



Informations sociales, environnementales et sociétales

De la Caisse d'épargne Rhône Alpes

Extrait du rapport annuel sur l'exercice 2023



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Sommaire | 3 |
| 1. La différence coopérative des Caisses d'épargne | 5 |
| 1.1 Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience | 5 |
| 1.2 Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires | 6 |
| 2. Les Orientations RSE & Coopératives 2022-2024..... | 10 |
| 3. La Déclaration de Performance Extra-Financière | 14 |
| 3.1 L'analyse des risques extra-financiers de la Caisse d'épargne Rhône Alpes | 14 |
| 3.2 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services .. | 17 |
| 3.3 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne | 40 |
| 3.4 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance | 109 |
| 4. Note méthodologique..... | 125 |
| 5. Rapport de l'organisme tiers indépendant..... | 130 |

1. La différence coopérative des Caisses d'épargne

Héritage historique, la Caisse d'épargne Rhône Alpes est une banque de proximité ancrée sur son territoire. Elle dispose d'un important réseau d'agences, présent dans les différents bassins de vie et qui n'est pas délocalisable. Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les sociétaires, clients d'agences du territoire. 1ère banque des collectivités locales, elle est également un acteur de premier plan pour élaborer des solutions collectives aux besoins sociaux émergents.

Le sociétariat de la Caisse d'épargne Rhône Alpes est composé de clients particuliers et personnes morales, de collectivités territoriales et de salariés. Ils sont invités chaque année à participer aux assemblées générales de leurs SLE, dont les Conseils d'administration composés d'administrateurs élus proposent leurs représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Le COS exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la Caisse d'épargne Rhône Alpes assurée par le Directoire, composé de mandataires sociaux. Cette gouvernance, dite duale, garantit une autonomie de décision régionale et une capacité à s'adapter à la conjoncture locale et aux besoins du territoire.

Cette gouvernance coopérative, associée au fait que la Caisse d'épargne Rhône Alpes met en réserve au moins 15% de ses résultats, inscrit son action dans le temps long.

Banque universelle, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'adresse à l'ensemble des clients, sans discrimination, que ce soit les clients particuliers, même modestes ou sous tutelle, les entreprises, les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels elle entretient des relations de longue date. La qualité de cette relation est désormais mesurée régulièrement, afin d'améliorer l'offre de conseils dans un contexte de renforcement des services à distance, sans renoncer aux services de proximité.

Les Caisses d'épargne et la Fédération ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. A ce titre, une Caisse d'épargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »

1.1 Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Fortement ancrées sur leurs territoires, les Caisses d'Epargne sont des banques coopératives régionales dont le capital social est détenu par les sociétés locales d'épargne (SLE), elles-mêmes détenues par les clients-sociétaires à travers les parts sociales.

Le modèle de gouvernance coopérative de la Caisse d'épargne Rhône Alpes permet la participation de l'ensemble de ses clients-sociétaires, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent au sein de leur SLE, et sans discrimination.

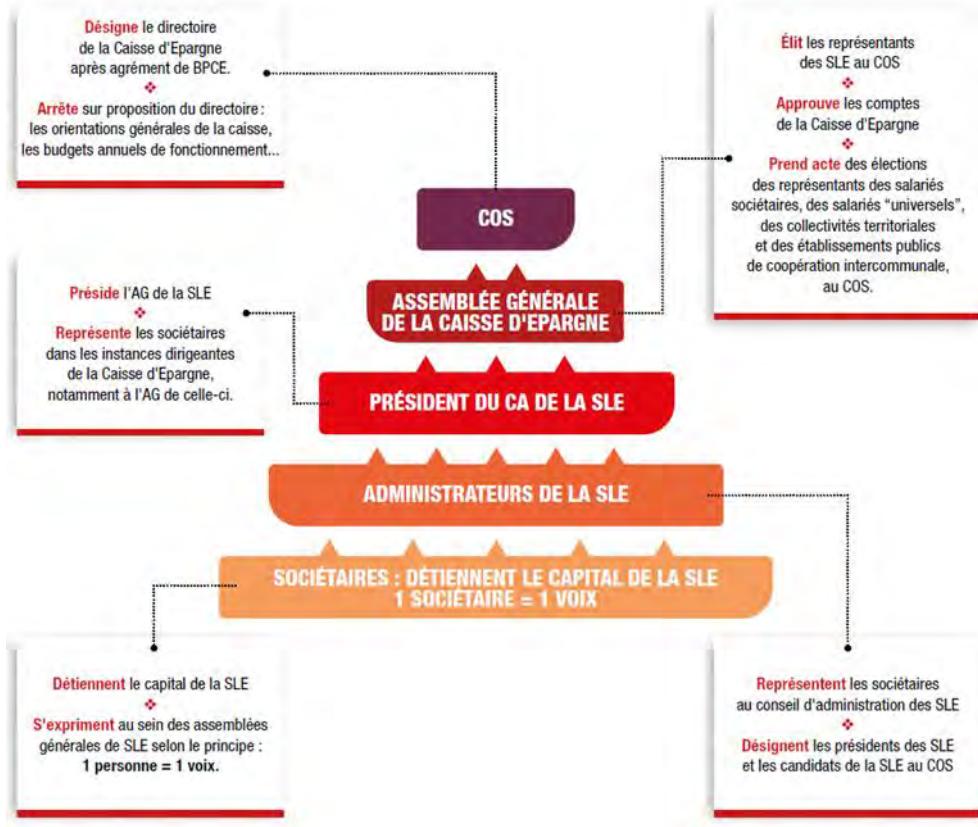
En tant que sociétés de personnes et non de capitaux, l'objectif de la Caisse d'épargne Rhône Alpes est de faire adhérer un maximum de clients à son objet social, afin d'accroître son pouvoir d'action, dans l'intérêt de ses sociétaires et de son territoire.

Les parties prenantes sont associées aux décisions et à la gouvernance de l'entreprise, que ce soit lors des assemblées générales de SLE, dans les conseils d'administration des SLE ou bien dans le conseil d'orientation et de surveillance (COS) chargé d'exercer notamment le contrôle permanent de la gestion de la Caisse d'épargne Rhône Alpes assurée par le directoire, instance exécutive.



1. La différence coopérative des Caisses d'épargne

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Epargne remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».



1.2 Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

Un acteur majeur du financement des territoires

Si les Caisses d'Epargne sont une banque universelle, qui s'adresse à toutes les clientèles, leur modèle d'affaires est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des particuliers, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis des entreprises, des associations, des collectivités et du logement social, dont elles sont le premier financeur. Malgré un contexte de taux inédit, les Caisses d'Epargne poursuivent le développement de leur activité de crédits, jouant ainsi un rôle clé en faveur du développement économique de leurs territoires.

Par ailleurs, la Caisse d'épargne Rhône Alpes, banque coopérative, est la propriété, au 31/12/2023, de 453 967 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits et définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil de surveillance (appelé Conseil d'Orientation et de Surveillance - COS). Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes propose depuis 2014 un compte sur livret régional (CSLR) qui permet de financer des projets locaux dans le domaine de la santé ainsi que dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : logement, services à la personne, développement numérique et

1. La différence coopérative des Caisses d'épargne

enseignement... Grâce à ce livret, les épargnantes bénéficient de la garantie que leur épargne est utilisée au profit de projets de l'économie régionale dans des domaines d'impact clés. A fin 2023, l'encours du CSLR dépasse le chiffre de 390 millions d'euros. Il convient cependant de préciser que l'encours global des crédits dans ces domaines dépasse largement la collecte réalisée.

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a poursuivi la commercialisation de son offre de CAT Vert, assortie d'un engagement de fléchage de cette collecte vers des projets en faveur de la transition environnementale (Energies renouvelables, rénovation énergétique, l'accompagnement des Entreprises en transition et mobilité « bas carbone »). Un premier reporting de ces actions a été réalisé à fin juillet 2023 après une année de commercialisation. L'encours des CAT vert à fin décembre 2023 atteint désormais 259 M€ contre 55 M€ fin décembre 2022.

Du côté des financements, trois offres complémentaires sont désormais bien en place :

- Les prêts Green attestent de l'alignement des projets avec des critères stricts dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments, des installations d'énergies renouvelables, de la mobilité verte ou encore de la transformation vers une activité moins consommatrice d'énergie.
- Les prêts à impact sont désormais déployés sur tous les marchés, y compris sur les marchés des Professionnels de l'Immobilier et l'Agence Santé. Les critères de bonification sont spécifiquement validés en fonction des métiers et contraintes des secteurs concernés.
- La coordination ESG mise en place dans le cadre de certains financements structurés, permet au même titre qu'un prêt à Impact, de définir une trajectoire extra-financière avec le client, et d'indexer le taux sur l'atteinte ou non des objectifs définis.



NOS RESSOURCES



NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 1,4 millions de clients
- 32 % de sociétaires parmi les Clients (personnes physiques uniquement)
- 149 administrateurs de SLE



NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET DÉCENTRALISÉ

- Une autonomie décisionnelle régionale proche des besoins et un capital stable détenu in fine par des sociétaires.
- Une mutualisation nationale des ressources



NOS PARTENARIATS

Des partenariats avec différents acteurs du territoire qui renforcent l'ancrage territorial : CRESS, UDES, incubateurs, accélérateurs de start-up, universités, etc.



NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 3247 collaborateurs au siège et en agences
- 94 % indice égalité femmes-hommes



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 3,7 M^{ds} € de capitaux propres (donnée IFRS)
- Ratio de solvabilité 19.9%¹



NOTRE PATRIMOINE

- 273 agences et centres d'affaires dont 2 bâtiments certifiés² « durable »

NOS ACTIVITÉS

UN MODÈLE FONDÉ SUR UN ANCORAGE TERRITORIAL AU SERVICE DE TOUTES SES CLIENTÈLES.

Les projets de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes visent à concilier efficacité économique, engagement sociétal et satisfaction des besoins clients.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 41.1 M€ d'intérêt aux parts sociales
- 203.7 M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir.



POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

VIA NOS FINANCEMENTS

- 1152.1 M€ d'encours de fonds ISR/ESG et solidaires (articles 8 et 9)
- 10.8 M^{ds} € d'encours de financement à l'économie dont :
 - 3,7 MDS € AUPRÈS DU SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL
 - 0.9 MDS € AUPRÈS DE L'ESS
 - 4.3 MDS € AUPRÈS DES ENTREPRISES
 - 1.8 MDS € POUR LE LOGEMENT SOCIAL

VIA NOTRE FONCTIONNEMENT

- 63 % de fournisseurs locaux
- 3.8 M€ d'impôts locaux



POUR NOS TALENTS

- 138.3 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences
- 493 recrutements en CDD, CDI et alternants



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 3,8 M€ de mécénat d'entreprise
- 4,4 M€ de microcrédit
- Et/ou 316 interventions auprès de 6441 stagiaires réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie



POUR L'ENVIRONNEMENT

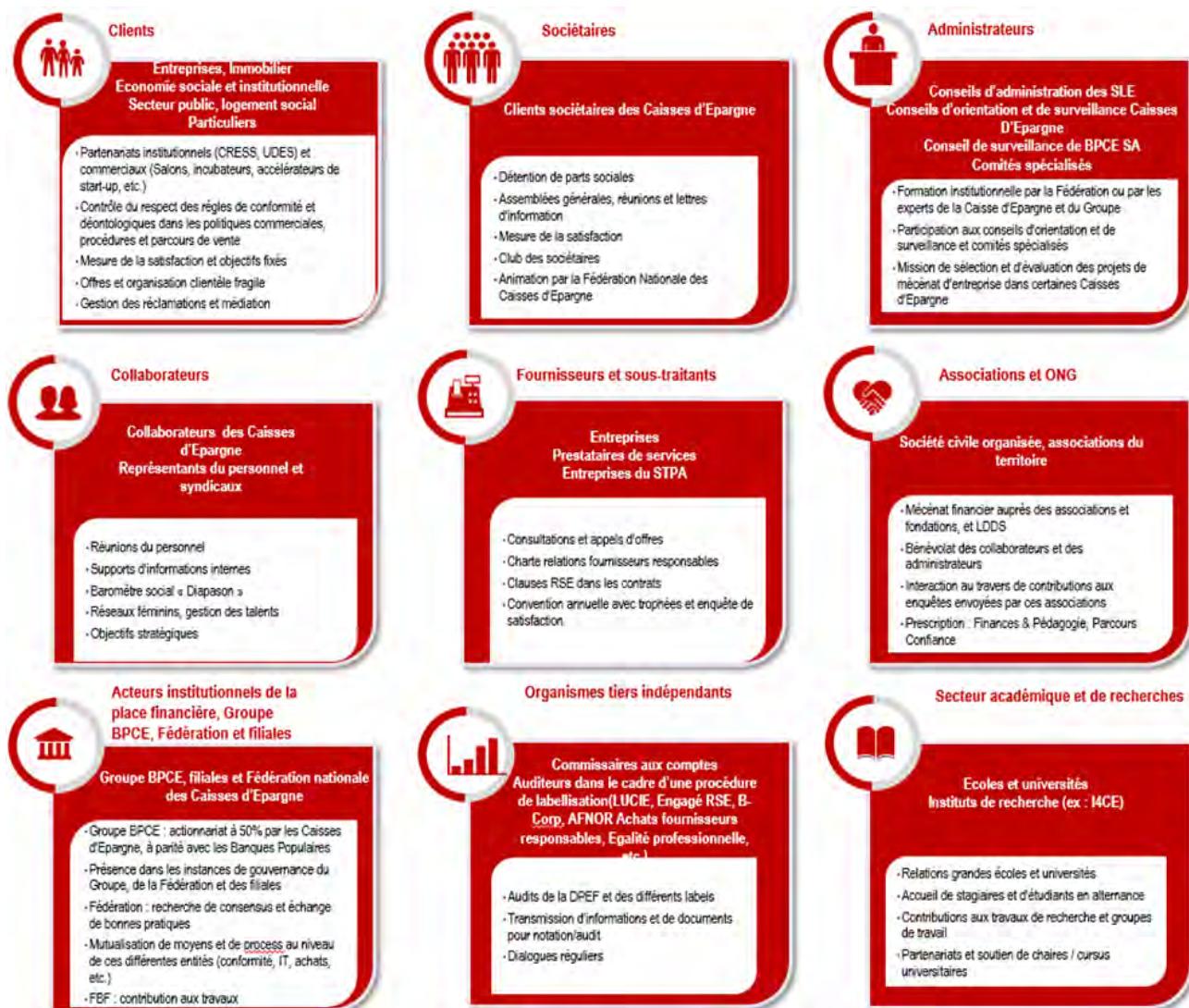
- 100 % d'achats d'électricité renouvelable

¹ Ratio CET1 y compris Banque du Léman
² Agences de Crolles et d'Uriage (BBC Rénovation)



1. La différence coopérative des Caisses d'épargne

La Caisse d'épargne Rhône Alpes mène un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes internes et externes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (préfectures, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux comme, par exemple, la création d'entreprises par des publics éloignés de l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin, le développement durable/RSE, la finance responsable/croissance verte ou encore l'éducation financière. Elle forme les membres de son Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les administrateurs des Sociétés Locales d'Epargne qui lui sont affiliées, consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation de l'ESS, des entreprises et du logement social.



2. Les Orientations RSE & Coopératives 2022-2024

Des engagements bâtis sur notre identité coopérative

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est toujours efforcée d'accompagner les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Epargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

Dès 2014, la Caisse d'épargne Rhône Alpes structurait sa première politique RSE en lançant un programme d'actions intitulé « BIRD » (pour une Banque Innovante Responsable et Durable) dans le cadre de son projet d'entreprise 2013-2017 « Futur simple ».

Fin 2017, dans le but de franchir une nouvelle étape, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a obtenu le label LUCIE ISO 26000, pour une durée de trois ans.

Puis, en 2020, Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est orientée vers une structuration de sa politique RSE autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, qui tendent à se généraliser parmi les grandes entreprises.

Enfin, à partir de 2022-2023, la politique RSE de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, s'est résolument orientée vers la mise en place d'une série d'initiatives visant à accélérer la réduction de l'empreinte carbone et à mieux prendre en compte l'approche extra-financière/ESG à tous les niveaux de l'entreprise. A cet égard, des changements organisationnels significatifs sont intervenus en 2023 :

- Création d'une Direction 100% dédiée à la coordination de la transition climatique et des projets ESG (2ETP) dont le rôle est notamment d'assurer une coordination transversale avec toutes les fonctions de l'entreprise et une coopération étroite avec le groupe (BPCE, FNCE...)
- Création de la Direction « Banquier Green » qui assure un rôle de coordination et d'innovation en matière d'offre de produits et services sur tous les marchés de la Banque de Développement Régional (BDR)
- Création du comité climat présidé par le Directeur Général adjoint de la banque. Ce comité composé de toutes les fonctions clefs de la Banque (Marketing, Risques, Finances, RH, Moyens Généraux, Achats, Communication...) se réunit quatre fois par an. Il vise à assurer une meilleure coordination transversale et un suivi d'avancement de la feuille de route de la Banque en matière climatique/ESG.

Plus globalement, à la suite du déploiement du plan stratégique BPCE 2021-2024 et à la mise en place de réglementations Françaises et Européennes majeures dans le domaine ESG/Climat (Taxonomie verte Européenne, Directive CSRD, Normes ESRS, Réglementation SFDR, Loi Climat et résilience...) d'autres changements organisationnels notoires sont intervenus depuis 2022 afin de mieux adresser le sujet Transition Climatique / ESG : création de la direction solution immobilières, désignation de référents/animateurs dans les fonctions clefs de l'entreprise (Risques, Marketing, Finances...) ...

Enfin, l'animation d'autres thématiques ESG sont adressées depuis de nombreuses années dans l'entreprise. Ainsi, citons à titre d'exemple et de manière non exhaustive les collaborateurs suivants :

- 2 collaborateurs sur le mécénat et la philanthropie
- 4 collaborateurs sur les activités de microcrédit
- 2 conseillers Finances & Pédagogie
- 1 référent handicap
- 1 correspondant mixité



Cette année 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est également engagée dans la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC). Elle fait partie des 70 entreprises du bassin lyonnais issues de tous secteurs, de toutes tailles et de typologie variée (groupe, entreprise familiale, organisme public...) qui ont rejoint la CEC.

Ces entreprises et leurs dirigeants sont soucieux des conséquences environnementales des modèles économiques dans lesquels ils s'inscrivent tout en étant garants de la pérennité de leur entreprise. Ils constatent qu'il est très difficile de trouver et de mettre en œuvre des solutions réellement impactantes de manière isolée.

L'objectif de la CEC est de leur permettre, ensemble, de réfléchir et d'explorer des nouveaux modèles économiques basés sur une performance préservant notre environnement. En créant du lien entre ces entreprises de différents secteurs d'un même territoire, celles-ci peuvent partager des démarches engageantes et impactantes, en s'appuyant sur des formes nouvelles de coopérations.

Actuellement, plusieurs initiatives équivalentes à la CEC du Bassin Lyonnais ont lieu dans d'autres régions françaises. L'objectif reste, bien sûr en premier lieu, de comprendre les enjeux écologiques et leurs impacts sur le monde, sur le territoire et sur l'entreprise elle-même.

Mais cet engagement permet aussi de participer à une opération d'envergure nationale réunissant de plus en plus d'entreprises motivées pour faire avancer la cause du climat.

Grâce aux moments de conférences et aux ateliers d'intelligence collective, les membres de chaque CEC ont pu ainsi réfléchir ensemble à de nouveaux modèles économiques compatibles avec le vivant et les limites planétaires.

La participation de la Caisse d'épargne Rhône Alpes à la CEC s'est traduite en décembre par la construction d'une feuille de route à horizon 2030 dont les engagements seront rendus publics au cours du premier semestre 2024.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la stratégie Impact du Groupe

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024¹. Les engagements de la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche.

Dans ce contexte la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place.
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre.
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant

¹ Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE.

dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-referen) (<https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-referen>ce).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Caisses d'Epargne dès 2003. Ce code de bonne conduite est, à ce jour, le plus reconnu sur le plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Caisse d'épargne Rhône Alpes d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

Organisation et management de la RSE

Principe de subsidiarité – Logique de cohérence – Mobilisation collective

CHAQUE CAISSE D'EPARGNE

Elabore sa propre démarché RSE dans le cadre des orientations fédérales et du projet stratégique Groupe



LA FEDERATION

Définit, coordonne et promeut les actions de RSE des Caisses d'Epargne



L'ORGANE PURPLE

Propose un cadre d'actions commun au niveau du Groupe, un plan d'actions et en assure le suivi et le reporting Groupe



Par ailleurs, la politique RSE de la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives 2022-2024 de la Fédération². Ces Orientations fixent un cadre d'actions national à travers l'identification de 4 grandes ambitions, elles-mêmes déclinées en axes d'actions, objectifs et cibles :

- Empreinte locale : être un acteur clé de la transformation des territoires et de l'économie de proximité.
- Coopération active : conduire les collaborateurs et les sociétaires à devenir des « coopéraCteurs ».
- Innovation sociétale : anticiper les besoins sociétaux pour construire des solutions contribuant au progrès.

² Document disponible à l'adresse suivante : <https://www.federation.caisse-epargne.fr>

-
- Performance globale : poursuivre l'amélioration continue des politiques RSE et leur intégration dans l'ensemble des métiers, pour plus d'impact.

La Fédération anime la mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route nationale notamment au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de président(e)s de Directoire et de COS des 15 Caisses d'épargne. Ces orientations sont le fruit d'un travail collectif et ont été construites en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE.

3. **La Déclaration de Performance Extra-Financière**

3.1 **L'analyse des risques extra-financiers de la Caisse d'épargne Rhône Alpes**

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Epargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats...et les Fédérations.

A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée :

- D'un univers de dix-neuf risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- D'une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revus au prisme de :

- L'évolution de la réglementation,
- L'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- Les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- Les demandes des agences de notation et investisseurs,
- Les nouveaux standards de reporting.

À la suite des travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Caisse d'épargne Rhône Alpes pour validation.

La méthodologie d'évaluation des risques extra-financiers définie par le groupe BPCE et utilisée par chaque banque comporte 19 risques :

| Catégorie de risque | Priorité ³ | Thématiques | Enjeux | Risques |
|------------------------|-----------------------|---|---|---|
| Produits et services | 1 | Protection des clients | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin des clients | Risque de dérive commerciale (vente forcée, abus de faiblesse, défaut de conseil), manque de transparence des offres et marketing non responsable Risque fort < 3 ans |
| Gouvernance | 1 | Sécurité et confidentialité des données | Protéger contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité | Risque de violation des systèmes informatiques et non protection des données personnelles (clients et salariés) Risque fort < 3 ans |
| Produits et services | 1 | Relation durable client | Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients | Manquement à la responsabilité fiduciaire, mauvaise qualité du service client, gestion insuffisante des réclamations conduisant à l'insatisfaction de la clientèle Risque fort < 3 ans |
| Fonctionnement interne | 1 | Conditions de travail | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés | Risques professionnels avec une dégradation des droits et des conditions de travail des salariés de la banque tels que des risques psycho-sociaux, harcèlement, accidentologie, environnement de travail inadapté Risque fort < 3 ans |
| Fonctionnement interne | 1 | Employabilité et transformation des métiers | Garantir l'adéquation des besoins de l'entreprise avec les compétences des salariés pour répondre aux évolutions des métiers | Risque de gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clé pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations. Risque fort < 3 ans |

³ Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| Catégorie de risque | Priorité ³ | Thématiques | Enjeux | Risques |
|------------------------|-----------------------|--|--|--|
| Produits et services | 1 | Risques ESG | Garantir l'identification, la gestion et la supervision des risques ESG pouvant avoir un impact financier ou extra-financier | Risque de non-conformité à la réglementation européenne, d'absence d'identification, de gestion et de supervision des risques ESG pouvant avoir un impact financier ou extra-financier (crédit, marché, réputationnel, employabilité...) Risque fort < 3 ans |
| Gouvernance | 1 | Ethique des affaires | Respecter la réglementation, la lutte contre la corruption et la fraude, prévenir les pratiques non éthiques et rendre l'information accessible | Risque éthique, d'image et de non-respect de la réglementation et de la déontologie relative au cadre professionnel Risque fort < 3 ans |
| Produits et services | 1 | Financer les territoires | Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire) | Appui insuffisamment actif dans le financement de l'économie réelle, du développement local des territoires et de leurs habitants et/ou des transitions sociétales Risque fort > 3 ans |
| Gouvernance | 1 | Empreinte territoriale | Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires | Désengagement de la banque dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur, mécène et acteur institutionnel) Risque moyen < 3 ans |
| Produits et services | 1 | Finance inclusive | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que digital | Risque d'exclusion financière avec un traitement injuste des clients ou du fait de modalités de distribution des produits et services inadaptées à certains clients Risque moyen < 3 ans |
| Fonctionnement interne | 1 | Diversité des salariés | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise | Risque de discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non-respect de l'égalité des chances Risque moyen < 3 ans |
| Produits et services | 1 | Financement de la transition énergétique et environnementale | Définir et appliquer une stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale | Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale ciblant l'amélioration énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, la mobilité décarbonée et la transition des professionnels (PME/Entreprises) Risque fort < 3 ans |
| Fonctionnement interne | 1 | Attractivité employeur | Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions des collaborateurs | Gestion du développement des carrières non attractive, politique de rémunération non attractive, évaluations négatives de la marque employeur, difficulté d'attraction et de rétention des talents dans un marché compétitif Risque moyen < 3 ans |
| Gouvernance | 2 | Rémunération des dirigeants | Définir des principes et des règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux | Système de rémunération non aligné avec les intérêts de l'organisation, non intégration de critères extra-financiers et de long terme dans la rémunération des dirigeants Risque moyen > 3 ans |
| Gouvernance | 2 | Vie coopérative | Assurer la promotion du modèle coopératif et la mobilisation des parties prenantes | Manque d'engagement des sociétaires dans la gouvernance coopérative, de formation des élus et risque d'incompréhension du modèle coopératif par le régulateur, les clients et la société civile dans son ensemble Risque moyen > 3 ans |
| Gouvernance | 2 | Droits de vote | Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où le groupe détient une participation | Risque d'abus de pouvoir, de non-respect du principe égalitaire Risque faible < 3 ans |
| Gouvernance | 2 | Diversité des dirigeants | Assurer l'indépendance de jugement, d'action et de décision de la gouvernance ainsi qu'une diversité au sein du conseil de surveillance | Manque d'indépendance, de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance Risque moyen > 3 ans |
| Fonctionnement interne | 2 | Achats | Intégrer des critères RSE dans les dossiers d'achats et instaurer une relation durable entre clients et fournisseurs | Absence de diligence raisonnable sur les risques liés aux droits de l'Homme, la santé/sécurité des travailleurs et/ou l'environnement à l'échelle du sous-traitant/fournisseur Risque faible > 3 ans |
| Fonctionnement interne | 2 | Empreinte environnementale directe | Mesurer l'empreinte environnementale directe pour la réduire | Risque de contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre du fait du fonctionnement interne de la banque (bilan carbone, hors émissions financées) Risque faible > 3 ans |

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Les 13 risques extra-financiers bruts les plus « critiques », situés dans la zone foncée ci-dessous, feront l'objet d'une attention plus particulière dans la suite de la présente DPEF et par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) lors de son audit extra-financier :

Figure 3-1 : Cartographie des risques RSE bruts de la Caisse d'épargne Rhône Alpes



3.2 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

| PRODUITS ET SERVICES | | | | | | | | | | | | |
|---|--|------|------|------|---------------------|---------------|--|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Relation durable client | | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | | |
| <u>Tableau 3-1 : Net Promoter Score*</u> | | | | | | | | | | | | |
| Enquête suite à événement | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | |
| Net Promoter Score – NPS* (Part. / Pro.) - QHD | | 58 | 53 | 53 | + 5 points | Non défini | | | | | | |
| % Clients très satisfaits Part/Pro – QHD | | 78 | 76 | 76 | + 2 points | Non Défini | | | | | | |
| Enquête annuelle | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | |
| Net Promoter Score – NPS* (Part.) - SAE/BNSC | | + 11 | + 4 | - 4 | + 7 points | Non défini | | | | | | |
| Net Promoter Score – NPS* (Pro.) - SAE/BNSC | | + 9 | + 5 | + 5 | + 4 points | Non défini | | | | | | |
| % Agences + Centres d’Affaires avec NPS Positif | | 83% | 73% | 56% | + 10 points | 90% | | | | | | |

* NPS (Net Promoter Score) : cet indicateur mesure le degré de recommandation estimé par les clients à l'aide d'une note de 0 à 10. La note ainsi attribuée segmente les clients en trois groupes : les Promoteurs (notes de 9 et 10), les Neutres (notes de 7 et 8), les Détracteurs (notes de 0 à 6). Le NPS correspond à la différence entre les parts de clients Promoteurs (notes de 9 et 10) et Détracteurs (notes de 0 à 6).

Politique qualité

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est engagée pour proposer une expérience client aux meilleurs standards du marché.

Le programme « simple et proche » et « expert engagé » permet d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients.

Le NPS (Net promoteur score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer.

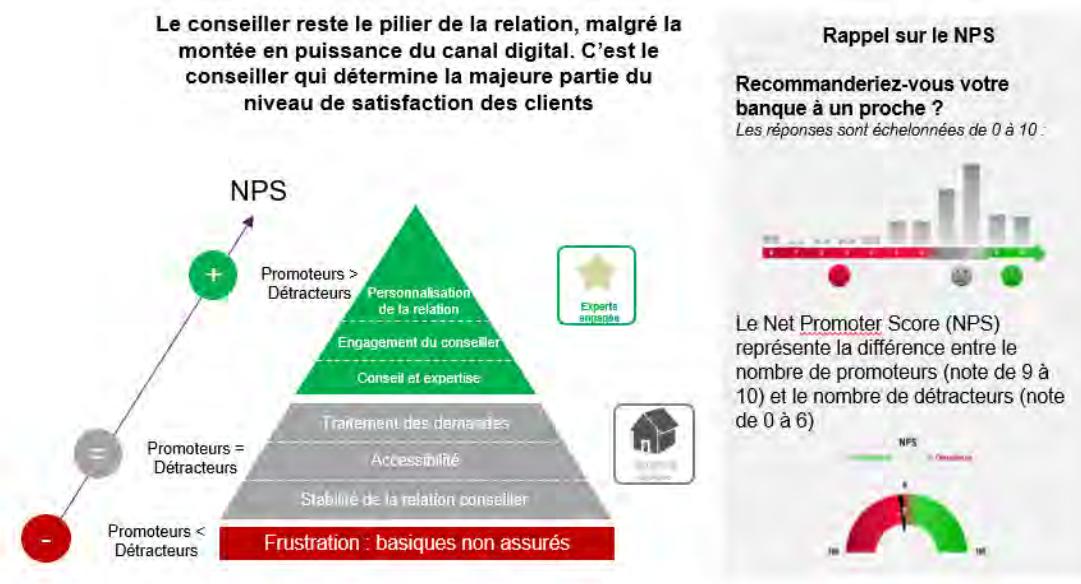
Pour ce faire, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est doté des outils d'écoute pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés.

Ces dispositifs ont permis d'interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller, ce qui permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller. Au total, près de 20 millions de clients sont interrogés en année pleine sur tous les marchés au niveau du groupe. Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

L'année 2023 a été marquée par une évolution de + 7 points du NPS sur le marché des Particuliers et de + 4 points sur le marché des professionnels.

Dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024, l'ambition principale consiste à obtenir 100% des agences en NPS positif. Concernant la Caisse d'épargne Rhône Alpes, 83% de nos points de vente ont d'ores et déjà atteint cet objectif à fin 2023.

Figure 3-2 : Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)⁴



| PRODUITS ET SERVICES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|-------|-------|---------------------|---------------|--|------|------|------|---------------------|---------------|----------------------------|-------|-------|-------|---------|------------|-------------------------------|-----|-----|-----|---------|------------|-----------------|-------|-------|-------|--------|------------|------------|-------|-------|-------|---------|------------|
| Risque prioritaire | Financer les territoires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tableau 3-2 : Financement de l'économie locale - (Production annuelle de crédit⁵ - M€) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2022</th> <th>2021</th> <th>Evolution 2022/2023</th> <th>Objectif 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secteur public territorial</td> <td>155</td> <td>287</td> <td>343</td> <td>- 45.9%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Economie sociale et solidaire</td> <td>82</td> <td>113</td> <td>108</td> <td>- 27.4%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Logement social</td> <td>207</td> <td>196</td> <td>188</td> <td>+ 5.6%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Entreprise</td> <td>939</td> <td>1 119</td> <td>675</td> <td>- 16.1%</td> <td>Non défini</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | Secteur public territorial | 155 | 287 | 343 | - 45.9% | Non défini | Economie sociale et solidaire | 82 | 113 | 108 | - 27.4% | Non défini | Logement social | 207 | 196 | 188 | + 5.6% | Non défini | Entreprise | 939 | 1 119 | 675 | - 16.1% | Non défini |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Secteur public territorial | 155 | 287 | 343 | - 45.9% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Economie sociale et solidaire | 82 | 113 | 108 | - 27.4% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Logement social | 207 | 196 | 188 | + 5.6% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Entreprise | 939 | 1 119 | 675 | - 16.1% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tableau 3-3 : Financement de l'économie locale - (Encours de crédit⁶ - M€) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2022</th> <th>2021</th> <th>Evolution 2022/2023</th> <th>Objectif 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secteur public territorial</td> <td>3 744</td> <td>3 937</td> <td>3 752</td> <td>- 4.9%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Economie sociale et solidaire</td> <td>883</td> <td>873</td> <td>827</td> <td>+ 1.1%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Logement social</td> <td>1 831</td> <td>1 793</td> <td>1 778</td> <td>+2.1%</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Entreprise</td> <td>4 339</td> <td>3 983</td> <td>3 340</td> <td>+ 8.9%</td> <td>Non défini</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | Secteur public territorial | 3 744 | 3 937 | 3 752 | - 4.9% | Non défini | Economie sociale et solidaire | 883 | 873 | 827 | + 1.1% | Non défini | Logement social | 1 831 | 1 793 | 1 778 | +2.1% | Non défini | Entreprise | 4 339 | 3 983 | 3 340 | + 8.9% | Non défini |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Secteur public territorial | 3 744 | 3 937 | 3 752 | - 4.9% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Economie sociale et solidaire | 883 | 873 | 827 | + 1.1% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Logement social | 1 831 | 1 793 | 1 778 | +2.1% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Entreprise | 4 339 | 3 983 | 3 340 | + 8.9% | Non défini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

⁴ Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT.

⁵ Engagements nets des crédits moyen / long terme hors lignes de crédit.

⁶ Engagements nets des crédits moyen / long terme hors lignes de crédit.

Financement de l'économie et du développement local

La Caisse d'épargne reste en 2023 la 1^{ère} Banque des collectivités locales, en complément de son rôle d'acteur majeur du financement de l'Economie Sociale et Solidaire. Au global, 1 milliard d'euro sera encore consacré à ce secteur en 2024. Au national, le réseau Caisse d'Epargne a déployé, en 2023, son « Contrat d'Utilité » : 100% utile au développement économique des territoires, 100% utile à la transition environnementale, 100% utile aux avancées sociales.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes fait partie des principaux financeurs des entreprises, collectivités locales, promoteurs immobiliers, structures de l'économie sociale ainsi que du logement social sur son territoire même si elle enregistre une production de crédits MLT en retrait par rapport à 2022, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt et les enjeux de liquidités associés. La production étant hétérogène en fonction de la situation économique des différents marchés. La responsabilité de la Caisse d'épargne Rhône Alpes est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires :

- Le logement : les programmes de promotion immobilière, les projets d'efficacité énergétique des bâtiments, les opérateurs du logement social, les structures d'insertion pour le logement, les organismes de foncier solidaire...
- La santé : les acteurs du médico-social, les hôpitaux publics, les acteurs privés œuvrant dans les services de soins (laboratoires, cliniques, etc.), les fournisseurs...
- L'économie de la connaissance : écoles, organismes de formation, universités...
- Les petites et moyennes entreprises (industrielles ou de services) et les entreprises de taille intermédiaire...
- Les initiatives entrepreneuriales : les acteurs d'innovation sociale, les startups à fort potentiel (industrie, médical, digital, etc.) ...
- Les collectivités : installations publiques, centres sportifs ou culturels
- Les projets en faveur de l'environnement : les projets locaux de production d'énergie propre, tri et recyclage des déchets, protection de la nature, transports propres, etc. ;
- Les grands projets d'infrastructures : ENR, transport, télécoms, distribution d'énergie...

Depuis le mois d'avril 2023, la CERA a généralisé la formalisation d'un dialogue autour des thématiques ESG (Environnement/Social/Gouvernance), avec l'ensemble des clients de la Banque de Développement Régional (BDR) sur la base d'un questionnaire groupe. Il vise à apprécier leur degré d'avancement dans la transition environnementale mais aussi sur les questions sociales et de gouvernance. L'objectif de ce dialogue est d'attirer l'attention des clients sur ces questions, ainsi que de détecter les besoins dans ce domaine, afin de pouvoir les accompagner dans leurs transitions.

Une étape supplémentaire a été franchie en septembre, avec la mise en place d'une démarche pilote dans un Centre d'Affaires avec l'utilisation d'une grille d'analyse ESG des financements de nos clients. Etudiant sous l'angle ESG le secteur d'activité du client, sa trajectoire ESG et l'objet du financement demandé, cela permet de qualifier dans quelle mesure le dossier présenté participe à un enjeu de transition durable. Ce type de démarche sera étendu à tous les Centres d'affaires courant 2024.

Partenaire de référence de l'innovation sociale territoriale

La Caisse d'épargne Rhône Alpes soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales.

Par les actions de sa fondation et sa politique de mécénat, elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage. Elle est ainsi devenue un acteur à part entière de l'écosystème ESS de son territoire. A titre d'exemple, la Caisse d'épargne Rhône Alpes :



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Est représentée au conseil d'administration et au bureau de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire AURA (CRESS AURA) ;
- S'associe étroitement aux côtés des élus du territoire aux actions de développement du territoire (participation et soutien des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) Innovales en Haute Savoie, PTCE de Bourg en Bresse et au plan d'action ESS de la Métropole de Lyon) ;
- Avec sa fondation d'entreprise, accompagne depuis son implantation l'incubateur d'entrepreneurs sociaux Ronalpia présent à Lyon, Bourg en Bresse et Grenoble et la fondation pour l'innovation de la métropole de Lyon dont elle est co-fondatrice aux côtés de la banque des territoires et de la Métropole ;
- A mis en place une collaboration étroite avec l'URSCOP et son incubateur Alter Incub dédié à l'innovation sociale ;
- Soutient le dispositif d'accélération porté par le 107 et Ronalpia ;
- Est membre fondateur de la fondation Emergences qui accompagne en mécénat de compétence les entrepreneurs sociaux.
- Reste le premier financeur privé du réseau France Active en région AURA ;
- Est partenaire du Mouves (mouvement des entrepreneurs sociaux) et d'Enactus (accompagnement des Etudiants entrepreneurs sur l'ESS) ;
- A été partenaire de nombreux évènements : Mois de l'ESS, Semaine de la Finance Solidaire ; Trophées de l'ESS en partenariat avec le Mag2Lyon, la métropole de Lyon et la Région AURA ; Remise des trophées de Lyon start up ...

En qualité de premier financeur régional des acteurs de l'ESS, la Caisse d'épargne Rhône Alpes accompagne les entrepreneurs ayant une activité à impact social ou environnemental :

- Elle a créé en juin 2017, la première agence ESS du groupe BPCE
- Cette agence travaille en étroite collaboration avec l'écosystème ESS du territoire :
 - Partenaires associatifs de l'accompagnement à la création d'entreprises : France Active, Initiative France et URSCOP
 - Fonds d'investissement dédiés à l'entrepreneuriat social : Inco, NovESS, Lita, France Active Investissement, Weseed...
 - Autres acteurs du financement : BPI, IFCIC, Banque des territoires...
- Elle développe également des synergies internes fortes notamment avec :
 - Le secteur public territorial ;
 - Le logement social ;
 - Les marchés de la Banque de Détail (Etudiants Entrepreneurs et Professionnels) ;
 - La Fondation d'entreprise CERA ;
 - L'animation du sociétariat ;
 - Les équipes en charge de la transformation digitale ;
 - L'agence Innovation et notre incubateur HUB612 ;
 - Les équipes en charge du mécénat et la direction de la communication (partenariats et mécénats de type culturel et sportif).
- Elle a renforcé sa collaboration avec les fonds à impact en participant aux levées de fonds de :
 - Novess (Caisse des dépôts et consignations)
 - Transméra (fonds d'investissement dédié à la reprise des entreprises sous la forme coopérative)
 - Fonds d'amorçage de la métropole de Lyon destiné à accompagner les initiatives ESS du territoire.

Cet engagement au service des territoires et de ses innovations sociétales, la Caisse d'épargne Rhône Alpes le porte en tant que financeur, mais également en tant que mécène. En effet, à travers sa politique de mécénat, elle permet l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale. Ce soutien



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

peut se matérialiser par une subvention, mais également par un apport de compétences (ex : soutien de l'initiative Territoire Zéro Chômeur, accompagnement de la fondation de l'Université de Lyon, semaine de la solidarité ...).

Microcrédit

En 2023, les Caisses d'Epargne continuent d'être un acteur majeur du microcrédit personnel en développant des offres innovantes, et soutiennent l'entrepreneuriat via le microcrédit professionnel. Les associations Parcours Confiance et l'institut de microfinance Créo-Sol sont des dispositifs dédiés aux souscripteurs de microcrédit. 40 conseillers se consacrent à cette activité sur l'ensemble du territoire avec plus de 600 partenaires mobilisés pour accompagner les emprunteurs.

Dans le cadre des Orientations RSE & Coopératives 2018 – 2021 des Caisses d'Epargne, ces dernières ont souhaité diversifier leur offre de microcrédit à l'attention de personnes n'ayant pas accès au crédit classique. Les actions mises en place en 2023 répondent entièrement à l'objectif qui avait été fixé de « co-construire de nouvelles solutions pour l'inclusion financière ».

Véritable plateforme de services, Parcours Confiance propose un suivi individualisé incluant un diagnostic approfondi, une offre bancaire adaptée (notamment le microcrédit) et le service de partenaires (associations, collectivités ou réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise). Parmi les partenaires locaux avec lesquels la Caisse d'épargne Rhône Alpes a signé des conventions de partenariat, citons par exemple : Les Restos du Cœur, La Croix Rouge, France Active Savoie Mont Blanc, SOS Familles Emmaüs, ainsi que des CCAS.

En plus de l'activité de microcrédit pour les particuliers et les professionnels, l'année 2023 a été marquée par l'anniversaire des 15 ans de l'association Parcours Confiance. A cette occasion, une soirée a été organisée au siège de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, à la Tour Incity, le 30 novembre. L'anniversaire, réunissant clients, partenaires et collaborateurs internes, a été rythmé par des témoignages de bénéficiaires de microcrédits particuliers et professionnels, et par l'intervention de la directrice régionale de la Banque de France AURA, Kathie Werquin-Wattebled.

Sur l'activité 2023, on constate une baisse des microcrédits que l'on explique en partie par une diminution des relais issus du réseau commercial mais aussi des partenaires historiques et par des demandeurs dont la situation financière ne leur permet plus d'emprunter. Des actions de remise en marché du microcrédit auprès des collaborateurs CERA et des partenaires ont eu lieu durant le second semestre 2023.

Le microcrédit professionnel bénéficie d'un accompagnement par des réseaux spécialisés principalement France Active, Initiative France et BGE.

Tableau 3–4 : Microcrédits personnels et professionnels - (Production en nombre et en montant)

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|--|--------------|--------|--------------|--------|--------------|--------|
| | Montant (K€) | Nombre | Montant (K€) | Nombre | Montant (K€) | Nombre |
| Microcrédits personnels # | 966 | 233 | 1 227 | 314 | 1 421 | 387 |
| Microcrédits professionnels ⁷ # | 3 481 | 68 | 2 884 | 72 | 2 654 | 69 |

⁷ Microcrédits professionnels = microcrédits professionnels Parcours Confiance + microcrédits professionnels agences.

| PRODUITS ET SERVICES | | | | | | | | | | |
|---|---|------------|-----------|---------------------|---------------|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Financement de la transition énergétique et environnementale ⁸ | | | | | | | | | |
| Description du risque | Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | |
| <u>Tableau 3-5 : Financement des projets de transition (encours moyens en millions d'€)</u> | | | | | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | |
| Rénovation des logements | 49 | 42 | 26 | +17% | Non défini | | | | | |
| Mobilité et autres projets de transition | 4 | 0 | 4 | +100% | Non défini | | | | | |
| EnR | 77 | 66 | 00 | +17% | Non défini | | | | | |
| TOTAL | 130 | 108 | 30 | +20% | | | | | | |
| <u>Tableau 3-6 : Renouvellement du parc immobilier (encours moyens en millions d'€)</u> | | | | | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | |
| Renouvellement du parc immobilier | 4068 | 3 715 | 1392 | +9.5 % | Non défini | | | | | |

Financement de la Transition Energétique et Environnementale

L'accompagnement des clients dans leur propre transition environnementale et énergétique est l'un des piliers stratégiques des Caisses d'Epargne.

Pour cela, la Caisse d'Epargne a fait évoluer ses outils d'accompagnement et a conçu des offres spécifiques de produits et services : financement des besoins liés à la transition environnementale et énergétique, épargne durable et placements responsables, assurances sur les risques physiques et de transition, ou partenariats avec des experts.

Cela se matérialise par de fortes ambitions sur les univers de besoin suivants :

- La rénovation énergétique du résidentiel et des bâtiments tertiaires ;
- Le financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires ;
- Le financement de toutes les mobilités bas carbone ;
- L'accompagnement des entreprises dans leur transition (y compris nos clients des filières agricole et viticole) ;
- Et la construction d'une offre d'épargne bancaire et financière « verte » permettant aux clients d'orienter leur épargne vers le financement de projets de transition environnementale.

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne, acteur majeur du financement de l'immobilier en France, contribue au renouvellement du parc immobilier français en finançant les biens immobiliers répondant aux dernières normes de performance énergétique et environnementale (réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020).

⁸ Le financement de la transition environnementale comprend deux grandes familles d'actifs financés : les projets de transition et l'immobilier neuf. Ces actifs « verts », contribuant à la transition énergétique de nos clients personnes physiques et personnes morales, sont identifiés par la Direction Financière dans le cadre du dispositif de « fléchage green ». Un dispositif qui permet de justifier de l'émission de green bonds ou de la collecte bilancielle « verte ». La première catégorie d'actifs financés, les projets de transition, se concentre sur les univers suivants : la rénovation énergétique de l'habitat, la mobilité verte, l'accompagnement de la transition des activités de nos clients personnes morales (incluant l'Agriculture durable), et les énergies renouvelables. La deuxième catégorie de financement, l'immobilier neuf, intègre les crédits immobiliers participant à l'acquisition neuve ou à la construction d'un bien immobilier.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. C'est dans cette perspective qu'elle a défini le cadre de sa stratégie et ses objectifs extra-financiers. Les ambitions de la banque sont les suivantes :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- Répondre aux besoins de financement de porteurs de projets à forte valeur ajoutée environnementale et sociale ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes se mobilise pour maîtriser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle s'inscrit dans des réseaux de partenaires impliqués sur le sujet, organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, think-tanks, associations, ONG...

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe les outils nécessaires afin de répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi des actions d'acculturation, de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés sur les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, énergies renouvelables...).

Ce travail a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 5 filières majeures de transition environnementale.

| | |
|--|---|
|  Rénovation énergétique | Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés |
|  Energies renouvelables | Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires |
|  Mobilité | Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises |
|  Entreprises en transition | Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux |
|  Offre écocitoyen | Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien |

L'accompagnement des clients repose en premier lieu sur l'engagement d'un dialogue autour de la transition et une dimension de conseil :

- Au travers d'un dialogue ESG stratégique : depuis début 2023, nos clients personnes morales ont été rencontrés par nos chargés d'affaires pour faire le point sur leurs réflexions, leurs maîtrise des enjeux et leurs projets sur les dimensions Environnementale, Sociétale et Gouvernance (ESG). Le dialogue ESG est aussi un outil permettant d'évaluer leur exposition aux risques, de les informer, et de leur proposer des solutions pour mieux les prévenir et les gérer. Il participera à l'analyse des critères ESG au niveau de la contrepartie prévue dans le cadre de l'intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Corporate. Cette analyse de la contrepartie viendra compléter une analyse du bien financé et du secteur d'activité pour éclairer la décision d'octroi des éléments extra financiers ;
- Via la proposition d'une offre de partenariats de qualité pour appuyer les démarches de transformation de nos clients, notamment sur le volet de la rénovation énergétique,

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Par une information détaillée et adaptée mise à la disposition de nos clients Particuliers : la plateforme « *Conseils et Solutions Durables* » disponible directement depuis l’application Caisse d’Epargne permet au client de mieux comprendre les enjeux de transition et lui donne des clés et outils pour agir dans son quotidien ;
- Au travers d’un échange sur l’épargne responsable : un questionnaire Finance durable évalue la maturité en trois questions et les préférences de nos clients en termes d’investissements responsables. Le déploiement de ce questionnaire s’est accompagné d’un parcours de formation des conseillers sur la Finance durable.
- Une gamme d’offres dédiées complète ce dispositif : offres de financement de projets de transition, produits d’épargne verte et investissements responsables, ou assurances spécifiques.

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Caisse d’épargne Rhône Alpes d’accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec la Banque de Grande Clientèle de Natixis.

Les solutions aux particuliers

La Caisse d’épargne Rhône Alpes continue de s’investir aux côtés de ses clients particuliers pour les accompagner dans la transition énergétique autour de trois axes :

1) La rénovation énergétique des logements

Levier majeur de la transition énergétique, la rénovation énergétique des logements est une préoccupation majeure des français et de nos clients. La Caisse d’épargne Rhône Alpes s’est associée dès 2021 aux cinq réseaux « FRANCE RENOV’ » du Rhône, de l’Ain, de l’Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie, afin d’apporter l’expertise nécessaire à ses clients ayant des projets de rénovation énergétique de leur logement.

En interne, un Responsable de la Rénovation énergétique au sein de la Direction des Solutions Immobilières a été nommé en janvier 2022, afin d’accompagner au plus près les agences sur cette thématique et les aider à conseiller au mieux leurs clients. A fin 2023, toutes les agences de la Caisse d’épargne Rhône Alpes avaient été accompagnées par l’équipe « Rénovation énergétique ». Cet accompagnement se traduit dans les chiffres. L’accompagnement de nos clients par les équipes de France Rénov’ se généralise. Nous comptons 2 042 mises en relation faites en 2023 dont 50% aboutissent à un projet de rénovation. Les financements sont mixtes (40% de financement Eco-PTZ et 60% en prêt personnel Rénov’ energie). A noter que 400 dossiers Eco-PTZ ont été traités suite aux formulaires de liaison. Au 31/12/2023, 37 M€ de financements ont été réalisés en matière de rénovation énergétique.

Le Groupe BPCE et la Caisse d’épargne Rhône Alpes se sont également mobilisés afin d’offrir à leurs clients un parcours simplifié d’accès à l’Eco-PTZ. Jusqu’à maintenant, les particuliers qui souhaitaient bénéficier de l’Eco-PTZ devaient fournir à leur banque plusieurs pièces justificatives (formulaire signés par les entreprises réalisant les travaux, devis, factures) identiques à celles contrôlées par l’Agence nationale de l’habitat (Anah) pour l’octroi de l’aide MaPrimeRénov’. Désormais, le client transmet uniquement à la Caisse d’épargne Rhône Alpes la décision d’octroi de MaPrimeRénov’ par l’Anah. Ce nouveau process permet de simplifier ses démarches, d’alléger considérablement les éléments à fournir pour la demande du prêt. Ainsi les délais d’obtention du prêt seront en moyenne réduits de moitié.

L’offre Eco-PTZ couplée à l’aide MaPrimeRénov’ permet aux particuliers de financer les travaux de rénovation énergétique pour les résidences principales dont la construction a été achevée il y a plus de 15 ans. Elle concerne par exemple les travaux d’isolation, de ventilation, d’installation d’un système de chauffage ou de production d’eau chaude sanitaire effectués par une entreprise qualifiée RGE (reconnue



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

garante de l'environnement). Le montant maximum de ce prêt à taux zéro est de 50 000 euros, sur une durée comprise entre 3 et 15 ans.

Cette offre Eco-PTZ s'accompagne d'une possibilité de financer le complément du coût des travaux par un crédit à la consommation, aux modalités de déblocages multiples. Il est notamment possible de débloquer les fonds en plusieurs fois ou encore de disposer d'un différé d'amortissement.

Par ailleurs, la Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose d'une offre d'assurance spécifique sur l'installation des EnR chez les particuliers permettant de couvrir les risques non existant sur des installations classiques. Cette offre inclut la couverture des équipements tels que les éoliennes domestiques, les panneaux ou chauffe-eaux solaires, les armoires de régulation d'énergie, les batteries de stockage et les récupérateurs d'eau de pluie. Lors d'un sinistre, l'assuré a la possibilité de réparer lui-même ses dommages de peinture en utilisant une peinture écologique à un tarif préférentiel. Par ailleurs, les assurés bénéficient de prestations d'accompagnement pour réaliser des économies d'énergie.

2) Le financement de la mobilité verte

La transition vers les mobilités bas carbone constitue un autre enjeu de la transition environnementale et énergétique. La loi LOM de 2019, et avant cela, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, encadrent les usages et orientent les particuliers vers une mobilité bas carbone (notamment la fin de la vente des voitures les plus émissives dès 2035).

Par ailleurs, de plus en plus d'agglomérations font le choix de renforcer dès à présent les restrictions sur la circulation des véhicules les plus émissifs au travers de la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes commercialise un prêt écologique destiné aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants : crédit consommation « véhicule propre ». La Caisse d'épargne Rhône Alpes propose également un service de Location Longue Durée pour les clients particuliers et propose un catalogue décarboné mettant à disposition des véhicules hybrides. MyCarLease (filiale du groupe BPCE et partenaire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes) propose des modèles hybrides et des modèles électriques. Le client a également la possibilité de contribuer à la réduction globale de l'empreinte carbone en ajoutant 1 € ou 3 €/mois à son loyer pour planter des arbres, en partenariat avec EcoTree. En cumul annuel à fin décembre, 6,5% des financements de véhicules octroyés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes l'ont été via notre offre « crédit véhicule propre ».

En outre, la Caisse d'épargne Rhône Alpes propose aussi une offre d'assurance pour tout type de véhicules « verts » (hybrides, électrique, GPL) avec un tarif spécifique pour les véhicules électrique ou hybrides émettant moins de 50g de CO2 par kilomètre (jusqu'à moins 10%). Dans le cadre de l'accompagnement de ses clients, Natixis Assurances propose aussi des stages d'écoconduite.

3) L'investissement responsable

Un livret vert avait été lancé, en 2022, à destination des clients particuliers et orienté vers des financements de projets respectueux de l'environnement. 1€ collecté sur le CSL vert correspond à 1€ investi pour la transition environnementale. L'épargne de nos clients s'est orientée de façon significative sur les livrets « responsables ». A fin décembre 2023, 81,5M€ d'excédents de collecte ont été réalisés sur le livret vert et 175M€ sur le livret développement durable et solidaire.

En matière de placements, une gamme de fonds labellisés ISR/ESG permet aux clients de la Caisse d'épargne Rhône Alpes de donner du sens à leur épargne.



Tableau 3-7 : Prêts «verts» #⁹

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------|------|------|
| Prêts «Eco-PTZ» pour travaux d'économie d'énergie (nombre de prêts) | 1 046 | 556 | 402 |
| Prêts «Eco-PTZ» pour travaux d'économie d'énergie (production annuelle) – M€ | 15.4 | 7.6 | 5.1 |
| Prêts «Ecureuil auto DD» pour véhicules «propres» ou peu polluants (nombre de prêts) | 515 | 524 | 51 |
| Prêts «Ecureuil auto DD» pour véhicules «propres» ou peu polluants (production annuelle) – M€ | 10.8 | 11.9 | 0.8 |

Tableau 3-8 : Epargne «verte» 1/2 #¹⁰

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------|---------|----------------|
| Livret de Développement Durable et Solidaire (nombre de livrets) # | 279 693 | 266 232 | 259 230 |
| Livret de Développement Durable et Solidaire (encours en stock en M€) # | 1 660.9 | 1 466.7 | 1 356.6 |
| Compte Sur Livret Vert ¹¹ (production de contrats en nombre) # | 4 148 | 2 652 | Non disponible |
| Compte sur Livret Vert (encours en stock en M€) # | 225.3 | 135.4 | Non disponible |

4) Les services responsables

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a aussi déployé un nouvel espace dans l'application bancaire mobile BANXO, visant à accompagner les clients dans leur questionnement et démarche de réduction de leur empreinte carbone et dans la concrétisation de leurs projets en matière de rénovation énergétique de leurs logements, de mobilité bas carbone et d'épargne responsable.

Ce nouvel espace appelé «Conseils et Solutions durables», lancé en mars 2023, offre au client la possibilité de calculer son empreinte carbone via les outils de l'ADEME. Il lui permet également de suivre l'évolution de ses dépenses d'énergie et de transport, de bénéficier de conseils sur les écogestes en matière d'habitat comme sur les déplacements et ainsi identifier ses principaux leviers d'action.

En matière de rénovation énergétique du logement, le client dispose d'informations précises sur les différentes solutions existantes à chaque étape de son projet : identification des travaux à réaliser, description et calcul des aides gouvernementales, solutions de financement et d'assurance des travaux, etc.

En matière de mobilité verte, «Conseils et Solutions durables» lui propose un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des zones à faibles émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité plus verte, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance des véhicules verts.

En 2023, le parcours Green du site Caisse d'Epargne a été repensé pour renforcer notre positionnement sur cette thématique, mettre en avant notre expertise au travers de produits dédiés, et accompagner nos

⁹ Données CERA produite par le Groupe BPCE depuis l'exercice 2022 avec mise en cohérence des données 2021 selon la même source de donnée.

¹⁰ Données CERA produite par le Groupe BPCE depuis l'exercice 2022 avec mise en cohérence des données 2021 selon la même source de donnée.

¹¹ Produit mis en marché en 2022.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

clients particuliers dans la réalisation de leurs projets en faveur de la transition environnementale. Ces projets peuvent poursuivre 3 objectifs :

- Optimiser la performance énergétique de son logement ;
- Se déplacer de manière éco-responsable ;
- Opter pour une épargne responsable.

Les solutions aux acteurs de l'économie régionale (entreprises, institutionnels...)

L'année 2023 a vu une accélération de l'utilisation des produits « Green ». Les solutions proposées par la Caisse d'épargne Rhône Alpes peuvent prendre différentes formes : des prêts verts, du crédit-bail, des prêts indexés sur la performance extra-financière...

Quatre prêts Green avaient été lancés en 2022 :

- Un prêt « rénovation énergétique » pour financer les travaux d'un bâtiment et améliorer son efficacité énergétique ;
- Un prêt « énergies renouvelables » pour financer un investissement EnR lié au bâtiment ou à l'activité du client ;
- Un prêt « transition d'activité » pour financer les matériels et travaux pour réduire la consommation d'énergie et/ou les ressources dues à l'activité ;
- Un prêt "mobilité verte" pour financer un véhicule ou une flotte de véhicules tourisme et/ou utilitaire propre et sa/leurs borne(s) de recharge.

Et un partenariat extra financier avec NALDEO, permettant de conseiller, et d'aider les entreprises à mettre en place des projets de décarbonation.

Les Prêts à Impact ont cette année été élargis à tous les marchés. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et les engagements RSE de nos clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque année anniversaire, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification reversée par la banque. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité.

La formation des Chargés d'Affaires de tous marchés se poursuit, afin de leur permettre d'accompagner efficacement l'ensemble des clients dans leurs transitions. Par exemple, une formation spécifique au photovoltaïque a été déployée afin de pouvoir instruire le plus grand nombre de dossiers de financements dans ce domaine. Des modules de formation sous forme d'e-learning sont également disponibles pour tous les collaborateurs sur les risques climatiques et la transition environnementale.

Des actions ont été également mises en place à travers la Fresque du Climat ou l'Atelier 2 Tonnes, visant à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux climatiques.

Les projets de plus grande envergure

La Caisse d'épargne Rhône Alpes accompagne ses clients BDR (Banque du Développement Régional) – collectivités, entreprises, logement social, économie sociale... – dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptées ou des offres de services clef en main ou sur mesure. La Caisse d'épargne Rhône Alpes complète sa démarche en investissant dans des fonds à Impact et dans le cadre de partenariats public/privé dédiés aux projets vertueux du territoire.

Pour les projets de plus grande envergure dans les Energies Renouvelables, nécessitant des expertises pointues, la Caisse d'épargne Rhône Alpes peut s'appuyer sur le Green Sustainable Hub de Natixis et/ou



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

sur les autres entités du groupe (notamment la filiale de BPCE Lease spécialisée dans les énergies renouvelables : BPCE Energéco).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes intensifie son soutien à l'économie « verte » et responsable, dans un contexte où nos clients s'orientent de plus en plus vers des démarches durables.

Les dossiers financés ont essentiellement concerné les domaines des énergies renouvelables, mais aussi la mobilité verte et l'efficacité énergétique. Ci-après quelques exemples de financements récents :

Dans le domaine des énergies renouvelables :

- Nombreux financements de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de bâtiments, soit par le biais de centrales villageoises, soit directement par nos clients entreprise souhaitant s'équiper.
- Financement d'un ensemble de 42 centrales photovoltaïques en toiture et en ombrières de parking, pour une puissance totale de 12.5 MWc. Nombre d'entre elles seront implantées sur des toitures de bâtiments agricoles.
- Financement d'un système de méthanisation situé en Isère, qui traitera près de 20.000 tonnes de produits par an, issus de 10 exploitations agricoles voisines de l'installation.
- Financement de réseaux de chaleur-bois en Haute-Savoie et Isère, pour une association et des bâtiments publics.

Dans le domaine de la mobilité verte :

- Financement de matériel de livraison pour une association de cyclo-logistique, spécialisée dans la livraison du dernier kilomètre.
- Financement d'un site de carburants alternatifs multi-énergies dans le Beaujolais : GNV issu de biométhane, bornes de recharge rapide pour véhicule électrique, mais aussi à moyen terme une station d'avitaillement en hydrogène.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique :

- Financement de la rénovation énergétique de structures sportives, en particulier d'un gymnase en Haute-Savoie, permettant une économie d'énergie de 40% environ, grâce à une production de chaleur et d'énergie renouvelable au travers d'une chaufferie bois et de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
- Financement de travaux de rénovation de nombreux bâtiments du parc social, en particulier à Grenoble et Lyon, avec l'objectif de réduire fortement l'empreinte énergétique des logements sociaux.

Dans le domaine de la transition d'activité :

- Financement de divers projets de transition pour des entreprises souhaitant par exemple adapter des lignes de production, construire une usine à énergie positive, ou adopter un mode de production moins énergivore.

Par ailleurs, cette année, en février, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a organisé un évènement lié au projet « Energy Observer », pionnier de la mobilité décarbonée, particulièrement avec l'hydrogène et l'énergie solaire.

Une série de conférences appelée « Green Tour » a également démarré en 2023. Réunissant clients et collaborateurs, ces rencontres ont permis des échanges fructueux sur le thème de l'autoconsommation énergétique en particulier, tout d'abord à Grenoble en avril puis à Bourg en Bresse en juin.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a sponsorisé ou participé, courant 2023, à de nombreux salons : Solutrans, Business Hydro, Pollutec, salon Mix'E.

Plusieurs manifestations ont été organisées autour des enjeux de décarbonation, notamment avec les fonds d'investissement régionaux et les acteurs de la Santé.

Finance durable

En proposant des produits d'épargne bancaire (CAT Vert, CSL vert) dont les ressources seront affectées à 100% au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'épargne Rhône Alpes permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Un reporting illustrant la promesse de fléchage entre les ressources et les financements mis en place a été envoyé courant juillet à tous les détenteurs de CAT Vert. Il est également disponible sur le site de la CERA et sera réactualisé annuellement afin de rendre l'utilisation des fonds collectés plus concrète.

Tableau 3–9 : Epargne « verte » 2/2 #

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-------|-------|----------------|
| Compte à Terme Vert ¹² (production de contrats en nombre) # | 1 655 | 357 | Non disponible |
| Compte à Terme Vert (encours en stock en M€) # | 260.5 | 66.6 | Non disponible |
| Compte Sur Livret Vert ¹³ (production de contrats en nombre) – Rappel # | 4 148 | 2 652 | Non disponible |
| Compte sur Livret Vert (encours en stock en M€) - Rappel # | 225.3 | 135.4 | Non disponible |

Tableau 3–10 : Epargne régionale #

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Compte Sur Livret Régional (contrats en nombre) # | 1 346 | Non disponible | Non disponible |
| Compte Sur Livret Régional (montant d'engagement en M€) # | 60.2 | Non disponible | Non disponible |

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les Gestionnaires d'actifs du Groupe.

Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (article 8 du règlement européen SFDR)
- Des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement européen SFDR)

¹² Nouveau produit mis en marché en 2022.

¹³ Nouveau produit mis en marché en 2022.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

A fin 2023, une sélection de 108 fonds est proposée aux clients dont 96 fonds ESG, soit un ratio de 88%. 28 d'entre eux relèvent de l'article 9 et 68 de l'article 8.

Tableau 3–11 : Répartition des fonds ISR/ESG et solidaires commercialisés au 31/12 (M€) #

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|---------|---------|----------------|
| SICAV / FCP # | 1 814.4 | 1 642 | 1 897.2 |
| Dont articles 8 et 9 ¹⁴ | 1 063.6 | 764.9 | 471.5 |
| Dont OPC monétaire art. 8 et 9 | 156.8 | 57.5 | 45.7 |
| Dont OPC MLT art. 8 et 9 | 906.7 | 707.4 | 425.7 |
| FCPE (épargne salariale) # | 88.5 | 69.1 | 69.1 |
| Dont articles 8 et 9 (règlement SFDR) | 88.5 | 68.8 | Non disponible |
| | 1 902.9 | 1 711.1 | 1 958.9 |

Par ailleurs, la Caisse d'épargne Rhône Alpes distribue les obligations vertes émises par Natixis Banque de Grande Clientèle dont la performance est basée sur des indices sélectionnés selon des critères responsables. Les fonds collectés financent des projets à l'impact environnemental positif.

Le 26 avril 2023, l'équipe Gestion Privée et Banque Privée a eu le plaisir d'accueillir à la Tour Incity, Philippe Zaouati, Directeur Général de Mirova, filiale de Natixis IM spécialisée dans la finance durable. Cet évènement a réuni une soixantaine de personnes : clients Gestion Privée et Banque Privée, collaborateurs Gestion Privée et Banque Privée, collaborateurs Hyperia Banque Privée ainsi que des membres du COS. Cette conférence a notamment porté sur le questionnement "Choisir le développement durable, est-ce renoncer à la rentabilité des investissements ?" et sur les convictions et stratégies d'investissement de Mirova en matière de finance durable.

| PRODUITS ET SERVICES | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------|----------------|------------------------|------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Protection des clients | | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | | |
| Tableau 3–12 : Réclamations clients | | | | | | | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | | |
| Nombre de réclamations « information/conseil » traitées dans l'année avec une réponse favorable / Nombre total de réclamations traitées dans l'année | 2.34% | 3.55% | 0.1% | - 34.08% | Non défini | | | | | | | |
| Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées dans l'année avec une réponse favorable / Nombre total de réclamations traitées dans l'année ¹⁵ | 1.87% | 1.30% | Non disponible | + 43.8% | Non défini | | | | | | | |

¹⁴ Depuis mars 2021, le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'UE vise à permettre aux investisseurs de distinguer et de comparer plus facilement les nombreuses stratégies d'investissement durable actuellement disponibles. Il vise à aider les investisseurs en leur apportant une information plus transparente quant au niveau des caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers et quant à la durabilité de leurs investissements ou de leurs objectifs. Ces informations sont désormais présentées de façon plus homogène.

¹⁵ La méthodologie de calcul de l'indicateur réclamations « opération non autorisée » du Groupe BPCE a évolué en 2023 afin d'intégrer un nouveau motif. Ainsi dans les résultats présentés pour 2023 et 2022 le motif « Ouverture/souscription : absence de signature du contrat » a été pris en compte.

Gouvernance et surveillance des produits

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution, les parcours de commercialisation associés, ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public.

Concernant les parcours de commercialisation, la fonction conformité porte une attention particulière au devoir d'information et de conseil au client.

Par ailleurs, la fonction conformité s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

Protection de la clientèle

La conformité des produits et des services commercialisés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle.

Plusieurs nouvelles réglementations Européennes (SFDR, MIF 2, DDA...) imposent une transparence des produits et des entités en matière de durabilité, ainsi que la prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité dans les conseils et la Gouvernance des produits.

Ces nouvelles réglementations impactent les entités du Groupe (producteur, assureurs, distributeurs) dans le cadre de la commercialisation des produits d'Epargne financière :

- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Adaptation des recueils de données client avec la mise en place du questionnaire clients qui recueille ses préférences en matière de durabilité ;
- Transparence de la durabilité des offres d'épargne Financière commercialisées ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil ;
- Adaptation des reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs ;
- Revue de l'ensemble du corpus Normatif et des dispositifs de contrôle.

Les voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

1. L'agence ou le centre d'affaire en charge de la relation commerciale de proximité, interlocuteur privilégié du client ;
2. Le service Relation clientèle de la banque ou de la filiale, qui peut être sollicité y compris si la réponse ou solution apportée par l'interlocuteur privilégié du client ne lui convient pas ;
3. Le médiateur, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse de la part de celle-ci.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose d'un service en charge des réclamations clients. Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèles sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites Internet des établissements du groupe : <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>
- Sur les plaquettes tarifaires
- Dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte ;
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales. 69,1% des réclamations sont traitées en moins de 10 jours. Le délai moyen de traitement en 2023 était de 11,1 jours¹⁶.

Tableau 3–13 : Délai de traitement des réclamations

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|
| Délais moyen de traitement (en jours) | 11.1 | 10.1 | 11.4 |
| % dans les 10 jours (en %) | 69.1% | 67.5% | 71.6% |

Analyse et exploitation des réclamations

La Caisse d'épargne Rhône Alpes analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnement, manquement et mauvaise pratique. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées. La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet et sur les réseaux sociaux.

¹⁶ A la suite de la modification des exigences réglementaires au 1^{er} janvier 2023, la notion de point de départ du traitement d'une réclamation a été modifiée. Le délai de traitement court à compter de la date d'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement pour les réclamations n'entrant pas dans le champ de la DSP2. Pour celles entrant dans le champ de la DSP2 c'est la date de réception par l'établissement de la première manifestation écrite d'un mécontentement.

| PRODUITS ET SERVICES | | | | | |
|--|---|-----------------------------|-------|---------------------|---------------|
| Risque prioritaire | Finance inclusive | | | | |
| Description du risque | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | |
| | | Tableau 3–14 : SBB et OCF # | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 |
| Nombre de clients ayant bénéficié du Service Bancaire de Base (SBB) – Production annuelle | 319 | 397 | 622 | - 19.6% | Non défini |
| Nombre de clients bénéficiaire du Service Bancaire de Base (SBB) – Stock | 3 012 | 2 988 | 2 948 | + 0.8% | Non défini |
| Nombre de clients ayant bénéficié de l'Offre destinée aux Clients Fragiles (OCF) – Production annuelle | 3 120 | 1 815 | 2 159 | + 71.9% | Non défini |
| Nombre de clients bénéficiaires de l'Offre destinée aux Clients Fragiles (OCF) - Stock | 9 610 | 7 849 | 7 092 | + 22.43% | Non défini |
| Taux d'équipement OCF | 23.3% | 19.7% | 19.2% | + 18.27% | |

Accessibilité et inclusion financière

Des agences proches et accessibles

Depuis l'origine, les Caisses d'Epargne se sont développées localement, au cœur des territoires, une des clefs de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Caisse d'épargne Rhône Alpes reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes comptait, ainsi 56 agences en zones rurales et 14 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁷.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes contribue aussi à l'accès aux services bancaires sur l'ensemble de son territoire en investissant massivement dans le développement de nouveaux modes de distribution pour permettre aux clients de « consommer » leur banque sans se déplacer : agence en ligne, vente à distance, vente en ligne, signature électronique, développement de sites Internet spécifiques... ou nouvelles fonctionnalités sur les sites existants (simulateurs, fiches produits...).

Le Smartphone étant devenu un nouvel outil plébiscité par ses clients, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a su mettre en place diverses applications mobiles leur permettant une gestion facilitée et très accessible de leurs opérations bancaires quotidiennes.

L'application BANXO leur permet ainsi d'accéder à leurs comptes, à leurs opérations, à leurs contrats, à leur tableau de bord, aux crédits, aux assurances, aux cartes bancaires (blocage temporaire de carte bancaire), aux virements, aux prélèvements, à leur RIB et IBAN, aux e-documents et à la prise de rendez-vous. Les clients peuvent aussi retrouver des informations utiles telles que la localisation des agences et des distributeurs.

L'application BANXO évolue sans cesse pour intégrer de nouveaux services tels que l'authentification par empreinte digitale, la modification du code confidentiel, la recherche d'une opération bancaire, l'envoi d'un RIB au format PDF, la prise de rendez-vous... D'autres évolutions ont été réalisées, comme relever immédiatement un plafond de carte ou bloquer un prélèvement.

¹⁷ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1 300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportal.gouv.fr.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes met également en œuvre les solutions du Groupe BCPE, comme par exemple l'outil PAYLIB (système de paiement entre amis via un numéro de mobile) qui est accessible via l'application BANXO) ou encore « Secur'pass », une solution d'authentification forte pour les opérations sensibles (virements externes, ajout de bénéficiaires, etc...).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'attache aussi à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes déploie aussi des solutions tant pour les clients en situation de handicap moteur (installation d'ascenseurs ou d'élévateurs, largeur des couloirs et des passages de portes, rampes d'accès...) que ceux en situation de handicap visuel et auditif (bandes d'éveil et de guidage au sol dans ses agences, prises casques et touches en braille sur ses DAB/GAB, sites Internet conformes à l'Initiative pour l'Accessibilité du Web – WAI - et du Consortium W3C - World Wide Web Consortium).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a déployé le service ACCEO qui permet aux clients, ou aux futurs clients, sourds ou malentendants, de téléphoner gratuitement à leur conseiller Caisse d'épargne via un interprète spécialisé.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs visant à favoriser l'accessibilité des malvoyants et malentendants sont expérimentés :

- Installation du kit balises sonores (message sonore signalant le passage devant une agence, déclenché par la télécommande d'usagers aveugles) et BIM (amplificateur sonore) ;
- Mise en place sur le site Internet de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, de liens (altercodes) permettant la traduction de fiches produits (en mode LSF, texte pur ou audio) via les « Espaces accessibilité » dédiés.

Tableau 3–15 : Réseau d'agences

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'agences et centres d'affaires | 273 | 273 | 277 |
| Nombre d'agences rurales # | 56 | 56 | 56 |
| Nombre d'agences dans les quartiers prioritaires et à proximité (< 50 mètres) # | 14 | 14 | 14 |

Tableau 3–16 : Accessibilité aux personnes en situation de handicap

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|----------------------|--------|--------|
| Part des agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005) ¹⁸ % | 92.2 ¹⁹ % | 92.9 % | 92.6 % |

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Caisses d'Epargne identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

¹⁸ « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

¹⁹ Dont 7% d'agences pour lesquelles des actions correctives sont en cours afin de lever les réserves mineures identifiées.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Critère 1 : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;
- Critère 2 : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;
- Critère 3 : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC) ;
- Critère 4 : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du Code de la consommation.

Au 31 décembre 2023, 41 268 clients²⁰ de la Caisse d'épargne Rhône Alpes étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (chargés risques et conformité des réseaux) des conseillers a été reconduit sur 2023.

Les clients fragiles identifiés se voient proposer par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 1 euro par mois depuis le 1^{er} novembre 2022,
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 €/mois,
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2023, 9 610 clients de la Caisse d'épargne Rhône Alpes (vs 7 849 à fin décembre 2022) détenaient cette offre OCF (sur une cible de plus de 41 200 clients fragiles).

Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois.

Dans le cadre de leur activité de banque de détail, les Caisses d'Epargne proposent un éventail de dispositifs protecteurs pour leurs clients et appliquent le droit au compte qui donne accès à toute personne éligible et dépourvue d'un compte de dépôt, à l'ouverture d'un compte bancaire assorti des services bancaires de base (SBB) gratuits.

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a activé un programme relationnel, proposé par le Groupe, à destination de sa clientèle identifiée comme fragile financièrement, sous forme de campagne de communication digitale récurrente. Ce dispositif comprend :

- Un courriel de bienvenue (fréquence d'envoi quotidien) pour les nouveaux souscripteurs OCF avec un rappel des avantages de l'offre et un lien vers les pages de notre site « offres dédiées » et « conseils »
- Des bannières personnalisées (s'actualisent une fois par mois) :
 - o Pour les clients ciblés fragiles sans OCF avec un lien vers la page d'accueil sur les difficultés financières
 - o Pour les clients détenteurs OCF avec des informations utiles (service alertes, piloter sa carte bancaire, conseils, ...)
- Une newsletter avec des informations utiles (envoi 3 fois/an) à destination de nos clients identifiés comme fragiles financièrement, qu'ils soient détenteurs de l'OCF ou non (bancarisation, micro-crédit, ...)

²⁰ Données concernant la clientèle en situation de fragilité financière identifiée selon les critères réglementaires au sens de l'article R312-4-3 du code monétaire et financier. Hors critères de détection complémentaires internes à l'établissement.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

En 2022, les Caisses d'Epargne avaient créé et mis à disposition un nouvel espace dédié à la résolution des difficultés financières de leurs clients : <https://www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/>

Cet espace permet de présenter l'ensemble du dispositif d'accompagnement. Se voulant non stigmatisant, il permet également de répondre à toutes les situations financières difficiles, passagères ou non, des clients. Trois grandes rubriques y figurent :

- Nos offres bancaires (OCF, microcrédit) et extra bancaires (Orange et LOA véhicules) Solutions pour mieux gérer votre budget | Caisse d'Epargne (caisse-epargne.fr)
- Nos conseils pour aider les clients à gérer leur compte et leurs finances à quotidien (application Pilote Dépenses, des fiches pratiques et des liens vers les Points Conseil Budget). Reprendre votre budget en main | Caisse d'Epargne (caisse-epargne.fr)
- Nos partenaires nationaux (Finance & Pédagogie, Parcours Confiance, Crésol). Nos partenaires à vos côtés | Caisse d'Epargne (caisse-epargne.fr).

Prévention du surendettement, grâce à un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Au 31 décembre 2023, 3 012 clients de la Caisse d'épargne Rhône Alpes détenaient l'offre « Services Bancaires de Base ».

S'impliquer auprès des personnes protégées

En France, 800 000 personnes, dont 747 000 majeurs, bénéficient d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles. Ces mesures graduées en fonction du niveau d'autonomie de la personne impactent les banques dans la gestion des comptes bancaires et du patrimoine de ces personnes en liaison avec leur représentant légal.

Le réseau des Caisses d'épargne est leader sur ce segment de clientèle. Répartis sur l'ensemble du territoire, des experts dédiés aux personnes protégées proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques, (par exemple carte bancaire de retrait sécurisé). Le représentant légal bénéficie également d'un service en ligne offrant une gamme de services de tenue de compte de la personne protégée.

La Caisse d'épargne édite également une lettre d'information sur les sujets concernant l'environnement des personnes vulnérables, aux mandataires professionnels et représentant légaux familiaux.

Fin 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes gère 25 000 comptes de majeurs protégés. La Caisse d'épargne Rhône Alpes accompagne près de 50 % des majeurs protégés, sur son territoire, en lien avec les associations tutélaires ou gérants privés.

Education financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finances & Pédagogie est soutenue par les Caisses d'épargne. Grâce à ce partenariat, l'association emploie aujourd'hui 2 collaborateurs sur le territoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, qui mettent en œuvre un programme pédagogique sur toutes les questions d'argent. Ce projet d'éducation financière est principalement dédié à l'apprentissage des jeunes et à leur insertion, l'information des personnes en situation de fragilité économique et financière, la formation des professionnels de l'action sociale qui soutiennent ces populations. L'objectif est non seulement d'accompagner ces publics sur des sujets récurrents ayant trait à la relation à l'argent (gérer son budget, relation à la banque, savoir parler d'argent, anticiper les projets de vie...) mais aussi de répondre à de

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

nouveaux enjeux : argent digital, développement durable, reconversion professionnelle, création de son activité...

En 2023, au niveau de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, 316 formations ont été dispensées auprès de 6 441 personnes dans des structures de natures très diverses : Centres de formation d'apprentis (CFA), missions locales, écoles, entreprises (dont les laboratoires Boiron, la CASDEN et des entreprises publiques), chantiers et entreprises d'insertion, milieu du handicap, etc. Ont été notamment concernés :

- Jeunes infra BAC ou apprentis relevant des établissements scolaires et des centres de formation ;
- Les jeunes participants au Service National Universel (SNU) ;
- Opération « j'invite un banquier dans ma classe » ;
- Personnes en difficulté ou en situation de handicap accompagnées par des structures de l'économie sociale et solidaire ou autres organismes sociaux.

Toutes les actions ainsi réalisées se veulent être des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Les interventions de l'association s'organisent autour d'ateliers/formations qui combinent acquisition de connaissances théoriques et mise en application (apprentissage par le faire et une approche ludique).

Finances & Pédagogie déploie son action en lien avec un millier de partenaires publics, privés et associatifs répartis sur tout le territoire. Ce chiffre, indicateur de la fidélité des partenaires, est constant.

Cette année 2023 a marqué le retour à une activité soutenue.

L'association s'est fixée comme ambition de poursuivre et renforcer durant toute l'année 2023 les actions suivantes :

- Accompagner les « jeunes » (apport de connaissances pour les aider à préparer leur autonomie financière),
- Renforcer l'accompagnement des publics en grande difficulté/précariété,
- Poursuivre la collaboration avec l'éducation nationale à travers les dispositifs nationaux existants (EPA, SNU),
- Se rapprocher des marchés de la Caisse d'Epargne,
- Développer les formations en entreprises.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

| PRODUITS ET SERVICES | | | | | | | | | | |
|---|---|----------------|----------------|---------------------|---------------|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Risques ESG | | | | | | | | | |
| Description du risque | Prise en compte des risques ESG et en particulier des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | |
| <u>Tableau 3-17 : Montant de l'encours des Prêts à Impact (M€) et déploiement des dialogues ESG</u> | | | | | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | |
| Montant de l'encours des Prêts à Impact | 44.8 | 26.2 | 25 | +71% | X | | | | | |
| Déploiement auprès des clients « corporate » des dialogues ESG (en %) | 46.5 | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non défini | | | | | |



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE décrits ci-dessous.

Gouvernance

Organisation de la filière risques climatiques

Le département Risques climatiques, rattaché au Directeur des Risques du Groupe BPCE, est en charge de définir et de mettre en œuvre le dispositif de supervision des risques climatiques et environnementaux au sein du Groupe BPCE.

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation de la Caisse d'épargne Rhône Alpes dont le représentant est le Directeur du Département des risques opérationnels, risques financiers, sécurité et pilotage transverse des risques.

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA.
- Être le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les misse en place des dispositifs
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements.
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

L'animation de la filière des correspondants Risques climatiques a accru la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence trimestrielle (matinale) et des classes virtuelles sur des thèmes précis sont de nature à favoriser la diffusion de la culture risques climatiques dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont présentées lors de ces événements réguliers ou ad hoc. De plus, des formations répondant au plus près des attentes sont en cours de développement. Les instances dirigeantes sont également formées à ces sujets de manière régulière.

Intégration de critères ESG dans les politiques sectorielles crédits groupe

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extra-financiers (CoREFi), composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et RSE, se réunit chaque mois pour effectuer depuis mars 2020 des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activités et par typologies de clients.

Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des 6 enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Pour les grandes contreparties, une appréciation extra-financière du client est ajoutée dans les fiches d'analyse en vue d'enrichir le processus d'octroi de crédit. Le rappel des enjeux climatiques et



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

environnementaux provient des analyses des politiques sectorielles du CoREFi mentionnées précédemment.

Questionnaire de transition en cours de déploiement sur les clients de la banque de détail

Pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux par les clients dans leur modèle d'affaires a été testé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Cet outil s'inscrit dans la réponse du groupe au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans sa composante ESG.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une appréciation de la maturité du client quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. La phase pilote en cours d'achèvement avec une réflexion sur son intégration à venir dans les systèmes de notation clientèle une fois la profondeur d'historique nécessaire atteinte.

L'intégration de ces données dans le processus d'octroi de crédit et dans le suivi des risques est en cours d'étude avec les directions du développement de la Banque de Proximité Assurances.

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. Depuis avril 2021, la direction de la Gestion financière de BPCE a complété les indicateurs de suivi de la réserve de liquidité avec une ventilation du portefeuille de titres par notation ESG (de A+ à D-) des émetteurs, et par une catégorisation des titres durables – green, social, sustainable et sustainable-linked. Ces informations permettent aux entreprises du Groupe BPCE de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

Afin d'avoir une vision groupe et de gérer la réserve de liquidité de manière dynamique, une analyse extra-financière a été généralisée à l'ensemble des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne à l'été 2021 via un outil Power BI dynamique et est actualisée mensuellement.

Depuis décembre 2021, les investissements sur des contreparties avec une notation extra-financière D+/D/D- sont exclus suivant une décision d'un Comité Stratégique Groupe de gestion actif-passif qui s'applique à l'ensemble des établissements du groupe.

3.3 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

| FONCTIONNEMENT INTERNE | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-------|------|---------------------|---------------|--|------|------|------|---------------------|---------------|---|-------|-------|----|---------|----|
| Risque prioritaire | Employabilité et transformation des métiers | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p style="text-align: center;"><u>Tableau 3–18 : Taux de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">Evolution 2022/2023</th> <th style="text-align: center;">Objectif 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année (%)⁽¹⁾</td> <td style="text-align: center;">97,49</td> <td style="text-align: center;">95,65</td> <td style="text-align: center;">94</td> <td style="text-align: center;">+ 1,92%</td> <td style="text-align: center;">94</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">⁽¹⁾ : Salariés présents à la fin de l'année (hors Compte Epargne Temps Fin de carrière, invalides et détachés)</p> | | | | | | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | Taux de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année (%) ⁽¹⁾ | 97,49 | 95,65 | 94 | + 1,92% | 94 |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | | | | | | | | |
| Taux de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année (%) ⁽¹⁾ | 97,49 | 95,65 | 94 | + 1,92% | 94 | | | | | | | | | | | | |

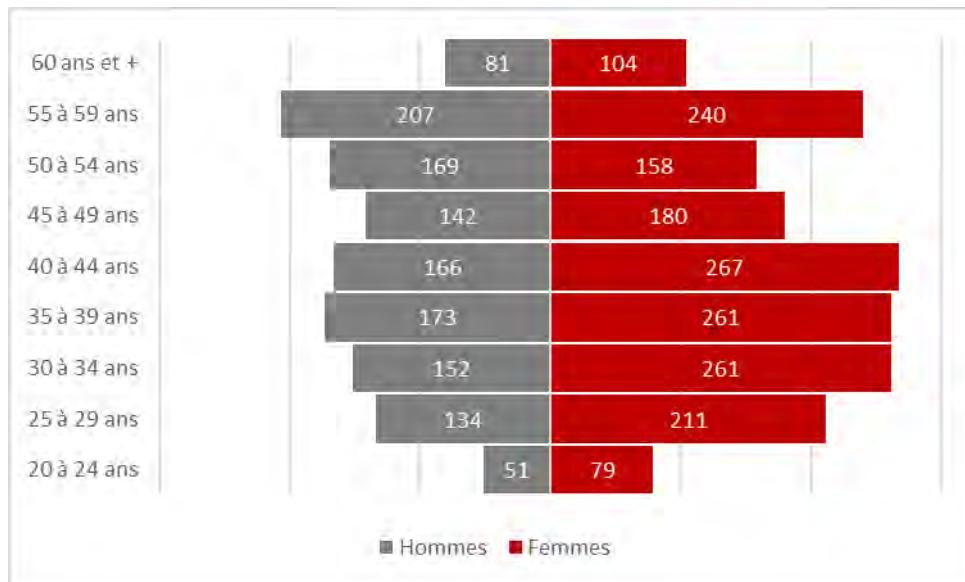
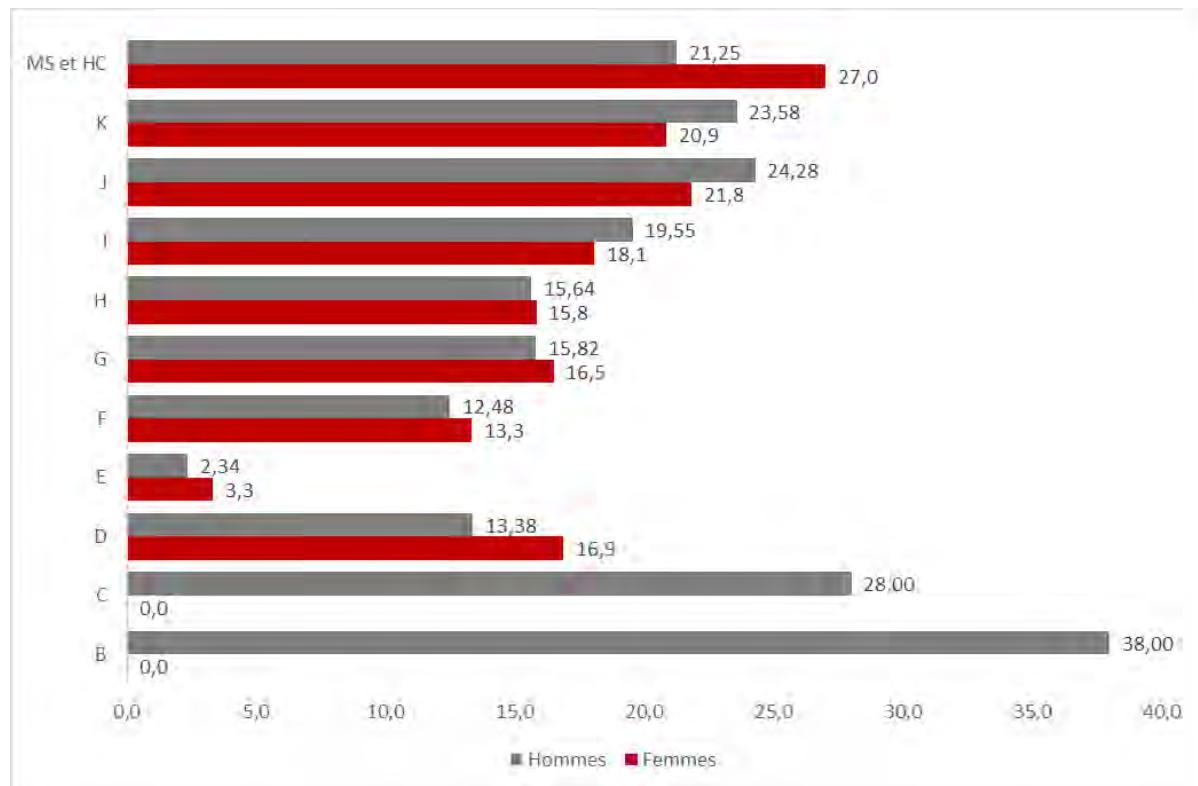
La Caisse d'épargne Rhône Alpes reste un employeur important sur son territoire (Haute-Savoie, Savoie, Ain, Isère et Rhône). Avec 3 247 collaborateurs inscrits à l'effectif fin 2023, dont 93,5 % en CDI et 6,5 % en alternance elle participe à la création d'emplois ancrés sur son territoire.

La part des collaborateurs CDI âgés de moins de 35 ans est importante (29,25 % des collaborateurs en CDI) et contribue à l'équilibre global de la pyramide des âges en préparant le remplacement progressif des départs naturels à la retraite dans les prochaines années. La moyenne d'âge des CDI à la Caisse d'épargne Rhône Alpes est de 42 ans.

Tableau 3–19 : Répartition de l'effectif par contrat, statut et sexe

| | 2023 | 2022 | | 2021 | | |
|----------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| CDI / CDD | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | |
| CDI | 3 036 | 93,50% | 2 975 | 92,31% | 2 949 | 92,88% |
| CDD y compris alternance | 211 | 6,50% | 248 | 7,69% | 226 | 7,12% |
| TOTAL | 3 247 | 100% | 3 223 | 100% | 3 175 | 100% |
| Non cadre / cadre CDI | | | | | | |
| Non cadre / cadre CDI | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | |
| Effectif non cadre | 1 687 | 55,57% | 1 670 | 56,13% | 1 712 | 58,05% |
| Effectif cadre | 1 349 | 44,43% | 1 305 | 43,87% | 1 237 | 41,95% |
| TOTAL | 3 036 | 100% | 2 975 | 100% | 2 949 | 100% |
| Femmes / hommes CDI | | | | | | |
| Femmes / hommes CDI | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre | |
| Femmes | 1 761 | 58% | 1 728 | 58% | 1 713 | 58% |
| Hommes | 1 275 | 42% | 1 247 | 42% | 1 236 | 42% |
| TOTAL | 3 036 | 100% | 2 975 | 100% | 2 949 | 100% |



Figure 3-3 : Pyramide des âges (effectif CDI)**Figure 3-4 : Ancienneté moyenne des collaborateurs CERA au sein du groupe BPCE par statut et par sexe (effectif CDI)**

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Dans un environnement en pleine mutation, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'attache à mener une politique de développement des ressources humaines, destinée à répondre aux ambitions et aux enjeux de transformations pour l'ensemble de ses métiers.

Ses engagements RH s'articulent autour de quatre axes centraux :

- Attirer et fidéliser les talents ;
- Développer l'employabilité des salariés : favoriser le développement des compétences et enrichir des parcours professionnels individualisés, créer et faire vivre des viviers par métier ou par filière, rendre les collaborateurs acteurs du changement ;
- Assurer l'égalité professionnelle : développer la mixité et promouvoir la diversité ;
- Améliorer la qualité de vie au travail et des conditions de travail.

Attirer et fidéliser les talents

Dans un contexte de forte tension du marché de l'emploi, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est dotée de moyens humains, organisationnels et techniques :

- Renforcement d'une équipe de recrutement davantage orientée sur les réseaux sociaux
- Développement d'actions en faveur de la marque employeur et notamment création d'un réseau d'ambassadeurs
- Diversification des profils recrutés et conduite d'évaluations mensuelles en interne.

Face à ces enjeux majeurs d'attractivité et de fidélisation, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a ajusté et entériné le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs pour les futurs commerciaux de la Banque de Détail (Parcours 1^{er} élan). Cet accompagnement contribue à une baisse du turnover des collaborateurs ayant bénéficié de ce mode d'intégration.

La politique de rémunération a également fortement évolué :

- Salaires minimums d'embauche selon les classifications et emplois
- Reconnaissance de l'ancienneté dans l'emploi et de certaines expertises
- Possibilité de percevoir un acompte de 13^{ème} mois chaque mois.

| FONCTIONNEMENT INTERNE | | | | | | | | |
|---|---|-------|---------------------|---------------|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Attractivité employeur | | | | | | | |
| Description du risque | Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | |
| <u>Tableau 3-20 : Taux de sortie des CDI²¹</u> | | | | | | | | |
| 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | |
| 3,65% | 6,02% | 4,31% | - 39,36% | 4% | | | | |

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a maintenu une dynamique de recrutement forte avec 325 embauches CDI contre 361 en 2022. La moyenne d'âge des recrutements CDI est de 32 ans. Au regard de ce qui est constaté dans le domaine bancaire, les femmes restent plus représentées que les hommes dans les recrutements en CDI même si cette tendance vise à s'équilibrer (55% en 2023 contre 59% en 2022).

²¹ En 2022, la méthode de calcul de cet indicateur a été adaptée pour ne prendre en compte que les motifs de sorties pertinents au titre du risque « Attractivité employeur » (démissions, fins de période d'essai à l'initiative du salarié, ruptures conventionnelles). Les données 2021 ont été corrigées en conséquence.

L'entreprise maintient son niveau d'engagement en faveur de l'alternance (199 alternants au 31/12/2023 contre 227 au 31/12/2022) avec une volonté accrue de transformation en CDI. En 2023, 35 alternants ont bénéficié d'un contrat en CDI contre 29 en 2022.

Par ailleurs, 17 CDD ont été embauchés en CDI cette année.

Tableau 3–21 : Répartition des embauches par contrat, statut et sexe

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|---------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| CDI | 325 | 65,92% | 361 | 90,25% | 252 | 59,29% |
| Dont cadres | 48 | 14,77% | 63 | 17,45% | 46 | 18,25% |
| Dont femmes | 180 | 55,38% | 212 | 58,73% | 137 | 54,37% |
| Dont jeunes (moins de 30 ans) | 175 | 53,85% | 210 | 58,17% | 146 | 57,94% |
| CDD y compris alternance | 168 | 34,08% | 211 | 36,89% | 173 | 40,71% |
| TOTAL | 493 | 100% | 572 | 100% | 425 | 100% |

Tableau 3–22 : Répartition des départs CDI par motif

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-------------------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Départs en retraite | 63 | 23,86% | 69 | 20,60% | 71 | 26,69% |
| Démission | 75 | 28,41% | 113 | 33,73% | 71 | 26,69% |
| Mutation groupe | 22 | 8,33% | 25 | 7,46% | 12 | 4,51% |
| Licenciement | 24 | 9,09% | 27 | 8,06% | 26 | 9,77% |
| Rupture conventionnelle | 21 | 7,95% | 43 | 12,84% | 43 | 16,17% |
| Rupture période d'essai | 58 | 21,97% | 56 | 16,72% | 40 | 15,04% |
| Autres Motifs | 1 | 0,38% | 2 | 0,60% | 3 | 1,13% |
| TOTAL | 264 | 100% | 335 | 100% | 266 | 100% |

Tableau 3–23 : Répartition des départs CDI par sexe

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|--------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Hommes | 117 | 44,32% | 138 | 41,19% | 124 | 46,62% |
| Femmes | 147 | 55,68% | 197 | 58,81% | 142 | 53,38% |
| TOTAL | 264 | 100% | 335 | 100% | 266 | 100% |

Le taux de sortie a diminué entre 2022 et 2023 de près de 2,5 points.

En proposant des parcours d'intégration et d'évolution, la Caisse d'épargne Rhône Alpes met en œuvre des actions d'accompagnement et de fidélisation de ses collaborateurs tout en poursuivant son engagement en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le taux cumulé des ruptures conventionnelles et démissions a notablement diminué de 10 points.

Développer l'employabilité des collaborateurs et favoriser le développement des compétences

Dans cette période de transformation profonde et rapide de l'ensemble des métiers de la banque, la Caisse d'épargne Rhône Alpes souhaite mobiliser les ressources et dispositifs pour favoriser la montée en compétence de ses collaborateurs, les accompagner dans l'évolution de leur métier et concourir ainsi au développement de leur employabilité.

Faire la banque de demain avec les collaborateurs d'aujourd'hui, les accompagner dans la transformation des métiers, créer les conditions favorables aux évolutions professionnelles ... Ces ambitions au service de l'employabilité des collaborateurs passent nécessairement par un renforcement de notre politique de formation.

Au travers d'une politique de formation active passant notamment par des parcours certifiants, la Caisse d'épargne Rhône Alpes témoigne de son ambition de garantir à ses salariés employabilité et mobilité, tout au long de leur parcours professionnel. L'offre de formation profite ainsi à leur perfectionnement continu, notamment dans les métiers commerciaux, où la clientèle est en demande de conseils personnalisés de plus en plus pointus.

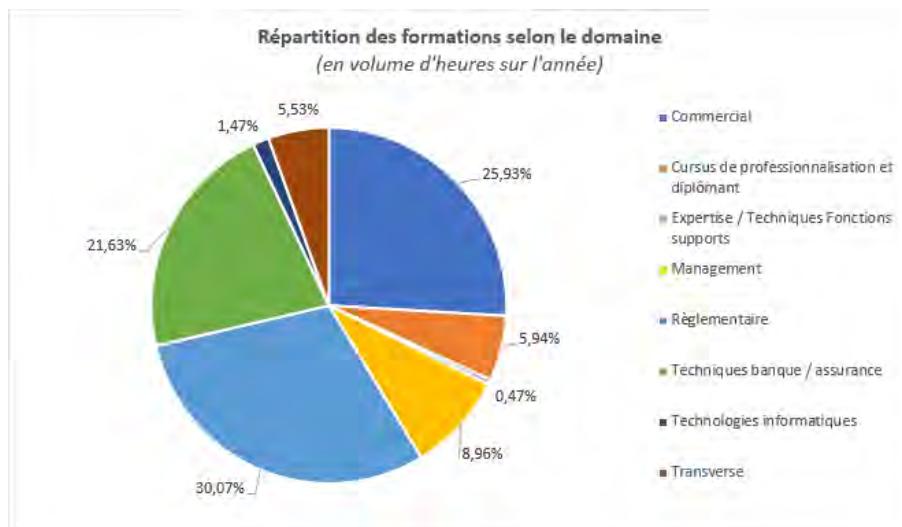
En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a continué de développer son offre de formation à destination de ses collaborateurs et managers et revisité les parcours de formation métier. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation s'est donc élevé à 7,5% en 2023. Cela correspond à un volume de 143 822 heures de formation qui ont été dispensées auprès de 97,29% de l'effectif CDI (vs 95,65% en 2022).

Cette année, en matière de sensibilisation/formation à la transition climatique et à la finance « durable » :

1. Déploiement d'un parcours pour les chargés d'affaires entreprise concernant l'accompagnement de nos clients entreprise dans le cadre de la transition environnementale
2. Poursuite du déploiement du module de sensibilisation « Transition climatique et finance durable » dans le cadre de l'Ecole des managers (nouveaux managers)
3. Poursuite du déploiement du module de sensibilisation « Transition climatique et finance durable » dans le cadre du parcours de formation des nouveaux collaborateurs
4. Déploiement du parcours « Climate School » à l'ensemble des salariés. Une impulsion forte, au plus haut niveau de l'entreprise, a été donné pour encourager les collaborateurs à suivre ce nouveau parcours e-learning d'acculturation aux enjeux de la transition climatique puisque le Président Alain DENIZOT s'est adressé à l'ensemble des collaborateurs, lors du lancement, au mois de juin. En choisissant délibérément de déployer ce parcours auprès de la totalité des collaborateurs, le choix a été fait d'apporter aux collaborateurs des outils qui permettent de prendre conscience des différents sujets, en leur proposant une information de qualité et basée sur les travaux de nombreux scientifiques à travers le monde. Ainsi, mieux informés, les collaborateurs peuvent à leur tour sensibiliser leurs clients, leurs proches, leur environnement. Le parcours mis en ligne via la plateforme de formation du groupe est composé de trois « saisons » très accessibles et divisées en séquences de moins d'une dizaine de minutes s'appuyant sur des vidéos à la fois ludiques et didactiques. Les deux premières saisons ont été déployées en 2023. La troisième et dernière saison sera déployée en 2024. Cet engagement au plus haut niveau a permis d'obtenir un excellent taux de participation de 72% des collaborateurs.

Tableau 3-24 : Total des heures de formation (CDI)

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|
| Nombre total d'heures de formation | 143 822 | 125 248 | 101 073 |

Figure 3-5 : Répartition des formations selon le domaine - (En volume d'heures sur l'année 2023)**Tableau 3-25 : Répartition des heures de formation par statut et par sexe (CDI)**

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Hommes cadres | 29 303 | 20% | 28 935 | 23% | 22 186 | 22% |
| Hommes non-cadres | 36 384 | 25% | 26 738 | 21% | 21 549 | 21% |
| Femmes cadres | 25 682 | 18% | 22 257 | 18% | 17 965 | 18% |
| Femmes non-cadres | 52 453 | 35% | 47 318 | 38% | 39 373 | 39% |
| TOTAL | 143 822 | 100% | 125 248 | 100% | 101 073 | 100% |

Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Afin de développer, de fluidifier et de donner de la visibilité sur les parcours professionnels de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, un programme « Progresser à la CERA » a été déployé pour l'ensemble de la banque de détail en 2023.

Sur cette base, 1 307 collaborateurs des réseaux de la banque de détail ont fait l'objet d'une revue de personnel, 115 collaborateurs ont été positionnés en vivier évolutif à moins d'un an et 175 à moyen terme (entre 1 et 2 ans). Cette mise en vivier a donné lieu à 62 entretiens tripartites.

Pour les personnes identifiées en vivier, accompagnement managérial et formation sont définis individuellement.

| FONCTIONNEMENT INTERNE | | | | | |
|----------------------------------|--|-------|-------|---------------------|---------------|
| Risque prioritaire | Diversité des salariés | | | | |
| Description du risque | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | |
| | <u>Tableau 3–26 : Egalité hommes / femmes</u> | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 |
| Pourcentage de femmes cadres (%) | 45,8% | 44,5% | 43,9% | + 2,92% | 45% |

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Fidèle à ses valeurs coopératives, la Caisse d'épargne Rhône Alpes est une banque universelle, ouverte à tous et proche de ses clients au plus près des territoires.

Il est essentiel pour elle de garantir un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité de chacun (âge, sexe, origine, ethnies...) en dehors de tout préjugé.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'engage en faveur de la diversité à travers des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, la gestion intergénérationnelle et l'égalité des chances.

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a toujours fait l'objet d'une attention particulière pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes qui a renouvelé ses engagements à travers l'accord signé le 3 novembre 2021. Les hommes et les femmes de la Caisse d'épargne Rhône Alpes doivent bénéficier d'un traitement égalitaire en matière d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle ainsi qu'en matière de qualification, de classification, de promotion et de rémunération.

Si 58% des effectifs CDI sont des femmes, ces dernières restent encore un peu moins bien représentées aux postes d'encadrement et de direction, cependant l'écart tend à se réduire (45.8% en 2023 contre 44.5% en 2022).

La tendance est néanmoins à la résorption de ces écarts, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a publié au 1^{er} mars 2023 un index égalité professionnelle de 94 points sur 100 (sur la base des données de l'année 2022), en baisse par rapport à celui de mars 2022 qui était de 99 points sur 100 (sur la base des données 2021).

Tableau 3–27 : Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

| | 2023 | | 2022 | | 2021 |
|-------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| | Salaire médian | Evolution | Salaire médian | Evolution | Salaire médian |
| Femme non-cadre | 36 352 | 3,48% | 35 130 | 4,98% | 33 463 |
| Femme cadre | 47 874 | 2,35% | 46 773 | 7,00% | 43 713 |
| Total des femmes | 36 354 | 2,20% | 35 572 | 5,24% | 33 800 |
| Homme non-cadre | 36 375 | 1,04% | 36 000 | 6,09% | 33 934 |
| Homme cadre | 49 665 | 2,83% | 48 300 | 5,78% | 45 659 |
| Total des hommes | 44 079 | 2,77% | 42 889 | 7,48% | 39 905 |



Tableau 3-28 : Ratio H/F sur salaire médian

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Non-cadre | 0,06% | 2,42% | 1,39% |
| Cadre | 3,61% | 3,16% | 4,26% |
| TOTAL | 10,11% | 10,45% | 9,79% |

On note une évolution du salaire médian des femmes (+2,20%) et des hommes (+2,77%).

En 2023, 221 personnes ont été promues sur un niveau de classification supérieur, dont 65,6% de femmes.

En 2023, à la suite de l'accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), le dispositif de reconnaissance d'expérience pour les salariés non-cadre a été reconduit. Il a permis une revalorisation salariale pour 35 collaborateurs (dont 20 femmes). 40% des salariés revalorisés étaient à temps partiel.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes, dans le cadre de sa politique de rémunération, poursuit son engagement en faveur de l'égalité hommes/femmes en portant l'enveloppe annuelle destinée à réduire les éventuels écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, fixée à 85 000 €. 23,2% des bénéficiaires de ces revalorisations salariales étaient à temps partiel. 69 collaborateurs ont bénéficié de cette mesure.

Compte tenu du contexte économique particulier lié à l'inflation et à son corollaire en termes de pouvoir d'achats ainsi qu'une problématique d'attractivité et de fidélisation sur les métiers commerciaux, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a consacré une enveloppe visant à reconnaître l'investissement des collaborateurs.

Dans le cadre d'un accord local des négociations obligatoires au titre de l'année 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a procédé au versement, en mars 2023, d'une prime de partage de la valeur (PPV) à l'ensemble de ses salariés ayant été effectivement présents sur l'intégralité des 12 mois précédent son versement.

Le montant de cette PPV a été de 1 500 euros bruts pour les salariés dont la rémunération annuelle brute des 12 mois précédent son versement était inférieure à 4 plafonds annuels de la sécurité sociale.

Son montant a été porté à 1 800 euros bruts pour les salariés dont la rémunération annuelle brute des 12 mois précédent son versement était inférieure à 3 fois la valeur du SMIC.

D'autres mesures mises en place visent à améliorer l'égalité hommes/femmes au sein de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Nous pouvons notamment citer la constitution de viviers de hauts potentiels mixtes à l'occasion des revues du personnel BPCE. Par ailleurs l'association « Mixités by CERA », lancée en septembre 2014, contribue à la promotion de l'égalité hommes/femmes en interne, en particulier au niveau des managers. Plusieurs ateliers animés par l'association se sont déroulés en 2023 et la promotion de mentorés comptait 18 personnes (dont 14 femmes).

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Caisse d'épargne Rhône Alpes déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

Depuis 2007, la Branche Caisse d'Epargne a signé 6 accords handicap consécutifs, dont le dernier est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Ils traduisent l'engagement constant en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap.
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap.
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste.

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a poursuivi ses actions de sensibilisation des collaborateurs sur la question du handicap en entreprise, en particulier du 20 au 24 novembre 2023, à l'occasion de la 27ème édition de la SEEPH où une série de vidéos "La minute Einstein" a été mise à disposition des collaborateurs pour lever les préjugés sur le handicap. L'objectif est double : d'une part, sensibiliser les collaborateurs pour lever les freins à l'emploi d'une personne en situation de handicap, et d'autre part, favoriser le maintien en emploi et encourager les collaborateurs en situation de handicap à se déclarer.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a aussi poursuivi ses actions d'accompagnement des collaborateurs à la fois dans l'aménagement de leur poste de travail (ex : fauteuils ergonomiques, matériel informatique spécifique), avec, le cas échéant, l'intervention de spécialistes externes (ex : ergonomes), en matière d'aides à la personne (ex : cofinancement de prothèses auditives ou prise en charge de trajets en taxi) et de gestion des carrières (ex : information et accompagnement dans le montage des dossiers Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Dans le cadre des travaux réalisés sur nos sites, la partie ERT (Etablissement recevant des travailleurs) a été traitée suivant la réglementation ERP (Etablissement recevant du public). Ainsi, de nombreuses agences peuvent accueillir des collaborateurs en situation de handicap.

Enfin, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a continué à s'adresser au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) pour ses achats.

Tableau 3-29 : Emploi de personnes handicapées

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-----------------------|-------|-------|
| Emplois directs | | | |
| Taux d'emploi direct | Non calculé à ce jour | 6,51% | 6,36% |
| Nombre de recrutements | 2 | 2 | 3 |
| Nombre d'adaptations de postes de travail | 39 | 55 | 43 |
| Emplois indirects | | | |
| Taux d'emploi indirect | NC* | NC* | 0,40 |
| TOTAL | | | |
| Taux d'emploi global | Non calculé à ce jour | 6,51% | 6,36% |

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

* A compter du 01/01/2020, la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) ne permet plus de valoriser les achats effectués auprès du STPA dans le calcul du taux d'emploi global. La notion de taux d'emploi indirect n'existe plus.

Tableau 3-30 : Répartition des personnes handicapées par type d'emploi

| | 2023 | % |
|-------------------|------------|------|
| | Nombre | % |
| Cadres | 53 | 33% |
| Non cadres | 109 | 67% |
| TOTAL | 162 | 100% |
| Rappel total 2022 | 185 | |

Tableau 3-31 : Répartition des personnes handicapées par type de métier

| | 2023 | % |
|-----------------------------------|------------|------|
| | Nombre | % |
| Vente et services clients | 73 | 45% |
| Gestion bancaire | 34 | 21% |
| Prestations de service et conseil | 16 | 10% |
| Risques et finances | 16 | 10% |
| Assistant, logistique | 13 | 8% |
| Marketing, distribution et SI | 10 | 6% |
| TOTAL | 162 | 100% |
| Rappel total 2022 | 185 | |

Une gestion intergénérationnelle

Dans le cadre de l'accord GEPP 2022 (signé le 12 juillet 2022 et qui cessera de produire tout effet au 30/06/2025), le groupe BPCE s'est engagé en faveur du recrutement des jeunes et du maintien en emploi des seniors.

Pour atteindre cet objectif, des actions sont lancées dans différents domaines :

- L'équilibre intergénérationnel ;
- Le développement des compétences ;
- La mobilité professionnelle.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, sans discrimination relative à l'âge, puis les aide au moment de leur entrée en retraite, au travers de dispositifs spécifiques (formation de préparation à la retraite, temps partiel séniors...).

Au 31 décembre 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes compte 65 collaborateurs en temps partiel séniors contre 78 collaborateurs en 2022.

Elle a, par ailleurs, accompagné 26 collaborateurs dans leur réflexion d'un départ à la retraite via une formation de préparation à la retraite. Enfin, 33 collaborateurs ont bénéficié d'une simulation de leurs droits à prestation retraite, auquel s'ajoute 122 salariés qui ont bénéficié d'un calcul de leur date de départ à la retraite (congé et CET fin de carrière inclus) et 131 entretiens et simulations de date de départ à la retraite. Compte tenu de la réforme des retraites applicable à compter du 1^{er} septembre 2023, allongeant l'âge de départ à la retraite, 26 collaborateurs en congé compte épargne temps ont été accompagnés afin de mettre en place une solution pour faire face à un départ en retraite différé.



La Caisse d'épargne Rhône Alpes a par ailleurs mis à disposition sur l'intranet Ressources Humaines un espace retraite qui permet aux salariés de réaliser une simulation de prestations retraites et d'avoir des informations sur leurs droits à la retraite.

Le maintien en emploi des salariés en situation de handicap

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a maintenu dans le cadre de l'accord NAO 2019 que tout salarié ayant une reconnaissance RQTH peut bénéficier, sur demande, d'un temps partiel avec maintien des cotisations sur l'assiette de l'assurance vieillesse à hauteur du salaire correspondant à son activité à temps complet.

En outre, l'accord conclu le 22 octobre 2020 dans le cadre des NAO octroi porte à 3 le nombre de jours d'autorisations d'absence rémunérés accordés aux salariés pour procéder aux démarches administratives nécessaires à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou au suivi médical lié au handicap notamment.

Soutenir l'emploi des jeunes

La Caisse d'épargne Rhône Alpes contribue pleinement à la vitalité du bassin de l'emploi des plus jeunes, au travers de la politique qu'elle mène en faveur de l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le nombre de collaborateurs recrutés en contrats d'alternance se maintient avec 144 jeunes recrutés à la rentrée de septembre 2023 (vs 172 jeunes en 2022). Par ailleurs, 75 jeunes déjà présents en 2022 ont poursuivi une deuxième année d'alternance en 2023.

En effet, dans un contexte de vive concurrence entre les enseignes bancaires en matière de recrutement et de fortes tensions sur le marché de l'emploi des métiers commerciaux de la banque, l'alternance se révèle être un dispositif efficace pour attirer les talents et les fidéliser.

Après une formation de niveau bac+3 à bac+4, les alternants bénéficient d'un parcours structuré en plusieurs étapes d'apprentissage assuré par les équipes de la Caisse d'épargne Rhône Alpes et par ses partenaires en charge de la formation académique. A cet égard, la Caisse d'épargne Rhône Alpes est partenaire d'une soixantaine d'établissements (publics et privés) d'enseignement supérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, elle a constitué quatre promotions d'alternants en « classe dédiée », l'une avec le campus BPCE/ESB (CFA du groupe), une avec l'institut Carrel, les deux autres avec les lycées Jean-Paul Sartre de Bron et Louise Michel de Grenoble. Ces étudiants bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'entreprise.

En matière de recrutement, la Caisse d'épargne Rhône Alpes veille à une stricte observation du respect des diversités sociales, culturelles et éducatives, la compétence et la motivation étant les deux critères d'analyse et de diagnostic.



| FONCTIONNEMENT INTERNE | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------|-----------|---------------------|---------------|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Conditions de travail | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | |
| | | <u>Tableau 3-32 : Absentéisme et accidents du travail</u> | | | | | | | | | |
| | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | | | | | |
| Taux absentéisme global (hors susp) (CDI) | 7,29% | 8,64% | 8,40% | - 15,63 % | | Non défini | | | | | |
| Taux d'absentéisme pour maladie (CDI) | 4,08% | 4,03% | 4,36% | + 1,24 % | | Non défini | | | | | |
| Nombre de collaborateurs ayant eu un arrêt maladie / une hospitalisation inférieure à 3 jours (CDI) | 606 | 564 | 514 | + 7,45 % | | Non défini | | | | | |
| Nombre d'accidents du travail (CDI) | 43 | 33 | 22 | + 30,30 % | | Non défini | | | | | |
| Taux de fréquence des accidents du travail et de trajet ²² | 2,63% | 1,8% | 1,27% | + 46.11% | | Non défini | | | | | |
| Taux de gravité des accidents du travail et de trajet ²³ | 0,13% | 0,07% | 0,06% | + 85.71% | | Non défini | | | | | |

S'engager pour la qualité de vie au travail

La protection et l'accompagnement des salariés

Les actions fortes de prévention renforcées en 2020, en matière des risques physiques et psychologiques, se poursuivent, par exemple :

- Le renforcement du dispositif de cellule d'écoute psychologique pour tous les salariés afin de répondre à leurs préoccupations de tous ordres ;
- La densification du télétravail et la mise en œuvre de travail à distance pour toutes les fonctions qui le permettent et notamment l'ensemble des fonctions support.
- Malgré la fin des mesures sanitaires obligatoires en matière en lien avec la pandémie de 2020, les mesures barrière avec mise à disposition d'équipements (gel, masque, lingettes) sont toujours à disposition des salariés.

S'engager pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

Un Accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été signé le 28 juin 2023. Il marque la volonté de poursuivre la politique engagée sur le sujet de la QVCT pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et favoriser durablement l'engagement des salariés.

Cette démarche a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

L'année a également été marquée par la signature de l'Accord sur l'Organisation du travail hybride au sein de la CERA, accord collectif relatif au télétravail, signé le 13 septembre 2023. Il conforte les modalités d'organisation déjà éprouvées dans le précédent accord, comme notamment l'éligibilité des collaborateurs des réseaux commerciaux BDD et BDR, tout en augmentant, pour ces derniers, le nombre de jours pouvant être télétravaillés. A fin 2023, 2032 collaborateurs étaient inscrits dans ce dispositif de télétravail conventionnel.

²² Indicateur intégré dans la DPEF en 2023.

²³ Indicateur intégré dans la DPEF en 2023.

Tableau 3-33 : Répartition des « télétravailleurs » par sexe et par statut

| | 2023 | 2022 | 2021* |
|---------------------|--------------|------------|-----------|
| Hommes non-cadres | 294 | 249 | 20 |
| Hommes cadres | 544 | 446 | 47 |
| Total Hommes | 838 | 695 | 67 |
| Femmes non-cadres | 679 | 574 | 52 |
| Femmes cadres | 515 | 412 | 41 |
| Total Femmes | 1 194 | 986 | 93 |

* Les chiffres 2021 correspondent uniquement au télétravail conventionnel. En raison de la crise COVID-19 il n'y avait pas eu de nouvelle convention conclue.

L'année 2023 a donc vu la poursuite et le renforcement des axes de développement de la Qualité de Vie au Travail impulsés par la signature du nouvel Accord, notamment l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le droit à la déconnexion, le télétravail et les transformations du travail induit par le digital. Une démarche de prévention des Troubles Musculosquelettiques a été lancée sous la forme d'un pilote auprès de 33 agences du réseau BDD avec un objectif de déploiement sur l'ensemble des agences dès 2024. Pour renforcer l'accompagnement des salariés aidants, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a lancé un nouveau dispositif, les Cafés des aidants®, un moment privilégié de partage pour échanger et fournir des informations sur les ressources à disposition.

Cette année, lors de la semaine de la QVCT qui s'est déroulée du 19 au 29 juin 2023, des animations et sensibilisations ont été proposées aux collaborateurs :

- Webinaires sur les thèmes de la cohésion d'équipe, les techniques de relaxation, la nutrition et le sommeil
- Conférence sur la thématique : « La QVCT : Tous acteurs, tous concernés ! »
- Brève d'information sur les dispositifs dédiés aux salariés aidants familiaux.

Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Caisse d'épargne Rhône Alpes est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. Les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2023, 482 salariés, soit 15,9% des collaborateurs en CDI (87,8% de femmes et 12,2% d'hommes) ont opté pour un temps partiel.

Tableau 3-34 : Répartition des effectifs à temps partiel par sexe et par durée du travail (CDI)

| | | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-----------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|--|
| Hommes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Moins de 50 % | 2 | 3,39% | 2 | 2,78% | 2 | 2,99% | |
| De 50 à 80 % | 30 | 50,85% | 34 | 47,22% | 27 | 40,30% | |
| Plus de 80 % | 27 | 45,76% | 36 | 50,00% | 38 | 56,72% | |
| TOTAL | 59 | 100% | 72 | 100% | 67 | 100% | |
| Femmes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Moins de 50 % | 15 | 3,55% | 8 | 1,90% | 16 | 3,43% | |
| De 50 à 80 % | 254 | 60,05% | 262 | 62,38% | 284 | 60,94% | |
| Plus de 80 % | 154 | 36,41% | 150 | 35,71% | 166 | 35,62% | |
| TOTAL | 423 | 100% | 420 | 100% | 466 | 100% | |
| Hommes + Femmes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Moins de 50 % | 17 | 3,53% | 10 | 2,03% | 18 | 3,38% | |
| De 50 à 80 % | 284 | 58,92% | 296 | 60,16% | 311 | 58,35% | |
| Plus de 80 % | 181 | 37,55% | 186 | 37,80% | 204 | 38,27% | |
| TOTAL | 482 | 100% | 492 | 100% | 533 | 100% | |

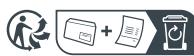


Tableau 3-35 : Répartition des effectifs à temps partiel par statut et par sexe (CDI)

| | | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-----------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|--|
| Hommes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Non cadre | 36 | 61,02% | 47 | 65,28% | 43 | 64,18% | |
| Cadre | 23 | 38,98% | 25 | 34,72% | 24 | 35,82% | |
| TOTAL | 59 | 100% | 72 | 100% | 67 | 100% | |
| Femmes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Non cadre | 319 | 75,41% | 317 | 75,48% | 361 | 77,47% | |
| Cadre | 104 | 24,59% | 103 | 24,52% | 105 | 22,53% | |
| TOTAL | 423 | 100% | 420 | 100% | 466 | 100% | |
| Hommes + Femmes | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Non cadre | 355 | 73,65% | 364 | 73,98% | 404 | 75,80% | |
| Cadre | 127 | 26,35% | 128 | 26,02% | 129 | 24,20% | |
| TOTAL | 482 | 100% | 492 | 100% | 533 | 100% | |

Depuis 2012, une conciergerie d'entreprise est mise à disposition des collaborateurs du siège et du réseau (des prestations telles que pressing, cordonnerie, services à domicile, démarches administratives pour permis de conduire et carte grise...).

Depuis septembre 2013, la Caisse d'épargne Rhône Alpes finance un réseau de crèches mettant 17 berceaux à disposition des enfants des collaborateurs sur tout le territoire de la banque. Ces places permettent d'accueillir des enfants de 0 à 3 ans.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes participe au financement du CESU (chèque emploi service universel) pour les collaborateurs handicapés ou parents de jeunes enfants à hauteur de 70% pour une dotation annuelle de 1 000 €. Pour les autres catégories de salariés, la participation de la Caisse d'épargne Rhône Alpes est de 50% avec un maximum de 500 €.

Dans le cadre de l'accord NAO 2021, la Caisse d'épargne Rhône Alpes participe également à hauteur de 50% avec un maximum de 750 € pour les collaborateurs ayant un enfant âgé entre 6 et 12 ans.

Au titre de l'année 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a ainsi financé les CESU à hauteur de 360,9 K€ pour 723 salariés. 79,39% des bénéficiaires ont eu une prise en charge supérieure à 50 % (78% en 2022). 16,18% ont bénéficié d'une dotation à hauteur de 750 € et 63,21% d'une dotation à hauteur de 1 000 €.

Par ailleurs, l'accord du 22 octobre 2020 conclu dans le cadre des NAO 2020, accorde également aux salariés titulaires de l'agrément en vue d'une adoption à l'international, 10 jours d'absence rémunérés pour effectuer leur séjour préparatoire à l'adoption.

D'autre part, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a signé une convention avec le ministère des armées, pour permettre aux salariés ayant la qualité de réservistes opérationnels de bénéficier de facilités particulières pour accomplir leurs périodes d'activité de réserve.

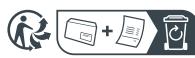


Tableau 3-36 : Prestations sociales

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------|----------------|-------|
| Nombre de prestations délivrées par la conciergerie d'entreprise | 11 289 | Non disponible | 6 425 |
| Montant des dépenses consacrées à la conciergerie d'entreprise – K€ | 107 | 115 | 105 |
| Nombre de berceaux mis à disposition des collaborateurs par le réseau de crèches partenaires (temps plein) | 17 | 22 | 35 |
| Nombre de bébés des collaborateurs accueillis par le réseau de crèches partenaires | 17 | 24 | 40 |
| Montant des dépenses consacrées au réseau de crèches partenaires – K€ | 220,8 | 351,6 | 403,6 |
| Nombre de collaborateurs bénéficiaires de CESU | 723 | 735 | 786 |
| Montant des dépenses consacrées au financement des CESU – K€ | 361 | 361 | 381 |

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

La loi N° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France est venue modifier le contenu de la présente déclaration (DPEF) en imposant (article 27) une mention supplémentaire sur les « actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ».

Dans le but de lutter contre la sédentarité (particulièrement importante dans le secteur bancaire) et de favoriser l'activité physique et le bien-être des collaborateurs, un programme complet d'activités physiques et de bien-être a été totalement conçu et est géré depuis 2016 par la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Plusieurs disciplines sont proposées aux collaborateurs via des cours collectifs (pause déjeuner et soirée) : renforcement musculaire, cross training, stretching/gym douce, pilates et self-défense. Les collaborateurs considèrent que les trois impacts majeurs du dispositif sont : un bénéfice pour leur santé, une meilleure qualité de vie (gain de temps car sur le lieu de travail) et une augmentation de leur bien-être au travail. Le dispositif a débuté en septembre sa 6^{ème} saison pour le siège social (Tour INCITY, à Lyon) et sa 2^{ème} saison sur le site ALPES CITY, à Grenoble. Si le dispositif a été légèrement impacté par la généralisation du télétravail (légère baisse des inscriptions et suppression des cours du mercredi) il connaît toujours un vif succès auprès des collaborateurs. Le dispositif est basé sur un modèle économique vertueux puisque financé uniquement grâce aux cotisations des membres.

Le dimensionnement est le suivant :

- Siège INCITY (Lyon) : 126 inscriptions / 9 heures de cours collectifs / 5 disciplines / 6 coachs sport-santé.
- Site ALPES CITY (Grenoble) : 11 inscriptions / 2 heures de cours collectifs / 1 discipline / 2 coachs sport-santé.

Par ailleurs, comme les années précédentes, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a proposé à ses collaborateurs de « bouger » en participant au challenge marche #Generose Kiplin du 2 au 16 octobre dans le cadre du mois « Octobre Rose ». Avec 579 collaborateurs participants soit 139 équipes, les collaborateurs de l'entreprise terminent à la 3^{ème} place du challenge par équipe et trois équipes de l'entreprise se classent même dans les 20 premières équipes nationales. Plus de 7 000 collaborateurs de 10 Caisses d'Epargne, de BPCE ainsi que des Fédérations de Hand et de Basket ont participé au Challenge national. Ensemble, ils ont ainsi parcouru 677 983 kms en 15 jours. Grâce à cette mobilisation, la Caisse d'épargne a reversé 71 500 euros à diverses associations soutenant la recherche contre le cancer du sein. La Caisse d'épargne Rhône Alpes a participé à hauteur de 5 000 euros en donnant à deux associations locales : GEFLUC Grenoble et Synergie Lyon Cancer. GEFLUC Grenoble est une association qui accompagne la recherche et les entreprises dans la lutte contre le cancer et Synergie Lyon Cancer est une fondation de coopération scientifique située à Lyon, proche du Centre Léon Bérard.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Caisse d'épargne Rhône Alpes propose également de nombreuses possibilités pour pratiquer une activité physique et sportive à des conditions avantageuses via les services proposés par son Comité Social Economique (CSE) et son Association sportive (AS CERA).

Par ailleurs, dans ce domaine, la Caisse d'épargne Rhône Alpes apporte un soutien à son territoire via ses actions de mécénat en faveur du sport (Cf. Risque prioritaire : empreinte territoriale).

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir et protéger la santé des salariés, la Caisse d'épargne Rhône Alpes organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes est dotée d'un comité social et économique (CSE) et d'une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Le CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Caisse d'épargne et de son CSE.

La Commission Santé au Travail, à laquelle participent les différents acteurs concernés (Direction du Développement des Ressources Humaines, assistantes sociales, médecin du travail, ...) s'est réunie à 6 reprises en 2023.

Les travaux menés dans le cadre de la CSSCT contribuent aussi à mettre en œuvre des actions de progrès en matière de conditions environnementales du travail et de sécurité, notamment lors de l'actualisation du Document Unique des Risques Professionnels réalisée conjointement avec les représentants du personnel. Ce document inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord relatif aux agences à environnement sensible reconduit en mars 2022, la liste des agences concernées a été mise à jour. Cet accord prévoit différentes mesures d'accompagnement pour les collaborateurs de ces agences, que nous pouvons lister ci-dessous :

- Des formations spécifiques pour accompagner et aider ces collaborateurs dans l'exercice de leur activité
- La possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique et temporaire, du type accompagnement psychologique
- La limitation de la durée d'expérience à une fonction au sein d'une agence à environnement sensible (de 3 à 4 ans pour un conseiller commercial ou gestionnaire de clientèle et de 4 à 5 ans pour les autres emplois).

En outre, les collaborateurs travaillant en agence ont de plus en plus à faire face à des incivilités de la part de leurs interlocuteurs. Cette problématique croissante dans le secteur bancaire a fait l'objet d'un accord au niveau de la branche Caisse d'épargne, en avril 2013, que la Caisse d'épargne Rhône Alpes veille à mettre en œuvre systématiquement. Par ailleurs depuis 2017, tous les nouveaux entrants suivent le module « gestion des incivilités » dans le cadre de leur parcours d'intégration.

De la même façon, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'engage dans le cadre de son accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail du 28 juin 2023 sur les différents axes suivants :

- Faire de la qualité de vie et des conditions de travail un enjeu et une responsabilité collective
- Préserver la santé au travail par l'organisation du travail et l'accompagnement

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Positionner le management et l'organisation des relations de travail au cœur de la qualité de vie et des conditions de travail
- Transformer l'organisation et l'environnement de travail, un levier de qualité de vie et des conditions de travail
- Piloter et animer la qualité de vie et des conditions de travail.

Cinq correspondants qualité de vie et des conditions de travail ont été identifiés et seront le relai de la référente pour les actions menées sur cette thématique.

Enfin, un guide sur les risques psycho-sociaux, issu de travaux menés en 2018 avec des représentants du personnel est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs dans l'espace intranet de l'entreprise, où l'on retrouve notamment les coordonnées de l'assistance psychologique mise à disposition des collaborateurs qui peuvent la solliciter soit de manière anonyme soit de manière individualisée.

De surcroit, quand la Direction des Ressources Humaines identifie des situations particulières, (incivilité déclarée, situation particulière détectée au niveau du médecin du travail, cas de violence conjugale, collaborateur aidant, personne en arrêt longue durée, trouble mental) elle sollicite des ressources externes spécialisées pour accompagner le ou les collaborateurs concernés.

L'accroissement du nombre d'accidents du travail en 2023 est lié à une reprise d'activité standard, notamment dans le réseau commercial, après deux années 2021 et 2022 de crise sanitaire (40 accidents en 2019 et 57 en 2018). A cet égard, il est important de noter que 53% sont liés à un accident de trajet et 14% à des incivilités dont nous notons un accroissement sur 2023.

Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Cela passe par l'accompagnement des managers qui doivent être à l'écoute et donner du sens aux missions confiées à leurs collaborateurs. Cela se traduit également par le développement des méthodes de travail collaboratives avec l'utilisation des outils collaboratifs digitaux (Teams, office 365...).

Pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes, l'implication des collaborateurs passe également par le dialogue social. Les collaborateurs sont informés, et le cas échéant consultés, via leurs représentants, dans le cadre des rencontres régulières et habituelles avec les instances représentatives du personnel : Comité Social et Economique (CSE) et Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et Organisations Syndicales, représentatives ou non.

Le dialogue social est resté soutenu en 2023, puisque se sont déroulées, au cours de l'exercice :

- 15 réunions du CSE dont 2 supplémentaires et 1 spéciale ;
- 4 réunions de la CSSCT ;
- 15 réunions de négociations.

Les réunions de négociations ont quant à elles abouti à la signature de 7 accords :

- L'avenant à l'accord relatif à l'indemnisation des déplacements professionnels et des trajets domicile-lieu de travail à la Caisse d'épargne Rhône Alpes du 21 juin 2018 (24 janvier 2023)
- L'accord conclu dans la cadre des Négociations Obligatoires au titre de l'année 2023 Caisse d'épargne Rhône Alpes (8 février 2023)
- L'avenant à l'accord d'intéressement Caisse d'épargne Rhône Alpes du 1^{er} juin 2022 (21 juin 2023)
- L'accord d'entreprise relatif à la qualité de vie et des conditions de travail à la Caisse d'épargne Rhône Alpes (28 juin 2023)
- L'avenant à l'accord collectif relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail dans la CERA du 10 juillet 2007 (6 septembre 2023)
- L'accord collectif relatif au télétravail au sein de la Caisse d'épargne Rhône Alpes (13 septembre 2023)

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- L'accord relatif aux avantages tarifaires faits aux salariés de la CEA du 20 octobre 2023
100% des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Caisses d'épargne.

Tableau 3-37 : Dialogue social

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'accords d'entreprises locaux signés | 7* | 10* | 6* |
| Taux de collaborateurs couverts par une convention collective - % | 100% | 100% | 100% |
| Nombre de réunions : CSE + CSSCT + Négociations | 34 | 49 | 51 |
| Nombre de mouvements sociaux | 6** | 3** | 0 |

* y compris avenants - ** sujets nationaux

| FONCTIONNEMENT INTERNE | | | | | | |
|---|---|------|------|---------------------|---------------|--|
| Risque secondaire | Achats | | | | | |
| Description du risque | Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectif 2023 | |
| Délai moyen de paiement des fournisseurs (en nombre de jours) | 35 | 29 | 29 | 20,68% | 29 | |
| Délai maximum de validation des bons à payer (en nombre de jours) | 7 | 5 | 5 | 40 % | 5 | |

Politique d'Achats Responsables

La politique achat de la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans celle du Groupe BPCE.

La politique Achats Responsables, mise à jour en 2022, s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du Groupe, dans laquelle la Filière Achats a un rôle essentiel à jouer. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs. Une description des engagements pris, y compris sur les aspects RSE, figure dans le Contrat d'utilité du Réseau Caisses d'Epargne.

En 2023, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, BPCE Achats a poursuivi activement la mise en œuvre des principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats :

- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat, avec l'identification et l'utilisation de critères (sourcing de fournisseurs, écoconception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, ...);
- Évaluer la performance RSE des fournisseurs lors des consultations, selon des critères RSE adaptés, des produits et /ou services objets des consultations (dont notamment le Devoir de vigilance) ;
- Mesurer les impacts environnementaux des projets d'achats, dont l'impact carbone ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs via des structures d'insertion par l'activité économique et des structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA).



La charte des achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

La RSE est intégrée :

- Dans la politique Achats Responsables du Groupe BPCE ;
- Dans le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans la procédure générale d'achat ;
- Dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les organes de décision. En 2022, des questionnaires d'évaluations RSE spécifiques ont été formalisés afin de couvrir 100 % des 140 catégories d'achat de la segmentation Achats du Groupe : ces questionnaires adaptés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux permettent une évaluation RSE des fournisseurs, qui, au-delà d'être un critère de choix lors des consultations, vont aussi permettre d'identifier les axes RSE à suivre et à améliorer lors de l'exécution des contrats et des plans de progrès ;
- Dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 140 catégories d'achat ;
- Dans la professionnalisation de la Filière Achats :
 - En complément des formations 2021 sur les Achats Responsables, afin de contribuer à la transformation de la Filière Achats, une formation a été élaborée et déployée auprès de la Filière Achats avec l'Afnor sur la norme ISO20400 ;
 - L'ensemble des acheteurs a été formé à l'outil des risques RSE des 140 catégories d'achats.

L'ambition du Groupe est de continuer à déployer et systématiser, dans 100 % des dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision achats à horizon 2024, et au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique de critères RSE.

Hormis les achats auprès du secteur adapté et protégé (cf. ci-après), parmi les autres achats « responsables » recensés à ce jour à la Caisse d'épargne Rhône Alpes, à titre d'exemple, nous pouvons citer :

- L'impression des supports de communication commerciale par des imprimeurs labellisés « imprim'Vert » utilisant du papier issu de forêts gérées durablement (Label PEFC ou FSC) ;
- Les nouveaux téléphones fixes achetés sont tous éco-recyclés ;
- L'utilisation de produits éco-labellisés pour le nettoyage des bureaux ;
- L'utilisation de papier toilette et d'essuie-mains biodégradables ;
- L'achat de véhicules sur la base des spécifications environnementales de la charte existante ;
- La collecte et le recyclage à hauteur de 70% des papiers de bureau des agences ;
- La fourniture d'une électricité d'origine exclusivement renouvelable (dite « verte ») par le fournisseur d'électricité GEG.

Promouvoir une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

Le Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Ce label s'inscrit dans le prolongement et la mise en application des 10 engagements définis dans la Charte Relations fournisseurs responsables.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est vu décerner le 9 février 2018, puis à nouveau le 21 juin 2022 et enfin le 16 novembre 2023, le label Relations Fournisseurs Responsables, qui distingue les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, notamment en



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

matière de délais de paiement. Ce label, d'une durée de trois ans, vient récompenser la mise en application des dix engagements pris par le Groupe BPCE lors de la signature, en 2010, de la Charte Relations Fournisseurs Responsables, conçue par la Médiation inter-entreprises et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France. Des audits de suivi annuels permettront de vérifier que les bonnes pratiques vis-à-vis des fournisseurs du Groupe BPCE sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées : respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...

Le label RFAR récompense la stratégie d'achats responsables animée par BPCE Achats et le déploiement de la RSE au cœur de la fonction achats et dans les relations avec les fournisseurs. La Procédure Générale Achats a été mise à jour et diffusée en mars 2023, les attentes en termes d'Achats Responsables y sont décrites à chaque étape du processus.

Ce label a été décerné aujourd'hui à 95 entreprises françaises, Grands Groupes, PME, TPE. Les Ministères et Entreprises Publiques s'engagent sur ce label en 2023. La volonté affichée du Gouvernement est de développer ce label au niveau Européen et d'obtenir une reconnaissance internationale à terme.

Délais de paiement

En 2023, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du groupe dont les résultats figurent dans les outils de reporting Achats du Groupe.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai moyen est égal à 35 jours en 2023 contre 29 jours en 2022.

Le changement d'outil comptable a engendré des délais de paiement allongés (de 29 jours à 35 jours), le temps que s'opère la reprise de stock d'ici la fin d'année. Les fournisseurs ont été informés par un courrier de ces retards. Un retour avec un délai de paiement à 29 jours est notre objectif 2024.

Achats au secteur adapté et protégé

Depuis juillet 2010, la filière achats s'est inscrite dans l'ambition de responsabilité sociétale du Groupe BPCE en lançant la démarche PHARE (politique handicap et achats responsables). Elle est portée par les filières achats et ressources humaines pour contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des personnes fragilisées par un handicap en sous-traitant certaines activités au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA). Les achats confiés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes contribuent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Parmi les prestations confiées au STPA, à la Caisse d'épargne Rhône Alpes, nous pouvons citer à titre d'exemple :

- La collecte, le tri et la destruction des papiers dans le réseau commercial (EA Elise) ;
- L'édition des cartes de visite (Les Bambous/La Chrysalide) ;
- La numérisation des dossiers RH (EA Gestform) ;
- Le vidéocodage des chèques (APF) ;
- Le traitement des déchets DEEE (société AFB) ;
- La livraison des agendas et calendriers, ainsi que des objets de communication (INO Recyclage)

La Caisse d'épargne Rhône Alpes se place également comme mécène et participant aux ateliers du Campus de l'Inclusion : une initiative locale favorisant les bonnes pratiques et mise en relation avec les entreprises du STPA.



| FONCTIONNEMENT INTERNE | |
|------------------------|--|
| Risque secondaire | Empreinte environnementale directe |
| Description du risque | Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire |

REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

L'objectif du groupe BPCE est de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 15% entre 2019 et 2024.

Cette année, la Caisse d'épargne Rhône Alpes, a calculé sa trajectoire de réduction de son empreinte carbone en cohérence avec les objectifs du groupe BPCE et les objectifs des accords de Paris sur le climat (2010). L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 % pour la période 2019-2024 pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes a été confirmé (projet « Emprunte 2024 »).

Les domaines d'intervention concernent : l'immobilier, les mobilités et le numérique avec un sous-jacent achat pour ces 3 domaines. Des actions bénéfiques pour notre environnement mais sans impact visible sur notre bilan carbone pourront également être entreprises dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, pour que chacun ait le même niveau de compréhension des enjeux et des leviers d'actions un chantier d'acculturation des dirigeants et des collaborateurs est également en cours. La feuille de route pour chaque chantier est dorénavant établie et est amenée à évoluer en fonction de la faisabilité, des impacts budgétaires et de la réglementation très mouvante en la matière.

Quelques exemples actions entreprises ou en cours :

- Communication : séminaires d'acculturation et de sensibilisation sur l'urgence climatique regroupant les dirigeants puis le comité de direction, diffusion de communiqués sur l'intranet pour favoriser les éco-pratiques, intégration de critères environnementaux dans nos projets, suivi et pilotage du bilan carbone de l'entreprise. Le 23 mai à Aix-les-Bains, la Docteur Heïdi Sevestre, glaciologue et conférencière est une intervenue auprès de 100 managers de la Banque pour une conférence inspirante. Elle a partagé une partie de son savoir sur l'évolution de nos glaciers et des régions polaires, tout en mettant en perspective les évolutions de ces espaces naturels à cause du changement climatique. La vidéo de la conférence a ensuite été proposée aux 3000 collaborateurs de l'entreprise.
- Immobilier : mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique (températures de consignes, enseignes et éclairages, éco-gestes, ...), pilotage énergétique des installations et études pour déployer un système de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) sur l'ensemble du parc d'agences, campagne de travaux pluriannuels sur le parc immobilier à visée énergétique, évolution de notre mix énergétique avec abandon progressif du gaz, réponse aux échéances du décret tertiaire, études sur le réemploi et la décarbonation de nos travaux immobilier.
- Mobilités : travaux préparatoires au lancement d'une application mobile pour favoriser le covoiturage parmi les collaborateurs, signature d'une convention avec le SYTRAL et KEOLIS pour faire bénéficier les collaborateurs du bassin lyonnais d'avantages en vue d'encourager l'usage des transports en commun, travaux préparatoires en vue du lancement d'une vaste étude permettent de mieux connaître les pratiques et les attentes des collaborateurs en matière de déplacement.
- Numérique : actions sur les équipements (frugalité énergétique des appareils, nettoyage et réduction des espaces de stockage, allongement de la durée de vie du matériel, éco-conception logicielle) actions sur les usages (gestes éco-responsables, campagnes de formation et de sensibilisation au numérique responsable, MOOC), brèves sur l'intranet de « M. D. CARBO » (les écogestes en matière de numérique responsable, en matière d'écoconduite...), signature électronique allégée dans outlook, déploiement d'un outil de signature électronique pour les contrats



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

internes visant à supprimer l'envoi par courrier, purge automatisée des applications locales, nettoyage des espaces de fichiers partagés.

- Achats : évolution et intégration de nouveau critères RSE d'éligibilité de nos prestataires dans le cadre des appels d'appels d'offres. Elargissement de l'utilisation de la signature électronique des contrats fournisseurs dans plusieurs Directions avec la solution DOCUSIGN.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Caisse d'épargne Rhône Alpes réalise depuis 2011 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol. Cette année 2023, le reporting officiel des émissions de gaz à effet de serre de banque aux autorités compétentes (ADEME) a été réalisé pour la troisième fois depuis l'avènement de cette réglementation en France en 2011 (démarche à réaliser tous les quatre ans).

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la "vie de bureau" de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

Les informations relatives à la mesure et l'alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF du Groupe BPCE²⁴.

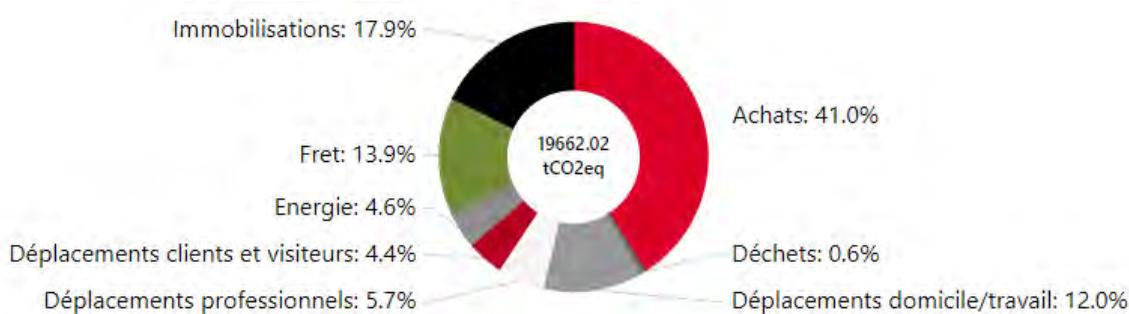
La méthodologie permet de fournir :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- Une cartographie de ces émissions :
 - Par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
 - Par scope.²⁵

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de leurs émissions et d'établir un plan de réduction local.

Il est consultable par l'ensemble des parties prenantes de la Caisse d'épargne Rhône Alpes (collaborateurs, clients, sociétaires...) sur le site Internet www.caisse-epargne.fr.

Figure 3-6 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) 2023



²⁴ Documents de référence du Groupe BPCE : <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>

²⁵ Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe.) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.
- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

Tableau 3-38 : Emissions de gaz à effet de serre de 2019 à 2023 (en Teq CO₂)**ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES**

| Émissions de GES | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Évolution | Évolution |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------|-----------|
| | | | | | | 2022-2023 | 2019-2023 |
| Énergie | 1 163 | 1 266 | 1 198 | 993 | 902 | -9% | -22% |
| Achats | 7 920 | 7 393 | 7 285 | 7 577 | 8 065 | 6% | 2% |
| Déplacements professionnels | 1 258 | 699 | 785 | 1 186 | 1 115 | -6% | -11% |
| Déplacements domicile-travail | 3 839 | 3 206 | 3 065 | 2 855 | 2 358 | -17% | -39% |
| Déplacements des clients et des visiteurs** | 530 | 278 | 877 | 1 233 | 859 | -30% | 62% |
| Immobilisations | 3 841 | 3 756 | 3 825 | 3 574 | 3 512 | -2% | -9% |
| Fret | 5 146 | 4 558 | 4 173 | 3 065 | 2 725 | -11% | -47% |
| Déchets | 225 | 151 | 152 | 131 | 126 | -3% | -44% |
| TOTAL | 23 922 | 21 308 | 21 359 | 20 613 | 19 662 | -5% | -18% |

unité : tonnes de CO₂ équivalent par an

** Forte baisse due à la fiabilisation de la méthode de mesure en 2023 basée sur le remplacement des distances extrêmes par la distance médiane.

Transports professionnels

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes est soumise à la réglementation sur les plans de mobilité (Article 51 de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte) puisqu'elle compte deux sites regroupant plus de 100 salariés. Pour les sites concernés, des plans de mobilité ont été élaborés et remis aux autorités organisatrices des transports (AOT) de la métropole de Lyon et de Grenoble. Ces plans de mobilité qui visent à améliorer la mobilité des collaborateurs et à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle comportent un plan d'actions. Certaines actions sont décrites ci-après.

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a renouvelé pour la troisième fois sa convention avec l'opérateur de transport de la métropole Grenobloise permettant aux collaborateurs de bénéficier d'une réduction tarifaire dans le but d'encourager le recours aux transports en commun et de réduire ainsi l'empreinte carbone de la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

Tant pour leurs déplacements professionnels que pour leurs déplacements domicile-lieu de travail, la Caisse d'épargne Rhône Alpes encourage ses collaborateurs à les limiter ou à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Pour cela, elle :

- Incite ses collaborateurs à utiliser les véhicules de l'entreprise plutôt que leur véhicule personnel dans la mesure où la flotte est constituée de véhicules de faible cylindrée, récents, entretenus régulièrement. Par ailleurs, la flotte de véhicules d'entreprise comprend deux véhicules électriques depuis cette année.
- Permet à certains collaborateurs de pratiquer le télétravail soit depuis leur domicile soit depuis un site « distant » (site de l'entreprise plus proche de son domicile que son lieu de travail habituel). Pour cela, un poste bancaire incluant toute la bureautique de l'entreprise a été développé pour équiper ces « télétravailleurs ».

Ces dernières années, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a par ailleurs mis en œuvre plusieurs actions dans le but de promouvoir les modes de déplacement alternatifs et de limiter les déplacements :

- Développement d'un outil interne permettant la réservation et le covoiturage lors des déplacements professionnels avec des voitures de service (Outil Coonect Driver) ;



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Poursuite du déploiement des salles de réunions Myroom de visioconference dans les agences en lignes (AEL) et dans des agences collaboratives permettant de partager des informations avec des collaborateurs internes et externes ainsi que certains clients ;
- Réorganisation et réaménagement complet du garage à vélo du siège social (Tour Incity) qui comporte près de 130 places : installation de nouveaux racks plus pratiques pour les vélos, installation de racks spécifiques pour les trottinettes, installation de prises électriques pour vélos/trottinettes, marquage au sol, installation de la vidéo-surveillance, diffusion de consignes aux usagers... ;
- Différentes animations pour sensibiliser les collaborateurs aux modes de déplacements alternatifs : semaine européenne de la mobilité, challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes, semaine du développement durable ... Ces animations visent à encourager les collaborateurs à abandonner la voiture « solo » et à promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle. A cet égard, à titre d'exemple, en 2023 :
 - Participation à l'opération « MAI à vélo » visant à encourager les collaborateurs à utiliser le vélo pour leurs trajets domicile-travail. Durant le mois de mai, près de 9 500 kilomètres ont été parcourus par les collaborateurs de l'entreprise inscrits à ce challenge. En outre, trois collaborateurs ont également pu tester l'utilisation d'un vélo électrique.
 - Participation Challenge mobilité AURA « Au travail sans ma voiture », le 1^{er} juin, visant à encourager les collaborateurs à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail. Près de 477 collaborateurs de l'entreprise ont participé (près de 20 % de l'effectif présent ce jour-là) soit près de 11 000 kms parcourus avec un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.
- Majoration au-delà des obligations légales (50%) de la prise en charge par l'entreprise du coût des abonnements de transports publics de personnes (ou de services publics de location de vélos) souscrits au titre des trajets domicile-travail ;
- Prise en charge du coût de l'abonnement à un « parking relais » en sus de la prise en charge de l'abonnement à un ou plusieurs transports publics de personnes souscrit au titre des trajets domicile-travail ;
- Lors de la construction du nouveau site grenoblois Alpes City (environ 300 collaborateurs) qui a été inauguré en 2021 : étude approfondie sur les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels ; mise en place d'un parking deux roues très bien équipé visant à favoriser ce mode de déplacement (68 places vélos, 20 places trottinettes, 4 places vélos cargo, 8 places deux roues motorisés, 30 casiers vestiaires, 1 station de gonflage/réparation...) ; modalités d'utilisation des 12 bornes pour véhicules électriques ; commande de deux véhicules électriques pour la flotte d'entreprise ; Forum mobilité en décembre 2020 proposé aux collaborateurs du futur site et animé par l'agence mobilité Grenobloise pour leur présenter les différentes modalités d'accès au futur site (120 participants) ; Mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé des collaborateurs en partenariat avec l'agence de mobilité Grenobloise ; Dispositif de formation e-learning pour sécuriser les déplacements des collaborateurs et réduire l'empreinte carbone de l'entreprise : « Pratique du vélo en toute sécurité » et « Eco-conduite et sérénité routière ». ». En 2023, une innovation a été déployé puisque le parking existant a été transformé en parking collaboratif via l'utilisation d'une application de réservation « Flex Zen Park ».
- Un groupe projet s'est constitué en 2023, avec le prestataire KAROS, en vue de mettre à disposition des collaborateurs dès début 2024 une application mobile pour encourager les collaborateurs à pratiquer le covoiturage tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements domicile-travail. Les collaborateurs seront susceptibles de percevoir une aide financière nationale et/ou locale en fonction de leur zone géographique.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes propose aussi deux modules de formation en faveur de l'environnement et au service de la sécurité des collaborateurs : "Pratique du vélo en toute sécurité" et "Eco-conduite et sérénité routière" pour les automobilistes.

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie. Pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes, cela se traduit à trois niveaux :

- L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables.

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Caisse d'épargne Rhône Alpes poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- A inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- A réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Avant la réalisation de travaux de rénovation, un audit énergétique du site est effectué afin de bien identifier les faiblesses du bâti et d'orienter les travaux de performance énergétique à entreprendre. Lors de la réalisation des travaux, les solutions suivantes sont notamment mises en œuvre :

- L'isolation : châssis à rupture de ponts thermiques, vitrage « planitherm » avec lame d'argon, stores occultant de type « screen », laine de chanvre recyclable... ;
- L'électricité : tubes fluo-compacts, ampoules LED, éclairages « intelligents » avec détecteurs de présence / d'intensité lumineuse extérieure, enseigne avec drapeau solaire, enseigne rétroéclairée à LED... ;
- Le Chauffage/Ventilation/Climatisation (CVC) : pompes à chaleur à haut rendement avec pilotage horaire, VMC double flux avec récupération d'énergie et pilotage horaire, une campagne de travaux CVC a débuté en 2020, suppression des rideaux d'air chaud dans « l'espace libre-service » des agences afin de les remplacer par d'autres systèmes de chauffage permettant une meilleure régulation (moins « énergivore ») ;
- Autres équipements : remplacement des portes automatiques ouvrant sur la rue par des portes à la française afin de mieux réguler les entrées d'air... ;
- L'eau : installation de compteurs d'eau avec impulsion permettant un contrôle de la consommation d'eau froide et de détecter d'éventuelles fuites d'eau.

Tableau 3-39 : Performance énergétique du parc immobilier²⁶

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Consommation de fioul (achats réalisés dans l'année) – Litres | 0 | 0 | 0 |
| Consommation de gaz naturel – kWh PCS ²⁷ | 1 158 277 | 1 021 273 | 1 876 696 |
| Consommation d'électricité – kWh | 12 032 817 | 11 972 189 | 12 874 277 |
| Consommation réseau de chaleur (eau surchauffée) et de froid – kWh | 0 | 0 | 329 000 |
| Consommation totale d'énergie finale – kWh | 13 076 310 | 12 892 255 | 13 880 709 |
| Consommation totale d'énergie par m ² – kWh/m ² | 135 | 134 | 125 |
| Nombre d'immeubles HQE ou éco-labellisés | 4 | 4 | 4 |
| Taux de surface d'immeubles HQE ou éco-labellisés (%) | 24.13% ²⁸ | 24.24% ²⁹ | 21.06% ³⁰ |

²⁶ Une partie des consommations d'énergie est estimée puisque non disponible à la date de clôture du présent reporting. A partir de l'exercice 2022, publication des données historiques en proforma (sauf dernier exercice).

²⁷ PCS = Pouvoir Calorifique Supérieur. C'est la quantité de chaleur exprimée en kWh qui serait dégagée par la combustion complète de 1 m³ normal de gaz.

²⁸ Tour Incity (siège Lyon), Bâtiment Alpes City (Site administratif Grenoble), Agence de Crolles et Agence d'Uriage.

²⁹ Tour Incity (siège Lyon), Bâtiment Alpes City (Site administratif Grenoble), Agence de Crolles et Agence d'Uriage.

³⁰ Tour Incity (siège Lyon), Bâtiment Alpes City (Site administratif Grenoble), Agence de Crolles et Agence d'Uriage.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'efforce d'améliorer le pilotage de ses consommations grâce au déploiement d'instruments de mesure ces dernières années, ainsi que par une meilleure optimisation de nos installations par notre « Energy manager » (limitation des températures en période d'occupation et d'inoccupation des locaux...). Cela s'est traduit cette année par le lancement d'une action de remise en état des compteurs domotiques hors d'usage (ces compteurs permettent de connaître la consommation électrique en temps réel des sites équipés) ainsi qu'une action de mise en place d'une GTB sur chaque site afin de permettre une plus grande efficacité énergétique grâce à un suivi hebdomadaire des consommations énergétiques par site.

En outre, les premiers travaux de mise en application du Décret Tertiaire ont été menés au cours de l'année (identification et déclaration des sites assujettis) sur certains de nos sites. Cette action se poursuivra l'année prochaine.

La diminution des consommations d'énergie peut aussi s'expliquer par :

- La certification BREEAM excellent et BBC de la tour Incity (siège social de la caisse d'épargne Rhône Alpes), normes de référence en matière de construction durable.
- La construction et l'inauguration en 2021 du site grenoblois Alpes City (environ 300 collaborateurs) qui bénéficie de la certification HQE – Bâtiment Durable, Niveau excellent.
- La décision cette année d'adapter les températures de chauffage sur tous les sites de l'entreprise :
 - o 19°C en période d'occupation avec possibilité pour les collaborateurs de varier de + ou - 2°,
 - o 16°C en période d'inoccupation (nuit, week-end),
- L'opération « tour de Pise » qui s'est déroulée durant les congés scolaires d'été du 24 juillet au 20 août (puis durant les congés d'hiver, en décembre 2023) qui a permis d'économiser 7 556 kWh soit 15% sur la période. En effet, de nombreux collaborateurs étant absents sur cette période, il a été décidé de regrouper les collaborateurs présents sur la partie nord de la tour afin de réaliser des économies d'énergie (et en hiver, sur la partie sud). Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan de la sobriété de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, destiné à limiter sa consommation d'énergie, et en conséquence l'écogeste empreinte carbone.

- L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la Caisse d'épargne Rhône Alpes sont le papier et le matériel bureautique.

Soucieuse des enjeux relatifs à la consommation de papier du fait de son activité tertiaire, la Caisse d'épargne Rhône Alpes poursuit sa politique de maîtrise et de diminution de la consommation de papier. Cela se traduit notamment par :

- La mise en place d'un parc d'imprimantes multifonctions partagées au siège (terminée) et d'imprimantes multifonctions individuelles en agence (en cours) afin de développer la numérisation des documents (ex : numérisation du « Dossier Réglementaire Client ») ;
- Le remplacement des solutions d'impression individuelles par solution d'impression partagée lors des travaux d'agence
- Un dispositif d'impression centralisée et sécurisée par badge unique avec paramétrage par défaut des options d'impression en noir & blanc et recto/verso ;
- La mise en place d'un outil de workflow pour permettre la validation des dossiers de crédits par la Direction des engagements, ce qui a permis de réduire sensiblement la consommation de papier et d'accélérer le processus de décision ;
- La poursuite de l'utilisation de doubles-écrans dans les services de production bancaire (« back-office ») afin d'éviter aux collaborateurs de ces services d'avoir à imprimer les documents transmis sous format dématérialisé par leurs collègues d'agences ;
- La poursuite du projet « zéro papier » à d'autres sites (dématérialisation des documents, numérisation des documents...) et le déploiement de solutions de gestion électroniques de

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- documents (GED) pour éviter l'impression papier (GED Crédit Immobilier, GED Crédit BDR/Pro, GED Recouvrement Contentieux, ...);
- La poursuite du déploiement du « selfcare » client qui permet notamment aux clients de piloter ses comptes et sa carte via ses applications ce qui limite ainsi l'impression de contrats papier ;
 - Le développement de nouveaux modes de distribution des produits et services (vente en ligne, signature électronique...) et la dématérialisation progressive de documents internes (journal d'entreprise, revue de presse...) et externes (extension de la signature électronique en agence et à distance à d'autres produits et services).
 - Le service E-document permet aux clients de recevoir leurs relevés de compte et leurs documents Caisse d'épargne sur Internet, directement dans leur espace personnel.

Tableau 3-40 : Consommation de papier

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------|---------|---------|
| Consommation totale de papier A4 (tonnes) | 52.6 | 59.73 | 69.3 |
| Dont papier A4 non recyclé / non labellisé | 0.6 | 3.83 | 0.05 |
| Dont papier A4 recyclé / labellisé | 52 | 55.90 | 69.28 |
| Consommation totale de papier par ETP (kg) ³¹³² | 17.84 | 20.66 | 24.29 |
| Consommation totale de papier en Kg / PNB (Kg/M€) ³³ | 82.68 | 81.04 | 101.9 |
| Nombre de clients particuliers avec un relevé de compte dématérialisé ³⁴ | 770 000 | 722 000 | 670 000 |

Concernant les consommations et rejets d'eau, la banque n'a pas à proprement parler un impact important. Cependant plusieurs initiatives existent pour réduire la consommation en eau, un bien rare. La Caisse d'épargne Rhône Alpes mène toutefois un certain nombre d'actions en vue d'en assurer un meilleur suivi et de les réduire (remplacement des climatisations à eau perdue par des climatisations R407, installation de réducteurs de pression et de brises jets, mise en place de chasses d'eau à double débit...).

Tableau 3-41 : Consommation d'eau

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Consommation d'eau (m ³) | 102 370 ³⁵ | 82 190 ³⁶ (17 095) | 54 073 ³⁷ (19 119) |

- La prévention et gestion de déchets / La pollution

La prévention et gestion des déchets

La Caisse d'épargne Rhône Alpes respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

³¹ Dénominateur : effectif ETP mensuel moyen CDI et CDD (hors alternance et stagiaires vacances)

³² Consommation totale de papier A4 / Effectif ETP mensuel moyen CDI et CDD (hors alternance)

³³ Consommation totale de papier A4 / PNB (cf. modèle d'affaires)

³⁴ Source : système d'information communautaire (BMA/souscription numérisation)

³⁵ La hausse relevée en 2023 est en partie due à des fuites accidentelles

³⁶ Dont 65 095 m³ correspondant à la réintégration d'une facture contestée par la CERA sur le site de l'agence Jules Ferry (contentieux en cours avec « Eau du Grand Lyon »), soit pour 2022, un volume hors contestation de 17 095 m³.

³⁷ Dont 34 954 m³ correspondant à la réintégration d'une facture contestée par la CERA sur le site de l'agence Jules Ferry (contentieux en cours avec « Eau du Grand Lyon »), soit pour 2021, un volume hors contestation de 19 119 m³.



Dans le cadre des travaux, chaque nouvelle agence est dotée d'un local vieux papier pour le tri sélectif. Tous les collaborateurs d'agences sont dotés d'une corbeille en carton afin d'optimiser la collecte, la confidentialité, le tri et le recyclage de ces déchets. La collecte et le traitement de ces déchets sont assurés par la société ELISE qui est une entreprise du secteur adapté.

L'absence de poubelle individuelle au sein des deux sites centraux (Incite et Alpes City) a eu un impact significatif tant sur la réduction des déchets que sur la réduction de la consommation de papier.

Tableau 3-42 : Déchets

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Déchets Industriels Banals ³⁸ - DIB (tonnes) | 127 | 127 | 149 |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques ³⁹ – D3E (tonnes) | 4.51 ⁴⁰ | 5.92 ⁴¹ | 5.41 ⁴² |

La pollution

En matière de risque de nuisances lumineuses, la Caisse d'épargne Rhône Alpes se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux⁴³. Elle met en place des systèmes économes en énergie pour ses luminaires (basse tension, LED...) et limite les plages horaires des éclairages par le biais de dispositifs « intelligents » (horloges, détecteurs de luminosité...) afin de maîtriser la « pollution lumineuse » qu'elle occasionne pour l'environnement. Parallèlement, dans le cadre de son plan de sobriété lancé cette année, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a réduit les horaires d'éclairage de ses façades et de ses enseignes ainsi que ceux de ses écrans dynamiques.

- Le numérique responsable

Le Groupe BPCE a inscrit un volet Numérique Responsable dans son plan stratégique BPCE 2024 avec un objectif de réduction de 15% le Bilan Carbone de l'IT entre 2019 et 2024.

La création d'une Filière Numérique Responsable en 2020 s'inscrit dans ce cadre en promouvant la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans la transformation digitale du Groupe BPCE.

Réduire les impacts du numérique

Maitriser et mesurer les impacts de nos équipements informatiques

Les équipes BPCE-IT mettent en œuvre des dispositifs de mesure carbone qui permettent d'affiner, de référencer et de partager l'empreinte carbone des équipements aux communautés informatiques du groupe. Plusieurs outils sont disponibles en 2023, notamment :

³⁸ Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets ni inertes ni dangereux générés par une entreprise. Ils sont assimilables aux ordures ménagères et suivent des filières de traitements similaires. Il s'agit du bois, des papiers-cartons, des plastiques, des métaux, des pneus, du verre, du textile, du cuir ou encore des matières organiques.

³⁹ Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) sont une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs. Il s'agit surtout des ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, serveurs, routeurs, GAB...

⁴⁰ Dont DS1 : 2,047 Tonnes (dont 53% réemployés et 47% recyclés) + DMG : 2.468 Tonnes

⁴¹ Dont DS1 : 5,01 Tonnes (dont 39% réemployés et 61% recyclés) + DMG : 0,91 Tonnes

⁴² Dont DS1 : 5,12 T (3,78 T d'équipements recyclés + 1,33 T d'équipements réemployés) + DMG : 0,29 T

⁴³ Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

- Un questionnaire diagnostic carbone équipement pour collecter les empreintes carbones brutes des équipements auprès de nos fournisseurs. En 2023, 92 % de nos équipements possèdent une empreinte carbone référencée dans la base d'inventaire des matériels ;
- Une calculette empreinte numérique pour mesurer l'empreinte carbone en se basant sur les données fournisseurs tout en tenant compte des usages datacenters du groupe ;
- Les tableaux de bords d'indicateurs de mesure des parcs de matériels (parcs dormants et âges des parcs) : les mesures de décommissionnement associées ont permis de réduire le volume total des parcs dormants de plus de 30 % entre février et octobre 2023, soit un gain carbone estimé à 190 TCO₂e sur cette période.

Un outil de ventilation des empreintes carbone des infrastructures techniques sur les applications qu'elles hébergent pour l'ensemble des éditeurs du Groupe.

Optimiser la croissance de nos parcs de matériels et maitriser les impacts de leur usage

Une solution de mise en veille étendue des postes de travail a été mise en œuvre par BPCE IT. Cette solution unifiée à l'échelle du Groupe permet de réaliser des économies d'énergie tout en permettant la télédistribution des mises à jour logicielles. La durée de vie des parcs de matériels a également été allongée (passage de 3 à 4 ans en 2022, puis 5 ans en 2023, pour les PC, 2 à 3 ans pour les smartphones en 2022).

Favoriser les achats numériques responsables

Des questionnaires destinés à évaluer le niveau de responsabilité sociale et environnementale sont transmis à nos fournisseurs lors des achats de prestations et/ou de matériels IT. Les critères RSE peuvent alors représenter entre 10 et 20 % de la note finale attribuée au fournisseur. En 2023, ces questionnaires ont été enrichis avec des rubriques spécifiques au type de prestation acheté : matériels, software, prestations intellectuelles informatiques.

Dans le cadre de l'appel d'offre en cours pour des postes de travail, des stations d'accueil et des écrans, les critères RSE représentent 20 % de la note finale attribuée au fournisseur avec :

- L'ajout de clauses dans le cahier des charges liées à la réparabilité des matériels, l'allongement de la durée de vie, la gestion de batteries, etc. ;
- La mise en œuvre d'un questionnaire permettant d'évaluer un Eco score sur chaque matériel.

Rendre accessible l'environnement de travail des collaborateurs

Dans le cadre du projet « Access-IT », BPCE IT a référencé et intégré des solutions matérielles et logicielles pour favoriser l'accessibilité des postes de travail pour les collaborateurs en situation de handicap. Une assistance et un support fonctionnel sont également proposés pour les accompagner. Ces solutions ont été déployées en 2023 sur certains établissements avec une montée en charge projetée sur 2024.

Maitriser la croissance de nos parcs

La suppression, en 2023, de 3 868 serveurs d'agence au profit du transfert vers des solutions Cloud a permis de générer, via la mutualisation des infrastructures, un gain carbone estimé à 2 235 TCO₂e par an.

Concevoir des services numériques responsables

Le Groupe BPCE place la conception responsable de ses Services Numériques comme un levier fort de la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Une priorité est donnée à l'intégration des bonnes pratiques Numérique Responsable dans les méthodologies de développement des usines logicielles du Groupe. L'approche est complétée par la création d'un dispositif d'outillage des équipes informatiques destiné à partager des éléments de mesure pour une meilleure intégration des enjeux Numérique Responsable tout au long du cycle de vie des projets IT.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a également choisi de décliner un volet Numérique Responsable dans son plan de réduction de son Empreinte carbone. Cette année, les actions suivantes ont notamment été mises en place :

- Suppression des serveurs d'agence permettant un gain sur la consommation électrique et une moindre maintenance.
- Généralisation de la durée de vie des PC portables à 5 ans, avec remplacement du parc au fil de l'eau (600 pc /an) permettant d'éviter un déploiement couteux en CO2, optimisation des déplacements, remplacement opportuniste des pc
- Suivi de la maintenance des postes de travail à travers l'objectif de limiter les déplacements
- Mise en place d'un espace d'impression centralisée dans les agences rénovées, ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'imprimantes (suppression des imprimantes individuelles dans les bureaux avec reprise par un broker pour leur donner une seconde vie) et donc de diminuer le volume d'impressions et de papier consommé.
- Réutilisation des smartphones qui peuvent l'être
- Recyclage et réutilisation des PC en fin de vie avec une entreprise adaptée
- Optimisation de la consommation électrique avec adaptation de la durée d'activité des affichages dynamiques en agence et dans les sièges
- Proposition en proactivité aux collaborateurs lors du renouvellement de leur smartphone d'utiliser un équipement permettant de gérer les lignes pro/perso (carte e-sim/sim ou carte double sim)
- Développement dans l'outil d'auto-assistance « HELP » d'une solution permettant aux utilisateurs de gagner du temps en diagnostic et en dépannage autonome, rationalisant ainsi les déplacements des mainteneurs
- Engagement d'une réflexion sur une nouvelle cible en équipement écran pour les collaborateurs au bureau et en télétravail

Intégrer le cadre méthodologique

Un guide des principes de conception Numérique Responsable a été publié en Aout 2022 auprès des équipes IT. Il présente 20 guidelines prioritaires et les bonnes pratiques clés associées à mettre en œuvre.

Les Design System et les méthodologies projet Groupe sont en constante évolution pour intégrer les notions de conception responsable (sobriété, inclusion, accessibilité et éthique).

Construire les outils de mesure

Des travaux sont en cours pour outiller les équipes informatiques afin qu'elles disposent de mesures d'impacts environnementaux et sociaux ainsi que des bonnes pratiques à chaque phase des projets IT (cadrage & conception, fabrication, exploitation, décommissionnement) :

- Le Green Practice Scoring (GPS) est un questionnaire d'auto-évaluation de projets IT pour sensibiliser et guider les équipes dans la démarche numérique responsable. Il est en cours de déploiement depuis octobre 2023 sur des entités informatiques pour une utilisation dans les phases de cadrage des produits et services informatiques.
- L'outil SonarQube de révision de la qualité du code, déjà déployé au sein du Groupe, a été enrichi du plugin EcoCode intégrant des règles d'écoconception.
- Un référentiel de bonnes pratiques sur la sobriété de la donnée est en cours de construction. Il vise à produire et diffuser des bonnes pratiques autour de la collecte, de l'utilisation et de la

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

suppression de données dans les projets informatiques. Plusieurs POC (Proof of Concept) sont en cours pour travailler à la construction de ce référentiel.

Rendre accessibles nos services numériques

Une gouvernance sur l'accessibilité des sites internet clients a été mise en place avec la réalisation d'audits d'accessibilité de ces espaces et la construction d'un plan de remédiation.

Un guide de bonnes pratiques pour personnes en difficultés visuelles et dyslexie pour aider à l'inclusion numérique a été mis à disposition cette année (dans SP de la filière).

Accompagner les équipes produit

Les experts de la Conception Numérique Responsable accompagnent, au fil de l'eau, les équipes produits Retail désireuses de mettre en œuvre les bonnes pratiques Numérique Responsable.

Faire rayonner les pratiques Numérique Responsable

La réussite de la transformation Numérique Responsable du Groupe repose sur l'adoption massive d'écogestes numériques par les collaborateurs et sur la mise en œuvre des bonnes pratiques Numériques Responsables dans nos politiques informatiques.

L'enjeu est donc de sensibiliser le plus grand nombre de nos collaborateurs au Numérique Responsable et de former ceux des métiers de l'informatique à la mise en œuvre des bonnes pratiques dans leur métier au quotidien.

Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques

Un catalogue d'outils de sensibilisation a été mis à disposition de l'ensemble des établissements du groupe pour permettre à chacun de démultiplier les actions de sensibilisation. L'édition 2023 du Digital CleanUp Day a réuni plus de 6 000 collaborateurs ; plus de 19To de données (documents, mails, applications, etc.) ont été supprimées et près de 1 000kg de DEEE (Déchets Electriques et Electroniques des Equipements) collectés.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a participé pour la seconde fois à l'opération mondiale relayée par le groupe BPCE qui vise à sensibiliser sur l'empreinte carbone du numérique et à encourager les collaborateurs à faire du « nettoyage », c'est-à-dire à supprimer des fichiers, des mails ou des applications qui consomment de la « data » sur leurs appareils (boîte mail, ordinateur, téléphone portable). La Caisse d'épargne Rhône Alpes a été classé en tête des établissements du groupe pour la 2^{ème} année consécutive. Avec 2 000 collaborateurs participants, plus de 8 000 giga octets de données supprimés, elle se hisse en tête du groupe pour la volumétrie de données supprimées. Les participants ont tous reçu un mail leur indiquant le volume de données qu'ils ont supprimées sur leur PC. En plus d'être bon pour la planète, cet engagement collectif a permis le versement d'un don de 3 500 euros à l'association Weefund, cliente de l'agence ESS (Economie Sociale et Solidaire)

Dans le cadre de la CLEAN UP WEEK, une campagne solidaire de collecte des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) a aussi été proposée aux collaborateurs en partenariat avec la structure d'état ECOLOGIC et Les ateliers du bocage, en faveur du développement de l'économie circulaire.

Par ailleurs, les entreprises font leur Bilan Carbone, mais les particuliers peuvent aussi le faire. De très bons outils existent pour y voir plus clair sur ses propres émissions. Des outils sont proposés aux collaborateurs pour réaliser à titre personnel leur bilan carbone : « MyGreenFootprint », outil proposé par le groupe BPCE ainsi qu'un outil proposé par l'ADEME (l'Agence de la transition écologique).

Former les collaborateurs des métiers du Numérique

L'offre de formation Numérique Responsable comprend des formations socles tous publics pour sensibiliser aux enjeux du Numérique Responsable (une journée autour des fondamentaux du Numérique Responsable, des MOOCs de sensibilisation, La Fresque du Numérique ou des e-learning spécifiques par exemple sur l'accessibilité numérique) ainsi que des formations avancées pour les métiers IT afin de les former à la maîtrise des bonnes pratiques à chaque étape du cycle de vie des services numériques.

Communiquer autour des enjeux Numérique Responsable

Un effort a également été porté sur la communication, aussi bien en interne (interventions régulières auprès des directeurs informatiques des établissements ou des dirigeants, participation aux réunions plénières des filières Achats et RSE), qu'en externe (interventions au sein de différents événements du marché, conférences, ...). Des ateliers de travail sont organisés en interne pour embarquer et accompagner les entités informatiques Groupe dans la co-construction et la mise en œuvre de leurs feuilles de route Numérique Responsable (GFS, DSI Corporate, Digital & Payments).

Gestion de la biodiversité

La Caisse d'épargne agit en faveur de la biodiversité via la Fondation Caisse d'épargne Rhône Alpes. Un axe d'intervention de la Fondation Caisse d'épargne Rhône Alpes est centré sur la préservation de la ressource en eau, notamment dans les zones de montagne. Citons notamment les actions suivantes pour l'année 2023 :

- Parrainage de ruches pour la société « Bleue comme demain ». Cette action permet l'épanouissement des abeilles dans un objectif de préservation de l'environnement et le développement de la biodiversité. En contrepartie, la société « Bleue comme demain » s'engage à planter un châtaignier par ruche tronc acquise.
- Don à la Fondation Université Grenoble Alpes, avec le projet Lac0scope : Lac0scope est une plateforme de microscopie réalisée par des étudiants et confiée, via des médiateurs scientifiques, au grand public pour le suivi de populations de plancton des lacs alpins, comme bioindicateur des changements globaux et climatiques
- Don au Syndicat Isérois des rivières Rhône Aval : Restauration sur 400 mètres de long le cours d'eau du Girand dans la traversée du village de Meyssiès, par des travaux de renaturation permettant d'améliorer la qualité de l'eau, des habitats pour les poissons et de la végétation des berges.
- Don au Fond Rivières sauvages : Mise en place d'un sentier pédestre et d'interprétation des trois rivières sauvages pour faire découvrir, sensibiliser le public, préserver les rivières sauvages sur la commune de Bénonces (boucle de 10 km, reliant les 3 rivières et en expliquant la biodiversité exceptionnelle existante et le milieu préservé)
- Don à Bievre Liers Environnement : Améliorer la trame turquoise en plaine de Bièvre. Le projet vise la création d'un réseau de mares et de haies dans les plaines de la Bièvre et du Liers pour restaurer les continuités écologiques. Il complétera les inventaires déjà réalisés.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes agit aussi en faveur de la biodiversité pour compte propre puisqu'elle est propriétaire d'une forêt de plus de 140 hectares située dans le massif du Vercors, près de Villard de Lans. Cette forêt est plantée de plusieurs types d'essences d'arbre, dont certains sont à maturité. Un projet est en cours pour confier la gestion de cette forêt à l'association Sylv'Accts dont le but est de préserver le patrimoine forestier dans les territoires en favorisant et finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

Par ailleurs, la construction et l'inauguration en 2021 du site grenoblois « Alpes City » qui bénéficie de la certification HQE – Bâtiment Durable (Niveau excellent), comporte plusieurs équipements en faveur de la biodiversité :



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

-
- Toiture végétalisée type toundra flore (Surface : 560 m²)
 - Espace vert sur dalle : arbres, arbustes (Surface : 723 m²)
 - Espace vert en pleine terre - arbres) (Surface : 36 m²)
 - Choix d'espèces locales et non invasives
 - Aménagement d'un hibernaculum, de gites à chiroptères et de nichoirs pour oiseaux.

En termes d'exploitation, dans le cadre des engagements liés à la certification HQE, la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'engage à entretenir et à conserver les plantations et habitats prévus sur la parcelle. L'ensemble des espaces verts fera l'objet d'un entretien extensif (hors impératif de sécurité) avec un contrôle sur les espèces exotiques envahissantes :

- Une seule fauche annuelle tardive (après le 15/07) sur les espaces « jardin » situés au nord,
- Taille et élagage hors période sensible (à réaliser entre le 1/09 et le 15/02),
- Entretien des nichoirs et des abords de l'hibernaculum,
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

ALIGNER LES PORTEFEUILLES SUR UNE TRAJECTOIRE NET ZERO

Le Groupe BPCE s'est engagé dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette contribution du Groupe au respect de l'Accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires.

Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du Green Weighting Factor sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, notre groupe bancaire n'a de cesse d'affiner ses méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'alignement climatique de ses portefeuilles au travers de sa démarche de colorisation Green Evaluation Models et de ses adhésions :

- À l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires en juillet 2021,
- À la Net Zéro Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurances en octobre 2022.

La démarche Green Evaluation Models de colorisation de nos portefeuilles de financement, conduit à l'évaluation de leur performance climatique et du potentiel de transition de nos clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs. Ces orientations sont déjà traduites en température au sein de la Banque de Grande Clientèle et font l'objet d'un pilotage opérationnel décliné au niveau des différentes « business units ».

Les initiatives Net zéro viennent renforcer et compléter le cadre d'évaluation de l'alignement climatique de nos portefeuilles au travers de cibles et métriques carbone, à terme comparables avec celles publiées par nos pairs. Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun pour toutes les entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire « Net Zéro ».

PERFORMANCE CLIMATIQUE DES PORTEFEUILLES DE FINANCEMENT

Le Green Weighting Factor, outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises, est développé par la Banque de grande clientèle depuis 2018. Natixis CIB est ainsi devenue la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'un indicateur de mesure sous forme de code couleur.

En partant de l'outil Green Weighting Factor, une notation interne dite Green Evaluation Models est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche repose sur



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

des modèles adaptés à la spécificité de chacune des contreparties considérées (clients, projets). La notation Green Evaluation Models reprend l'échelle de colorisation définie par le Green Weighting Factor avec sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé ».

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients relevant des Green Evaluations Models et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les TCFD 2021 du Groupe BPCE.

Les mesures obtenues porteront à terme sur l'ensemble des encours bilan du portefeuille bancaire du Groupe BPCE. Les évaluations s'appliquent au portefeuille de crédits à l'habitat, aux financements de grandes entreprises et aux financements de projet (avec une large couverture des secteurs les plus carbonés).

Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banques centrales et le secteur financier. Compte tenu de leurs spécificités, le portefeuille de négociation et les expositions souveraines sont suivis, sans néanmoins être inclus dans le périmètre évalué.

A ce jour, la performance climatique des financements des particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique estimé du logement des clients (DPE).

Les financements de grandes entreprises, les financements de projet et les titres liés aux activités d'investissement sont couverts par la méthodologie de notation du Green Weighting Factor (GWF). Le Groupe poursuit l'extension des méthodes de mesure de performance climatique aux portefeuilles liés à la banque de détail en adaptant la méthodologie du GWF à la clientèle des ETI et des PME.

L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

TAXONOMIE EUROPEENNE ET ACTIVITES DURABLES

• 1. Cadre réglementaire

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (Règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le règlement Taxonomie (Article 8) comporte une obligation d'information sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, pour les entreprises assujetties à la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*), déclinée en France dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF). A compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2024, ce dispositif sera intégré au rapport de durabilité en application de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) publiée le 16 décembre 2022.

Une activité est considérée « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être effectivement considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité éligible doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- Démontrer sa contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Démontrer qu'elle ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (Do not Significantly Harm ou DNSH) conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Etre exercée dans le respect des garanties minimales sociales prévues dans le règlement (i.e. dans le respect des droits sociaux garantis par le droit international).

Les critères techniques à respecter pour documenter le caractère durable sur le plan environnemental d'une activité sont fixés au moyen d'actes délégués. A ce jour, deux règlements délégués ont été pris à cette fin :

- Le règlement délégué sur le Climat du 4 juin 2021 (2021/2139), comprenant les critères d'examen technique pour les activités économiques qui contribuent de manière substantielle aux deux premiers objectifs environnementaux : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il s'applique depuis le 1er janvier 2022. Celui-ci a été amendé une première fois le 9 mars 2022, par le règlement délégué 2022/1214 incluant, dans des conditions strictes, des activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz sur la liste des activités économiques couvertes par la taxonomie de l'Union. Il s'applique depuis le 1er janvier 2023. Un second amendement a été publié le 27 juin 2023 (règlement délégué 2023/2485) complétant les critères d'examen technique pour certaines activités qui n'étaient initialement pas recensées comme éligibles (notamment, fabrication d'équipements essentiels destinés aux transports bas-carbone ou à du matériel électrique). Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024 ;
- Le règlement délégué Environnement du 27 juin 2023 (2023/2486) fixe les critères d'examen technique des activités économiques considérées comme apportant une contribution substantielle à un ou plusieurs des quatre autres objectifs environnementaux (autres que climatiques) : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et réduction de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Le contenu des indicateurs de durabilité (Indicateurs Clés de Performance ou ICP) et les informations devant être publiées par les entreprises non financières et financières (gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, entreprises d'investissement et entreprises d'assurance et de réassurance) soumises à ces obligations de transparence, sont précisés, pour chacun de ces acteurs économiques, dans le règlement délégué article 8 du 6 juillet 2021 (2021/2178). Le format des tableaux publiables relève du règlement délégué Environnement 2023/2486.

Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214).

Par ailleurs, les communications de la Commission européenne parues au journal officiel du 20 octobre 2023 visent à interpréter certaines dispositions relatives à la mise en œuvre de l'Article 8 du règlement Taxonomie (C/2023/305) et de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie (C/2023/267).

Le 21 décembre 2023, la Commission a publié un projet de communication sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'Article 8 Taxonomie qui vient préciser l'attenué des informations à fournir. Compte tenu

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

de sa publication tardive et des travaux de mise en œuvre induits, l'analyse de ce texte est en cours et certaines dispositions seront appliquées pour la période à venir.

La réglementation Taxonomie prévoit une entrée en application progressive des exigences de transparence d'information selon les acteurs économiques. La Caisse d'épargne Rhône Alpes, en tant qu'entreprise du secteur financier, est notamment soumis à des exigences de publication décalées d'une année par rapport aux entreprises non financières, ce principe permettant aux entreprises financières d'utiliser les données d'éligibilité et d'alignement communiquées par les contreparties elles-mêmes soumises à ces exigences de publication (contreparties NFRD) afin de pondérer leurs investissements, financements et autres expositions.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes publie les informations à fournir applicables aux entreprises financières – établissements de crédit.

▪ Indicateur principal – GAR (*Green Asset Ratio*)

Pour les deux premiers exercices (2021 et 2022), l'indicateur principal devant être publié – le Green Asset Ratio (GAR), indiquait la proportion des activités dites « éligibles » aux deux premiers objectifs environnementaux, selon les critères de la réglementation taxonomie.

Le GAR établit au 31 décembre 2023 comporte, pour la première fois, des données d'alignement à la taxonomie. Il est présenté suivant les formats tabulaires imposés par la réglementation. Celle-ci exige de le présenter une fois sur la base de l'ICP « Chiffre d'affaires » et une fois sur la base de l'ICP « CapEx » (dépenses d'investissement) des contreparties soumises à NFRD.

Les informations concernant l'éligibilité aux quatre objectifs autres que climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) reposent sur les données publiées par les entreprises non financières, qui publient ces informations pour la première fois en 2024. Ainsi, au 31 décembre 2023, ces informations ne sont pas communiquées par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et les colonnes des tableaux réglementaires portant sur ces informations ne sont pas présentées. De même, les tableaux présentant les informations relatives à la période comparative, n'étant pas requis au 31 décembre 2023 pour les entreprises financières, ne sont pas présentés. Aussi, le GAR Flux, dont les modalités de calcul ont été apportées par la FAQ publiée par la Commission le 21 décembre 2023, n'est pas présenté au 31 décembre 2023.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes publiera l'ensemble de ces informations au 31 décembre 2024.

La réglementation prévoit par ailleurs à horizon 2026 la publication d'indicateurs basés sur le portefeuille de négociation et les frais et commissions (sur base 2025).

▪ Tableau de ventilation des encours du GAR par secteur d'activité (code NACE)

Ce tableau présente, par secteur (code NACE), la valeur comptable brute des expositions bancaires des contreparties non financières soumises à NFRD, et leur part alignée sur les critères de la taxonomie.

▪ ICP des expositions de hors bilan (garanties financières données et actifs sous gestion)

Ces deux indicateurs sont publiés pour la première fois au 31 décembre 2023. Ils indiquent, à l'instar du GAR, la proportion des encours éligibles et alignés sur la taxonomie.



▪ Informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Cinq tableaux de détail doivent être communiqués, une fois sur la base de l'ICP principal – GAR (base Chiffre d'affaires), une fois sur la base de l'ICP principal – GAR (base CapEx).

A compter du 1er janvier 2024, au regard des précisions apportées par la Commission européenne, ces tableaux seront également présentés pour les ICP relatifs au GAR flux et aux expositions de hors bilan (garanties financières données et actifs sous gestion).

• 2. GAR obligatoire

Principes

Le principal indicateur applicable aux établissements de crédit est le *Green Asset Ratio* (GAR). Formulé en pourcentage, il indique la part des actifs qui financent ou sont investis dans des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité et d'alignement

Sur la base du périmètre prudentiel établi conformément à la réglementation FINREP (les participations dans les entreprises d'assurance contrôlées par le Groupe BPCE sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence), les actifs sont présentés pour leur valeur brute, c'est-à-dire avant dépréciation, provision et amortissement.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement s'applique sur un périmètre d'actifs déterminé à la suite d'une série d'exclusions précisées par la réglementation :



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Les expositions ci-dessus soumises à analyse d'éligibilité et d'alignement comprennent ainsi des actifs présentés au bilan parmi les catégories comptables suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- Participations dans des filiales coentreprises et entreprises associées (les entreprises d'assurance contrôlées étant présentées suivant une méthode de consolidation par mise en équivalence pour la présentation du périmètre prudentiel),
- Immobilisations, en ce qui concerne les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Méthodologie retenue

Suivant les principes de la réglementation et notre capacité à la mettre en œuvre, l'éligibilité et l'alignement des encours des actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement sont déterminés :

- Pour les contreparties financières et non financières soumises à la réglementation NFRD, telles qu'identifiées à partir de la base de données fournie par Bloomberg :
 - Pour les financements non affectés, en appliquant au montant brut des encours les taux d'alignement et d'éligibilité à la taxonomie (base ICP Chiffres d'affaires et base ICP CapEx) disponibles dans Bloomberg, ces données correspondent aux indicateurs publiés par ces contreparties l'année précédente (déterminés conformément aux critères des règlements délégués Climat et Environnement). En l'absence de données disponibles distinguant les taux d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, le choix a été fait de les affecter à l'objectif atténuation du changement climatique,
 - Pour les financements affectés, il convient d'analyser les critères de la taxonomie tels que définis par la Commission européenne sur la base des informations communiquées par les contreparties. Pour l'exercice 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes n'a pas mené ces analyses ad hoc ;

L'éligibilité et l'alignement ont été mesurées uniquement à partir des données disponibles dans Bloomberg. Ces données ne sont pas toujours exhaustives en particulier pour les données relatives à l'éligibilité des entreprises financières. Le ratio d'éligibilité du groupe est pénalisé par ce manque de données.

- Pour la clientèle de détail (ou ménages) :
 - Les encours soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie correspondent aux financements garantis par des biens immobiliers résidentiels (y compris prêts cautionnés), aux prêts à la rénovation ainsi qu'aux prêts pour véhicules à moteur accordés à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour les ménages, le GAR ne s'applique que pour le premier objectif « atténuation du changement climatique »,
 - L'alignement des prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (ou cautionnés) est déterminé au regard des critères fixés par la réglementation et des interprétations admises par la Place, qui consiste en pratique à retenir :

Pour la documentation du critère de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique portant sur des financements de biens immobiliers :

- Les biens financés dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 135kWh/m² par an (correspond aux biens ayant un Diagnostic de Performance Energétique noté A, B et pour partie C). La Caisse d'épargne Rhône Alpes part d'une approche méthodologique où la collecte des données DPE de prêts

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

garantis par des biens immobiliers s'appuie sur les DPE collectés auprès des clients, complétée des DPE fournis par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et collectés dans la base de données de l'ADEME pour les logements individuels pour lesquels nous avons une certitude sur l'adresse du bien financé. Pour les logements collectifs, en l'absence de DPE clients émis après 2021, la Caisse d'épargne Rhône Alpes recours aux DPE calculés par le CSTB, conformément à la réforme de 2021, à partir des caractéristiques des bâtiments concernés et de la notation de ses différents lots ;

- A défaut de disponibilité de cette information et pour les financements de biens à construire, la Caisse d'épargne Rhône Alpes détermine la consommation d'énergie primaire en retenant les normes de construction applicables (réglementation RT 2012 applicable aux constructions entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2020 et RE 2020 applicable aux constructions à compter du 1^{er} janvier 2022). En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, la Caisse d'épargne Rhône Alpes réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

L'analyse d'alignement aux critères de la taxonomie doit ensuite être complétée des critères techniques permettant de démontrer que l'activité ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs de la taxonomie (critère DNSH) :

- Pour les prêts immobiliers, cette analyse repose principalement, pour les activités immobilières de la clientèle de détail, sur l'analyse du risque physique. Après évaluation de l'exposition des activités financières du Groupe aux risques climatiques physiques, le risque physique aigu « inondation » a été évalué comme le plus matériel au regard du portefeuille de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Les biens présentant le plus haut niveau de risque inondation sont ainsi exclus pour déterminer l'alignement des prêts immobiliers. Le risque d'inondation lié à l'habitat a été qualifié sur des territoires dit « NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) élevé » conformément à un classement de la Banque centrale européenne des risques d'inondation aigus. Ainsi, dès lors qu'un risque d'inondation élevé a été identifié pour un bien financé, l'encours correspondant ne sera pas retenu comme aligné bien qu'il respecte les critères de performance énergétique décrit ci-dessus ;

L'analyse d'alignement des prêts à la rénovation n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles pour documenter le respect des critères de la taxonomie ;

L'analyse d'alignement des prêts pour véhicules à moteur n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles (émission de CO2/km).

- Pour les administrations locales :
 - Les financements de logement sont considérés comme éligibles. Ne s'agissant pas d'une activité de promotion immobilière, l'analyse d'alignement doit être réalisé, lorsqu'il est possible d'établir un lien entre le financement et le bien financé, de manière identique à celle indiquée ci-dessus pour le financement de biens immobiliers auprès de la clientèle de détail. Toutefois, pour des contraintes opérationnelles l'alignement n'a pas pu être mesuré cette année.
 - Pour les autres financements, en l'absence de données d'analyse disponibles aucun encours n'a été considéré ni éligible ni aligné.
- Les sûretés immobilières obtenues par prise de possession n'ont pas été analysées au regard de leurs montants non matériels.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées sont, en l'absence l'analyse menée ligne à ligne, présentées parmi les instruments de capitaux propres non soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement.

Pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes, Les expositions vis-à-vis d'entités du Groupe BPCE n'ont pas été pondérées des taux d'alignement et d'éligibilité des contreparties concernées et notamment de BPCE SA compte tenu de contraintes opérationnelles au 31 décembre 2023.

Synthèse du GAR

| | | Au 31 décembre 2023 | | |
|---|--|---------------------|--------------------|--------------------------------------|
| GAR – Synthèse | | Montant en M€ | % total des actifs | % total actifs du GAR (dénominateur) |
| Total des actifs | | 51 703 | 100,00% | |
| Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR | | 8 038 | 15,55% | |
| Total des actifs du GAR | | 43 665 | 84,45% | 100,00% |
| Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur) | | 19 432 | 37,58% | 44,50% |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement | | 24 231 | 46,87% | 55,49% |
| <i>(base Chiffre d'affaires des contreparties NFRD)</i> | | | | |
| Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | 17 969 | | 41,15% |
| Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie) | | 2 535 | | 5,81% |
| <i>(base CapEx des contreparties NFRD)</i> | | | | |
| Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | 18 015 | | 41,26% |
| Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie) | | 2 553 | | 5,85% |

| Détail du GAR – base Chiffre d'affaires | Au 31 décembre 2023 | | | | |
|---|---------------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | En millions d'euros | | | En % du total des actifs | |
| | Encours | dont éligibles | dont alignés | dont éligibles | dont alignés |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement | 24 231 | 17 969 | 2 535 | 41,15% | 5,81% |
| Dont expositions sur : | | | | | |
| - Entreprises financières soumises à NFRD | 452 | - | - | 0,00% | 0,00% |
| - Entreprises non financières soumises à NFRD | 470 | 47 | 21 | 0,11% | 0,05% |
| - Ménages | 19 678 | 17 445 | 2 514 | 39,95% | 5,76% |
| - Financements d'administrations locales | 3 631 | 477 | 0 | 1,09% | 0,00% |
| - Sûretés obtenues par saisies : biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 2 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00% |

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| Détail du GAR – base CapEx | Au 31 décembre 2023 | | | | |
|--|---------------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | En millions d'euros | | | En % du total des actifs | |
| | Encours | dont éligibles | dont alignés | dont éligibles | dont alignés |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement | 24 231 | 18 015 | 2 553 | 41,26% | 5,85% |
| Dont expositions sur : | | | | | |
| - Entreprises financières soumises à NFRD | 452 | - | - | 0,00% | 0,00% |
| - Entreprises non financières soumises à NFRD | 470 | 93 | 39 | 0,21% | 0,09% |
| - Ménages | 19 678 | 17 445 | 2 514 | 39,95% | 5,76% |
| - Financements d'administrations locales | 3 631 | 477 | 0 | 1,09% | 0,00% |
| - Sûretés obtenues par saisies : biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 2 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00% |

Les informations relatives au GAR sont présentées conformément aux modèles de tableaux applicables aux établissements de crédit tels que présentés dans l'annexe VI du règlement délégué 2023/2486 (cf. ci-après).

- 3. Indicateurs hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion**

Principes

A compter du 31 décembre 2023, conformément à la section 1.2.2. de l'annexe V du règlement délégué 2021/2178, les établissements de crédit publient des indicateurs complémentaires sur les expositions non comptabilisées à l'actif du bilan relatives :

- Aux garanties financières accordées,
- Aux actifs sous gestion.

Méthodologie retenue

La méthodologie de calcul des ICP garanties financières données et ICP actifs sous-gestion consiste à appliquer aux expositions les taux d'éligibilité et d'alignement des contreparties soumises à NFRD.

Synthèse des ICP de Hors bilan

| Détail du GAR sur les expositions hors bilan - Chiffre d'affaires | Au 31 décembre 2023 | | | | |
|--|---------------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | En millions d'euros | | | En % du total des actifs | |
| | Encours | dont éligibles | dont alignés | dont éligibles | dont alignés |
| Garanties financières | 1 522 | - | - | 0,00% | 0,00% |
| Actifs sous gestion | - | - | - | - | - |



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| Détail du GAR sur les expositions hors bilan - CapEx | Au 31 décembre 2023 | | | | | |
|--|---------------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------|--|
| | En millions d'euros | | | En % du total des actifs | | |
| | Encours | dont éligibles | dont alignés | dont éligibles | dont alignés | |
| Garanties financières | 1 522 | - | - | 0,00% | 0,00% | |
| Actifs sous gestion | - | - | - | - | - | |

Les informations relatives aux ICP garanties financières et ICP actifs sous gestion sont présentées conformément aux modèles de tableaux applicables aux établissements de crédit tels que présentés dans l'annexe VI du règlement délégué 2023/2486 (cf. ci-après)

- 4. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Principes

Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214). Le format tabulaire est imposé par la réglementation. Celle-ci demande la publication de ces tableaux, pour chaque ICP applicable.

Au 31 décembre 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes présente ces informations pour l'ICP principal – le GAR établit en stock une fois sur la base de l'ICP Chiffre d'affaires des contreparties et une fois sur la base de l'ICP CapEx des contreparties.

Ultérieurement ces informations devraient également être présentées pour l'ICP principal – le GAR en vision flux, ainsi que pour les ICP de hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion.

Méthodologie retenue

La publication du modèle 1 est obligatoire. Ce modèle permet d'identifier les activités spécifiques du secteur du gaz et du nucléaire visées par l'acte délégué 2022/1214 du règlement Taxonomie.

En l'absence d'actifs finançant de telles activités au 31 décembre 2023, seul le modèle 1 des tableaux réglementaires est présenté.

- 5. Politique d'alignement (exigences de l'annexe XI du règlement délégué 2021/2178) avec réglementation taxonomie

Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La stratégie climatique du Groupe BPCE est décrite dans le présent chapitre « Être un acteur majeur de la transition environnementale », notamment en termes d'engagements avec les clients et contreparties.

La publication des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes de même que ses engagements sur le vert. Aussi, le Groupe BPCE tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement. Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; ainsi que des analyses détaillées et documentées pour lesquelles des travaux complémentaires seront menés au cours du prochain exercice.



- **6. Données quantitatives (conformément à l'article 8 du règlement taxonomie)**

La Caisse d'épargne Rhône Alpes publie les tableaux requis par la réglementation Taxonomie applicable aux établissements de crédit sous les formats tabulaires présentés à l'annexe VI du règlement délégué 2023/2486.

1. Modèle 0 – Récapitulatif des ICP à publier, conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie

| | | Total des actifs durables sur le plan environnemental | ICP**** | ICP***** | % de couverture (par rapport au total des actifs)*** | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|---------------|---------------------------------------|---|---------|----------|--|---|---|
| ICP principal | Encours du ratio d'actifs verts (GAR) | 2 535 | 5,81% | 5,85% | 84,45% | 37,58% | 15,55% |

| | | Total des activités durables sur le plan environnemental | ICP | ICP | % de couverture (par rapport au total des actifs) | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|---------------------|-------------------------------|--|-------|-------|---|---|---|
| ICP supplémentaires | GAR (flux) | | | | | | |
| | Portefeuille de négociation* | | | | | | |
| | Garanties financières | | 0,00% | 0,00% | | | |
| | Actifs sous gestion | | | | | | |
| | Frais et commissions perçus** | | | | | | |

(*) Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

(**) Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

(***) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(****) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*****) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Note1 : Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2 : Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.

2. Modèle 1 – Actifs entrant dans le calcul du GAR (base Chiffre d'affaires)

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | |
|---|--|--|------------------|--|---|--|------------------|--|---|--|------------------|--|----|--|------------------|-----------------|
| | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur comptable [brute] totale Millions d'EUR | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant |
| | GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR | 24 231 | 17 969 | 2 535 | | | | | | | 17 969 | 2 535 | | | | |
| 2 | Entreprises financières | 452 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 3 | Établissements de crédit | 131 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 4 | Prêts et avances | 0 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 5 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 131 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 6 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Autres entreprises financières | 321 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 8 | dont entreprises d'investissement | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | | | | | | |
|----------------|---|---------------------------------|--|---|------------------|---|-----------------|---|--|---|-----------------|----|-----------------------------|----|-------------------|----|-----------------|--|--|--|--|--|--|
| Millions d'EUR | | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | | |
| | | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | | | | | | |
| 10 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | dont sociétés de gestion | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | dont entreprises d'assurance | 54 | - | - | | | | | | | | | - | - | | | | | | | | | |
| 17 | Prêts et avances | 44 | - | - | | | | | | | | | - | - | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | |
|----------------|---|---------------------------------|--|------------------|-----------------|---|--|------------------|-------------------|---|-----------------------------|------------------|-------------------|-------|-----------------------------|------------------|-----------------|--|
| Millions d'EUR | | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | | | |
| | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | |
| 18 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 10 | - | - | | | | | | | - | - | | | | | | |
| 19 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Entreprises non financières | 470 | 47 | 21 | | | | | | | | | 47 | 21 | | | | |
| 21 | Prêts et avances | 470 | 47 | 21 | | | | | | | | | 47 | 21 | | | | |
| 22 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | - | - | - | | | | | | | - | - | | | | | | |
| 23 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Ménages | 19 678 | 17 445 | 2 514 | | | | | | | | | 17 445 | 2 514 | | | | |
| 25 | dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 17 201 | 17 201 | 2 514 | | | | | | | | | 17 201 | 2 514 | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|----------------|---|---------------------------------|--|---|------------------|--|-----------------------------|---|-------------------|-----------------|-----------------------------|----|-------------------|-----------------|----|----|
| Millions d'EUR | | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | |
| | | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | Dont habilitant | | |
| 26 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 42 | 42 | - | | | | | | | 42 | - | | | | |
| 27 | dont prêts pour véhicules à moteur | 301 | 202 | - | | | | | | | 202 | - | | | | |
| 28 | Financement d'administrations locales | 3 631 | 477 | - | | | | | | | 477 | - | | | | |
| 29 | Financement de logements | 477 | 477 | - | | | | | | | 477 | - | | | | |
| 30 | Autres financements d'administrations locales | 3 155 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 31 | Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 2 | - | - | | | | | | | - | - | | | | |
| 32 | Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur) | 19 432 | | | | | | | | | | | | | | |
| 33 | Entreprises financières et non financières | 17 011 | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 – 384 006 029 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | | |
|----|--|--|-----------------------------|------------------|-----------------|---|--|------------------|-----------------|---|---|-----------------------------|------------------|-------------------|----|----|--|--|--|
| | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | Valeur comptable [brute] totale Millions d'EUR | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | | | | | |
| | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | |
| 34 | PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 16 968 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 35 | Prêts et avances | 16 121 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 36 | dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux | 1 565 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 37 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 38 | Titres de créance | 847 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 39 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 40 | Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 42 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41 | Prêts et avances | -25 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 42 | Titres de créance | 67 | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | | | |
|---|---|--|------------------|-----------------|---|---|---|--|------------------|-----------------|----|---|----|-----------------------------|------------------|-----------------|--|--|--|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | |
| 43 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 | Dérivés | 93 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 45 | Prêts interbancaires à vue | 1 585 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 46 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 108 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 47 | Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.) | 635 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 48 | Total des actifs du GAR | 43 665 | 17 969 | 2 535 | | | | | | | | | | 17 969 | 2 535 | | | | |
| 49 | <u>Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</u> | 8 038 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 50 | Administrations centrales et émetteurs supranationaux | 7 669 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 51 | Expositions sur des banques centrales | 156 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 52 | Portefeuille de négociation | 214 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 53 | Total des actifs | 51 703 | 17 969 | 2 535 | | | | | | | | | | 17 969 | 2 535 | | | | |
| Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | | | | | | | | | | | Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | | | | | | |
| 54 | Garanties financières | 1 522 | - | - | | | | | | | | | | - | - | | | | |
| 55 | Actifs sous gestion | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 56 | Dont titres de créance | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | |
|----------------|--------------------------------------|--|---|------------------|---|-----------------|--|-----------------------------|---|-----------------|----|-----------------------------|----|--|----|-----------------|--|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | |
| | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | |
| 57 | Dont instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNP (BPCE – SIRET 493 455 042)



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

3. Modèle 1 – Actifs entrant dans le calcul du GAR (base CapEx)

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|----------------|--|--|--------|-------|---|--|---|---|---|--|--------|-------|----|--|----|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont utilisation du produit | | | | Dont utilisation du produit | |
| | GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le | 24 231 | 18 015 | 2 553 | | | | | | | 18 015 | 2 553 | | | |
| 2 | Entreprises financières | 452 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 3 | Établissements de crédit | 131 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 4 | Prêts et avances | 0 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 5 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 131 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 6 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Autres entreprises financières | 321 | - | - | | | | | | | - | - | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|----------------|---|--|-----------------------------|------------------|---|--|---|-----------------------------|-----------------|---|----|-----------------------------|------------------|--|----|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | |
| | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | |
| 8 | dont entreprises d'investissement | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Instruments de capitaux | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | dont sociétés de gestion | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Instruments de capitaux | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNP (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|----------------|---|--|----|----|---|---|---|--|-----------------------------|-------------------|-----------------|--|-----------------------------|------------------|-----------------|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | dont entreprises d'assurance | 54 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 17 | Prêts et avances | 44 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 18 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 10 | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 19 | Instruments de capitaux | - | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Entreprises non financières | 470 | 93 | 39 | | | | | | | 93 | 39 | | | |
| 21 | Prêts et avances | 470 | 93 | 39 | | | | | | | 93 | 39 | | | |
| 22 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | - | - | - | | | | | | | - | - | | | |
| 23 | Instruments de capitaux | - | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNP (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | |
|----------------|---|--|--------|-----------------------------|------------------|---|---|--|---|-------------------|----|--|------------------|-----------------|----|--|--|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | |
| 24 | Ménages | 19 678 | 17 445 | 2 514 | | | | | | | | 17 445 | 2 514 | | | | |
| 25 | dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 17 201 | 17 201 | 2 514 | | | | | | | | 17 201 | 2 514 | | | | |
| 26 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 42 | 42 | - | | | | | | | | 42 | - | | | | |
| 27 | dont prêts pour véhicules à moteur | 301 | 202 | - | | | | | | | | 202 | - | | | | |
| 28 | Financement d'administrations locales | 3 631 | 477 | - | | | | | | | | 477 | - | | | | |
| 29 | Financement de logements | 477 | 477 | - | | | | | | | | 477 | - | | | | |
| 30 | Autres financements d'administration | 3 155 | - | - | | | | | | | | - | - | | | | |
| 31 | Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 2 | - | - | | | | | | | | - | - | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|----------------|--|--|---|---|---|---|---|--|---|-----------------------------|----|--|----|-----------------|----|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | |
| 32 | <u>Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)</u> | 19 432 | | | | | | | | | | | | | |
| 33 | Entreprises financières et non financières | 17 011 | | | | | | | | | | | | | |
| 34 | PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 16 968 | | | | | | | | | | | | | |
| 35 | Prêts et avances | 16 121 | | | | | | | | | | | | | |
| 36 | dont prêts garantis par des biens immobiliers | 1 565 | | | | | | | | | | | | | |
| 37 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 1 | | | | | | | | | | | | | |
| 38 | Titres de créance | 847 | | | | | | | | | | | | | |
| 39 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | |
|----------------|--|--|--------|-----------------------------|------------------|---|---|--|---|-------------------|----|--|------------------|-----------------|----|--|--|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | |
| 40 | Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 42 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41 | Prêts et avances | -25 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 42 | Titres de créance | 67 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 43 | Instruments de capitaux propres | - | | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 | Dérivés | 93 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 45 | Prêts interbancaires à vue | 1 585 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 46 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 108 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 47 | Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.) | 635 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 48 | Total des actifs du GAR | 43 665 | 18 015 | 2 553 | | | | | | | | 18 015 | 2 553 | | | | |
| 49 | <u>Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</u> | 8 038 | | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af |
|---|---|--|---------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--|---|---|---|--|------------------|---|----|----|
| Millions d'EUR | Valeur comptable [brute] totale | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | |
| 50 | Administrations centrales et émetteurs supranationaux | 7 669 | | | | | | | | | | | | | |
| 51 | Expositions sur des banques centrales | 156 | | | | | | | | | | | | | |
| 52 | Portefeuille de négociation | 214 | | | | | | | | | | | | | |
| 53 | Total des actifs | 51 703 | 18 015 | 2 553 | | | | | | | 18 015 | 2 553 | | | |
| Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | | | | | | | | | | | | Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | |
| 54 | Garanties financières | 1 522 | - | - | | | | | | | 0 | 0 | | | |
| 55 | Actifs sous gestion | | | | | | | | | | | | | | |
| 56 | Dont titres de créance | | | | | | | | | | | | | | |
| 57 | Dont instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



4. Modèle 2 – Ventilation des encours du GAR par secteur d'activité

| | a | b | c | d | e | f | g | h | y | z | aa | ab |
|---|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | |
| | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | |
| | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] |
| | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) |
| Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | | | | | | | | | | | | |
| 1 01.13 - Culture de légumes, de melons, de concombres et de choux | 2 | | | | | | | | 2 | | | |
| 2 06.10 - Extraction de pétrole brut | 6 | 0 | | | | | | | 6 | 0 | | |
| 3 13.20 - Tissage | 2 | | | | | | | | 2 | | | |
| 4 16.23 - Fabrication de charpentes et de menuiseries | 3 | | | | | | | | 3 | | | |
| 5 20.13 - Fabrication d'autres produits | 3 | | | | | | | | 3 | | | |
| 6 21.20 - Fabrication de préparations | 20 | | | | | | | | 20 | | | |
| 7 25.50 - Forge, emboutissage, étirage et laminage | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 8 26.11 - Fabrication de composants | 12 | | | | | | | | 12 | | | |
| 9 26.70 - Fabrication de matériels | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 10 28.14 - Fabrication d'autres articles de métiers | 1 | | | | | | | | 1 | | | |
| 11 29.10 - Construction de véhicules | 1 | | | | | | | | 1 | | | |
| 12 32.50 - Fabrication d'instruments et de matériel de laboratoire | 2 | | | | | | | | 2 | | | |
| 13 35.11 - Production d'électricité | 30 | 5 | | | | | | | 30 | 5 | | |
| 14 38.32 - Récupération de déchets triés | 10 | 8 | | | | | | | 10 | 8 | | |
| 15 41.10 - Promotion immobilière | 23 | 1 | | | | | | | 23 | 1 | | |
| 16 41.10 - Promotion immobilière | 11 | 4 | | | | | | | 11 | 4 | | |
| 17 41.20 - Construction de bâtiments | 1 | | | | | | | | 1 | | | |
| 18 42.99 - Construction d'autres ouvrages | 6 | 1 | | | | | | | 6 | 1 | | |
| 19 46.19 - Intermédiaires du commerce en gros | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 20 46.33 - Commerce de gros de produits | 0 | 0 | | | | | | | 0 | 0 | | |
| 21 46.46 - Commerce de gros de produits | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 22 46.69 - Commerce de gros d'autres | 2 | | | | | | | | 2 | | | |
| 23 46.72 - Commerce de gros de minerais | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 24 46.73 - Commerce de gros de bois, de papier et de carton | 4 | | | | | | | | 4 | | | |
| 25 47.11 - Commerce de détail en magasin | 1 | 0 | | | | | | | 1 | 0 | | |
| 26 47.11 - Commerce de détail en magasin | 3 | 0 | | | | | | | 3 | 0 | | |
| 27 47.91 - Vente à distance | 11 | | | | | | | | 11 | | | |
| 28 49.39 - Autres transports terrestres de marchandises | 3 | | | | | | | | 3 | | | |
| 29 55.10 - Hôtels et hébergement similaire | 3 | | | | | | | | 3 | | | |
| 30 55.20 - Hébergement touristique et de loisirs | 17 | | | | | | | | 17 | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | y | z | aa | ab |
|---|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | |
| | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | | Entreprises non financières (soumises à NFRD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD | |
| | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] | Valeur comptable [brute] |
| | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | Mio EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) |
| Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | | | | | | | | | | | | |
| 31 58.21 - Edition de jeux électroniques | 7 | | | | | | | | 7 | | | |
| 32 64.20 - Activités des sociétés holding | 14 | 0 | | | | | | | 14 | 0 | | |
| 33 64.30 - Fonds de placement et entités | 33 | | | | | | | | 33 | | | |
| 34 66.19 - Autres activités auxiliaires de | 30 | | | | | | | | 30 | | | |
| 35 66.19 - Autres activités auxiliaires de | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 36 66.30 - Gestion de fonds | 3 | | | | | | | | 3 | | | |
| 37 68.10 - Activités des marchands de | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 38 68.20 - Location et exploitation de | 47 | 3 | | | | | | | 47 | 3 | | |
| 39 70.10 - Activités des sièges sociaux | 34 | | | | | | | | 34 | | | |
| 40 70.22 - Conseil pour les affaires et | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 41 71.12 - Activités d'ingénierie | 1 | | | | | | | | 1 | | | |
| 42 72.11 - Recherche-développement en | 1 | | | | | | | | 1 | | | |
| 43 74.10 - Activités spécialisées de design | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 44 82.99 - Autres activités de soutien aux | 9 | | | | | | | | 9 | | | |
| 45 86.10 - Activités hospitalières | 0 | | | | | | | | 0 | | | |
| 46 87.10 - Hébergement médicalisé | 65 | | | | | | | | 65 | | | |
| 47 93.29 - Autres activités récréatives et | 49 | 1 | | | | | | | 49 | 1 | | |
| 48 96.04 - Entretien corporel | 0 | | | | | | | | 0 | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

5. Modèle 3 – ICP GAR Encours (base Chiffre d'affaires)

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | | |
|--|--|-----------------------------|------------------|-----------------|---|--|-----------------------------|-----------------|---|--------|--|------------------|-----------------|----|----|-----------------------------------|--|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | Part du total des actifs couverts | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | |
| 1 | Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR | 74,16% | 10,46% | | | | | | | 74,16% | 10,46% | | | | | 46,87% | |
| 2 | Entreprises financières | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,87% | |
| 3 | Établissements de | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,25% | |
| 4 | Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,00% | |
| 5 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,25% | |
| 6 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 7 | Autres entreprises | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,62% | |
| 8 | dont entreprises d'investissement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | | | | | |
|--|---|--|------------------|-----------------|-----------------------------|---|-----------------------------|--|-----------------|-------------------|-------|-------|----|--|----|-----------------------------------|--|--|--|--|--|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | Part du total des actifs couverts | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | dont sociétés de gestion | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | dont entreprises d'assurance | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,10% | | | | | |
| 17 | Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,08% | | | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|---|--|--------|-----------------------------|------------------|---|---|--|---|-----------------------------|-----------------|---------|--------|--|------------------|-----------------|--------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | |
| 18 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,02% |
| 19 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 20 | Entreprises non | 10,06% | 4,56% | | | | | | | | | 10,06% | 4,56% | | | | 0,91% |
| 21 | Prêts et avances | 10,06% | 4,56% | | | | | | | | | 10,06% | 4,56% | | | | 0,91% |
| 22 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,00% |
| 23 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 24 | Ménages | 88,65% | 12,77% | | | | | | | | | 88,65% | 12,77% | | | | 38,06% |
| 25 | dont prêts garantis par des biens immobiliers | 100,00% | 14,61% | | | | | | | | | 100,00% | 14,61% | | | | 33,27% |
| 26 | dont prêts à la rénovation de | 100,00% | 0,00% | | | | | | | | | 100,00% | 0,00% | | | | 0,08% |
| 27 | dont prêts pour véhicules à moteur | 67,09% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|---|--|-------|-----------------------------|------------------|--|---|---|-----------------------------|--|---------|-------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|--|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | Part du total des actifs couverts | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | |
| 28 | Financement d'administrations locales | 13,13% | 0,00% | | | | | | | | 13,13% | 0,00% | | | | 7,02% | |
| 29 | Financement de logements | 100,00% | 0,00% | | | | | | | | 100,00% | 0,00% | | | | 0,92% | |
| 30 | Autres financements d'administrations locales | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 6,10% | |
| 31 | Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,00% | |
| 32 | Total des actifs du GAR | 41,15% | 5,81% | | | | | | | | 41,15% | 5,81% | | | | 84,45% | |

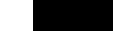


Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

6. Modèle 3 – ICP GAR Encours (base Chiffre CAPEX)

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | | |
|--|--|-----------------------------|------------------|---|---|--|------------------|-----------------|---|-----------------------------|--|---|----|----|----|-----------------------------------|--|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | Part du total des actifs couverts | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | |
| | <u>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</u> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR | 74,35% | 10,54% | | | | | | | 74,35% | 10,54% | | | | | 46,87% | |
| 2 | Entreprises financières | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,87% | |
| 3 | Établissements de | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,25% | |
| 4 | Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,00% | |
| 5 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,25% | |
| 6 | Instruments de capitaux propres | | |  | | | | |  | | |  | | | | 0,00% | |
| 7 | Autres entreprises | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,62% | |
| 8 | dont entreprises d'investissement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | |



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|---|--|-------|-----------------------------|------------------|--|---|---|-----------------------------|--|-------|-------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|--|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | Part du total des actifs couverts | |
| | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | |
| 10 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | dont sociétés de gestion | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | dont entreprises d'assurance | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,10% | |
| 17 | Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,08% | |
| 18 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,02% | |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|--|---------|--------|---|--|---|---|---|--|----|---------|--------|--|----|-------|--------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | |
| 19 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 20 | Entreprises non | 19,86% | 8,38% | | | | | | | | 19,86% | 8,38% | | | | 0,91% |
| 21 | Prêts et avances | 19,86% | 8,38% | | | | | | | | 19,86% | 8,38% | | | | 0,91% |
| 22 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,00% |
| 23 | Instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 24 | Ménages | 88,65% | 12,77% | | | | | | | | 88,65% | 12,77% | | | | 38,06% |
| 25 | dont prêts garantis par des biens immobiliers | 100,00% | 14,61% | | | | | | | | 100,00% | 14,61% | | | | 33,27% |
| 26 | dont prêts à la rénovation de | 100,00% | 0,00% | | | | | | | | 100,00% | 0,00% | | | | 0,08% |
| 27 | dont prêts pour véhicules à moteur | 67,09% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | |
| 28 | Financement d'administrations locales | 13,13% | 0,00% | | | | | | | | 13,13% | 0,00% | | | | 7,02% |
| 29 | Financement de logements | 100,00% | 0,00% | | | | | | | | 100,00% | 0,00% | | | | 0,92% |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 – 384 006 029 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Informations sociales, environnementales et sociétales

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|--|---------------|--------------|-----------------------------|------------------|--|---|---|-----------------------------|-----------------|--|--------------|-----------------------------|------------------|-----------------|---------------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | |
| 30 | Autres financements d'administrations locales | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 6,10% |
| 31 | Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux | 0,00% | 0,00% | | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | 0,00% |
| 32 | Total des actifs du GAR | 41,26% | 5,85% | | | | | | | | 41,26% | 5,85% | | | | 84,45% |



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

7. Modèle 5 – ICP des expositions hors bilan (base Chiffre d'affaires)

| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | |
|--|--|-------|-------|---|--|------------------|--|---|--|------------------|-----------------|----|--|------------------|-----------------|
| | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | |
| | | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant |
| 1 | Garanties financières (ICP FinGuar) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | |
| 2 | Actifs sous gestion (ICP AuM) | | | | | | | | | | | | | | |

8. Modèle 5 – ICP des expositions hors bilan (base CapEx)

| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | |
|--|--|-------|-------|---|--|------------------|--|---|--|------------------|-----------------|----|--|------------------|-----------------|
| | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA) | | | | | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | | |
| | | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant |
| 1 | Garanties financières (ICP FinGuar) | 0,00% | 0,00% | | | | | | | 0,00% | 0,00% | | | | |
| 2 | Actifs sous gestion (ICP AuM) | | | | | | | | | | | | | | |



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

9. Gaz et nucléaire - Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

| Activités liées à l'énergie nucléaire | |
|--|--|
| 1 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. |
| 2 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. |
| 3 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. |
| Activités liées au gaz fossile | |
| 4 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. |
| 5 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. |
| 6 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux |

3.4 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

| GOUVERNANCE | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-------|-------|------------------------|-------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Risque prioritaire | Ethique des affaires | | | | | | | | | | | |
| Description du risque | Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information. | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | | | | | | | |
| <u>Tableau 3-43 : Ethique des affaires</u> | | | | | | | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectifs 2023 | | | | | | | |
| % de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite | 99.3% | 98.1% | 93.8% | + 1.22 % | 95 % | | | | | | | |
| % de salariés formés à la lutte anti-blanchiment | 93.8% | 92.3% | 94.3% | + 1.59 % | 95 % | | | | | | | |

LA SECURITE FINANCIERE

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ainsi que le respect des sanctions (embargos, gels des avoirs), au sein du Groupe BPCE reposent sur :

Une culture d'entreprise :

Diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, elle a pour socle :

- Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

Une organisation :

La Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière qui assure le suivi de l'activité LCB-FT. Entre autres attributions, elle traite certaines alertes relevant de son périmètre, en complément des chargés d'affaires, et réalise les Examens Renforcés (ER), sur les sommes et les opérations suspectes identifiées via les dispositifs de surveillance automatisée des opérations ou grâce à la vigilance humaine. Cette unité assure, par ailleurs, les obligations déclaratives auprès de TRACFIN.

Par ailleurs, au niveau de la Conformité Groupe, un département spécialisé pilote la filière chargée de la mise en œuvre des dispositifs LCB-FY et sanctions-embargos qui reposent sur des dispositions légales et réglementaires du Code monétaire et financier et sur des textes européens. Ce département définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures. Il s'assure, notamment, de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme, ainsi que des risques de contournement des sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs et interdiction de mise à disposition de ressources économiques) lors de la procédure d'agrément de nouveaux produits et services commerciaux par le groupe.

Une supervision :

Le suivi du dispositif LCB-FT repose sur des indicateurs dédiés et donne lieu à des reportings périodiques aux dirigeants et aux organes délibérants, notamment dans le cadre des Comités des Risques Exécutifs (CRE) et des Comités des Risques Délibérants (CRD).



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

De plus, les établissements contribuent au *reporting* à destination de l'organe central, qui se charge d'en faire la synthèse et l'analyse à l'échelle du Groupe BPCE.

Un dispositif LCB-FT basé sur différents piliers :

- **Une classification des risques BC-FT**

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose sur le principe d'une approche par les risques. Dès lors, chaque établissement est doté qu'une classification des risques auxquels il est exposé, qui doit restituer les résultats de l'analyse de son exposition aux menaces inhérentes à la criminalité économique et financière. Cette analyse intègre les cinq axes réglementaires tels que la problématique des pays « à risques », les caractéristiques des clients, la nature des produits ou services, celle des canaux de distribution utilisés, ainsi que le type d'opérations.

- **La connaissance des clients et l'application d'un profil de risques BC-FT adapté**

La compréhension de la relation d'affaires et l'application d'un profil de risques BC-FT adapté à chaque client permettent notamment d'adapter la fréquence d'actualisation des dossiers client. De plus, les opérations des clients à risque BC-FT élevé font l'objet d'une vigilance renforcée.

- **Des vigilances adaptées**

Conformément aux obligations légales et réglementaires, les établissements disposent de moyens largement automatisés de détection des opérations atypiques, qui correspondent aux risques identifiés dans la classification des risques BC-FT mentionnée ci-dessus. Le dispositif du groupe (référentiel de scénarios générant des alertes) est régulièrement actualisé. Les alertes sont principalement analysées par les réseaux, au plus près de la connaissance client, et pour celles pour lesquelles subsistent un doute, elles sont transmises à l'unité de sécurité financière locale. Selon la nature des éléments escaladés, il est alors procédé à des examens renforcés et le cas échéant, aux signalements à TRACFIN dans les délais les plus brefs.

- **Des obligations déclaratives aux autorités publiques**

Les établissements ont l'obligation de déclarer à TRACFIN, les sommes ou des opérations portant sur les sommes dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction possible de plus d'un an d'emprisonnement (criminalité organisée, trafics de diverse nature, corruption, abus de biens sociaux, blanchiment de tous crimes et délits, fraudes fiscales, sociales ou douanières, etc.) ou qu'elles sont liées au financement du terrorisme.

Un dispositif sanctions basé une capacité de filtrage des opérations et de criblage des clients

S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions nationales, européennes ou étrangères, les établissements du groupe sont dotés d'outils de criblage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités), et de filtrage sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption, et plus généralement les manquements à la probité sous toutes leurs formes et en toutes circonstances, y compris le trafic d'influence et les paiements de facilitation. Il est membre participant du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont l'action « contre la corruption, sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin », constitue le dixième principe.

La prévention et la détection de la corruption s'effectuent conformément aux dispositions prévues par l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (« Sapin 2 »), auxquelles la Caisse d'épargne Rhône Alpes est assujettie :



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Les risques sont régulièrement cartographiés, avec la méthodologie recommandée par l'Agence française anticorruption (AFA), qui associe les métiers à la démarche. La Caisse d'épargne Rhône Alpes apparaît dans l'ensemble modérément exposée mais des plans d'actions sont en cours afin d'améliorer la formalisation de son dispositif et l'exploitation des contrôles. Le prochain exercice de cartographie sera conduit en 2024.
- Le Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel) a été enrichi de règles de conduite anticorruption, comportant des illustrations concrètes de comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés par la cartographie. Des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement sont prévues en cas de manquement à ces règles, qui sont consultables sur la page « éthique et conformité » du site BPCE.
- Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers.
- Les relations avec les tiers sont encadrées : contrats standardisés dans le groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées ».
- Un dispositif et un outil de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels).
- Les procédures groupe prévoient une analyse anticorruption lors de l'entrée en relation ou l'octroi de crédit à des clients du segment « corporate » présentant une activité à risque. L'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du comité de validation et de mise en marché des nouveaux produits.
- Une formation réglementaire obligatoire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption est dispensée sous forme d'e-learning. Les administrateurs bénéficient d'une formation dédiée.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne. Un référentiel groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence est formalisé et son déploiement dans le réseau des Caisse d'Epargne est suivi par le Contrôle financier groupe.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faîtière relative à l'organisation du contrôle interne groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du groupe.

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE ET LA POLITIQUE FISCALE DU GROUPE BPCE

Exerçant principalement en France son activité bancaire au travers ses réseaux de banque de détail, le Groupe BPCE exerce également son activité à l'étranger par l'intermédiaire notamment de sa filiale Natixis. La Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose également d'une filiale implantée en Suisse : la Banque du Léman. L'implantation du Groupe à l'étranger se justifie par le besoin d'accompagnement commercial de ses clients ce qui exclut toute considération d'implantation offshore à raison de l'existence de régimes fiscaux privilégiés dans certaines juridictions.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Dans les relations avec ses clients, le Groupe BPCE accompagne ses derniers en veillant à ce que ses conseils soient dispensés dans le respect des réglementations fiscales applicables. Le Groupe ne fournit pas de conseil fiscal à ses clients.

La politique fiscale du Groupe BPCE est déterminée par BPCE SA. Les entreprises du Groupe sont cependant responsables de sa mise en œuvre au titre de leurs activités respectives.

Le Groupe BPCE s'assure de sa parfaite conformité avec l'ensemble des réglementations fiscales applicables à ses activités. À ce titre, le Groupe BPCE veille à s'acquitter de sa juste contribution aux finances publiques.

En France, au titre de l'exercice 2023, le montant des impôts sur le résultat, pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes, s'élève à 35,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les taxes et contributions bancaires pour un montant de 8,3 millions d'euros.

Le Groupe BPCE a continué, en 2023, de solliciter l'administration fiscale pour sécuriser le traitement fiscal d'opérations en matière d'impôt sur les sociétés et de TVA dans le cadre du Partenariat fiscal avec le ministère de l'Action et des comptes publics actif depuis 2019. Ce dialogue régulier et transparent avec l'administration a couvert des domaines variés du droit fiscal. Le Groupe BPCE a été la première banque admise dans ce nouveau dispositif.

| GOUVERNANCE | | | | | | |
|--|---|-------|-------|-------|------------------------|-------------------|
| Risque prioritaire | Sécurité et confidentialité des données | | | | | |
| Description du risque | Protection de données personnelles des salariés et des clients. | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | |
| | <u>Tableau 3-44 : Sécurité des données</u> | | | | | |
| | | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectifs 2023 |
| % de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy # | | 93% | 94% | 87% | - 1% | 100% |
| % de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans) | | 99.1% | 98.2% | 98.3% | + 0.09% | 95% |

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIERE SSI

La Direction Sécurité Groupe (DS-G) est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Elle définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI groupe. Elle assure le contrôle permanent et consolidé de la SSI ainsi qu'une veille technique et réglementaire. Elle initie et coordonne les projets groupe de réduction des risques sur son domaine. Elle assure également dans son domaine la représentation du Groupe BPCE auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).



La DSG :

- Anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques,
- Assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI,
- Initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et,
- Représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe.
- L'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

Le RSSI de la Caisse d'épargne Rhône Alpes et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- Toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- La politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- Un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

L'activité SSI de la Caisse d'épargne Rhône Alpes est rattachée au Service Risques Opérationnels, au sein du département Risques Opérationnels Financiers et Pilotage Transverse de la direction des risques. Le pilotage de la sécurité des systèmes d'information de la Caisse d'épargne Rhône Alpes repose sur les instances suivantes :

- Comité des Risques Opérationnels et de Conformité (CROC). Trimestriel
- Comité des Risques Exécutif (CRE). Trimestriel
- Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle (CCFC). Trimestriel

La direction des risques dispose d'un budget spécifique pour l'activité SSI afin de diligenter toutes les prestations nécessaires à cette mission.

SUIVI DES RISQUES LIES A LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du groupe sur l'extérieur se développe de manière continue (cloud, big data, etc.). Plusieurs processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.).

De ce fait, le patrimoine du Groupe est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Ces attaques visent une cible bien plus large que les seuls systèmes d'information. Elles ont pour objectif d'exploiter les



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

vulnérabilités et les faiblesses potentielles des clients, des collaborateurs, des processus métier, des systèmes d'information ainsi que des dispositifs de sécurité des locaux et des datacenters.

Un Security Operation Center (SOC) groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24 x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été menées, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- Travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur ;
- Capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées ;
- Mise en place d'un programme de Divulgation Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE.

La politique de Sécurité des Systèmes d'Information est définie au niveau groupe sous la responsabilité et le pilotage du RSSI Groupe. La PSSI-G a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux Systèmes d'Information, de préserver et d'accroître sa performance du groupe, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Un dispositif groupe de sensibilisation via des tests phishings mensuel est réalisé chaque année par le groupe (précision à donner par l'établissement pour le nombre de campagne auquel ils ont participé et résultats).

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE

Outre le maintien du socle commun groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année a été marquée par la poursuite des campagnes de sensibilisation au phishing et par le renouvellement de la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- Test de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés ;
- Participation aux réunions d'accueil des nouveaux collaborateurs, intégrant notamment les menaces et risques liés aux situations de télétravail.

En 2023 le Groupe poursuit l'exécution de son Schéma Directeur Sécurité en faisant converger les programmes Cyber du Groupe BPCE (Artémis et Cyber Resilience). Avec pour principe d'homogénéiser les pratiques afin de sécuriser de manière cohérente, les utilisateurs et les applications de l'ensemble du Groupe. Cela permettra également de bénéficier d'une seule et même gouvernance avec un sponsorship unique et de revoir les circuits de refacturation pour permettre aux Métiers d'avoir une meilleure lisibilité du coût global des projets sécurité. La poursuite du programme SIGMA de gestion des identités et des droits continue son extension.

Ainsi, le Groupe s'est doté d'un cadre de sécurité fondé sur le standard NIST (National Institute of Standards and Technologies). Ce cadre permet d'évaluer annuellement la maturité du Groupe sur les 5 piliers Detect, Identify, Protect, Respond, Recover, de fixer des objectifs chiffrés formalisant

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

l'ambition du Groupe en matière de cybersécurité et de résilience et de piloter les actions nécessaires à la réalisation de cette ambition. Le plan d'action pluriannuel s'inscrit dans un Schéma Directeur Sécurité Groupe élaboré pour la période 2021/2024 structuré autour des 5 piliers du framework de sécurité. Ce Schéma Directeur Sécurité est constitué à date sur la période d'une centaine de projets représentant une enveloppe globale d'environ 75 M€ dont une large partie est consacrée à la poursuite du renforcement des fondamentaux de la sécurité et à l'industrialisation et à l'homogénéisation de la sécurité.

Outre la contribution de la Caisse d'épargne Rhône Alpes aux projets Groupe, les principaux travaux pour l'exercice 2023 se concentrent sur les thématiques suivantes :

- Scans de vulnérabilités, audits de sécurité avec des tests d'intrusion régulièrement effectués sur nos systèmes d'information pour assurer une protection adéquate contre les menaces potentielles ;
- Phishing, à travers des campagnes de sensibilisation pour tous les employés afin de renforcer le dispositif contre les tentatives d'hameçonnage ;
- Cybersécurité, sensibilisation des collaborateurs à ce risque majeur dans un contexte d'autant plus exposé lié au déploiement du télétravail.

| GOUVERNANCE | | | | | | |
|--|--|------|------|---------------------|----------------|--|
| Risque prioritaire | Empreinte territoriale | | | | | |
| Description du risque | Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires | | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectifs 2023 | |
| Montant des dons décaissés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes au profit d'organismes éligibles au régime fiscal du mécénat – M€ # | 3.8 | 4.1 | 3.8 | - 7.3% | Non défini | |
| Part des fournisseurs locaux (ayant leur adresse de facturation sur le territoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes) - % | 63% | 69% | 70% | - 8.7% | Non défini | |

En tant qu'employeur

La Caisse d'épargne Rhône Alpes est un employeur local clé sur son territoire, de manière directe comme indirecte (cf. partie fournisseurs et sous-traitants). Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 3 247 personnes sur le territoire.

En tant qu'acheteur

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a également recours à des fournisseurs locaux : en 2023, 63% de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

En tant que mécène

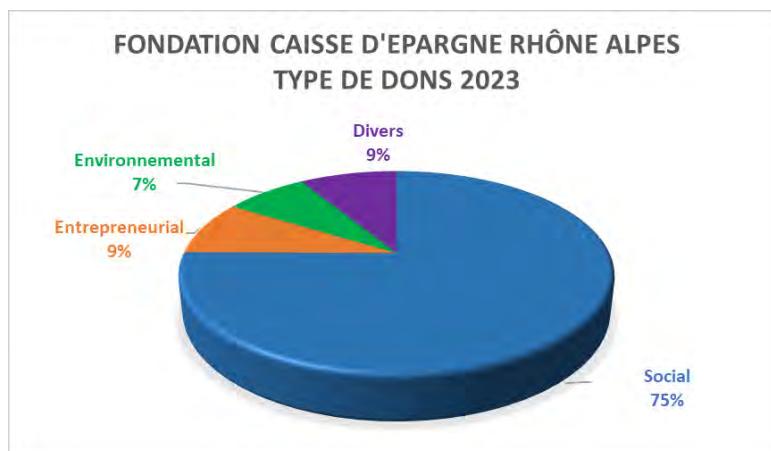
L'engagement philanthropique des Caisses d'épargne s'inscrit au cœur de leur histoire, de leur identité et de leurs valeurs. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'épargne Rhône Alpes est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de son territoire. En 2023, comme les années précédentes, directement ou au travers de sa Fondation d'entreprise pour les projets solidaires, plus de 3,8 millions d'euros de subventions ont été consacrés au soutien de projets.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'épargne, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. La Caisse d'épargne Rhône Alpes associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elles nouent avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, fonds de dotation, organismes d'intérêt publics, universités, etc. Par ailleurs, les administrateurs, collaborateurs et des experts locaux participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets. La Caisse d'épargne Rhône Alpes met ainsi en œuvre une stratégie de philanthropie adaptée aux besoins de son territoire. Ce travail s'appuie sur un travail de co-construction et de dialogue avec les acteurs de l'ESS.

Figure 3-7 : Fondation Caisse d'épargne Rhône Alpes : types de dons



Solidarité

La solidarité est le fil rouge de l'engagement des Caisses d'épargne. Une spécificité inscrite dans la loi au moment de leur réforme coopérative : « Le réseau des Caisses d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions ».

Banque engagée, la Caisse d'épargne Rhône Alpes est attentive à la qualité du cadre de vie des rhônalpins. Grâce à sa Fondation, 126 projets ont pu être accompagnés en 2023, pour un montant total de subventions accordées de plus de 2,3 millions d'euros.

La Fondation intervient sur 3 axes:

➤ **Axe entrepreneurial** : Créer et développer l'emploi sur son territoire.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes est partenaire des principaux acteurs régionaux de la création d'entreprise. La Fondation joue pleinement son rôle en favorisant la création d'emplois et contribue ainsi au développement de la Région. Elle encourage l'audace et l'envie d'entreprendre. A ce titre, elle aide plusieurs incubateurs sociaux tels que RONALPIA, la Fabrique des Possibles, Entreprendre pour Apprendre ou la Fondation pour l'innovation sociale.

La contribution à ces différentes structures s'est élevée à 200 000 € pour l'année 2023.

➤ **Axe social** : Favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'âge ou les accidents de la vie.

- L'engagement pour satisfaire les besoins fondamentaux tels que le logement : depuis 1998, une commission créée par la Caisse d'épargne Rhône Alpes, en partenariat avec le Relais

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Ozanam et les bailleurs sociaux de l'Isère, accompagne financièrement, socialement et pédagogiquement des personnes menacées d'expulsion.

- L'engagement en faveur de l'autonomie des personnes fragilisées, handicapées, malades ou âgées.
- En 2023, sur l'impulsion de la FNCE, un appel à projet en faveur des jeunes a été lancé auprès des 15 Caisse d'Epargne nationales. La Fondation CERA a octroyé une enveloppe de 150 000 € aux 15 projets lauréats.

➤ **Axe environnemental** : Soutenir, initier et accompagner des actions environnementales sur le territoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

En 2023, le comité d'expertise environnementale a relancé son appel à projet sur le thème « Préservons la ressource en eau », et plus particulièrement sur les projets permettant la diminution de la consommation d'eau. 18 dossiers ont été reçus et le comité a retenu 6 projets très diversifiés, soutenus globalement à hauteur de 172 000 euros, dont LPO Auvergne Rhône Alpes, la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, AURA CHANVRE, ...

Au niveau national, les Caisse d'Epargne soutiennent le fonds de dotation du réseau des Caisse d'Epargne. Celui-ci a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant notamment à lutter contre l'exclusion et la précarité.

Culture, engagement en faveur de l'économie du sport et patrimoine

Au-delà des aides apportées par sa fondation d'entreprise, la Caisse d'épargne Rhône Alpes soutient également de nombreuses manifestations culturelles et sportives sur son territoire. En effet, à travers ses actions de mécénat, elle participe au rayonnement culturel et à l'attractivité de sa Région et en conséquence au bien-être et à la fierté des rhônalpins.

En 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a poursuivi son engagement au sein des clubs des mécènes du Musée des Beaux-arts de Lyon et du Musée de Grenoble. Elle a également apporté son soutien à la Maison de la Danse de Lyon, la Fête des lumières, les Journées de l'Economie, le Festival d'Ambronay, le fonds de dotation GLENAT et la salle de spectacle MC2 à Grenoble.

En tant que banque coopérative, engagée sur ses territoires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes mène une politique active de partenariats et s'engage aux côtés des clubs sportifs emblématiques locaux : l'Olympique Lyonnais, le LOU Rugby, dans le Rhône, l'US Oyonnax Rugby, la JL Bourg Basket dans l'Ain, le FC Grenoble, le GF 38, les Brûleurs de Loup Grenoble en Isère, le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball en Savoie, et le club de Hockey de Chamonix « Les Pionniers » en Haute-Savoie.

Partenaire majeur de la Fédération Française de Ski et des Equipes de France de ski et de snowboard depuis plus de 25 ans, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a renforcé son engagement auprès des acteurs de la montagne en devenant le premier partenaire national des Championnats du Monde de ski alpin qui se sont déroulés à Courchevel Méribel du 6 au 19 février 2023.

En parfaite résonance avec son ADN et cet engagement historique dans le sport, le Groupe BPCE et ses entreprises sont devenus depuis le 1er janvier 2019, Partenaires Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les Banques Populaires et les Caisse d'Epargne seront également parrains officiels des relais de la flamme olympique et paralympique de Paris 2024 à convoyer sur mer à bord du Maxi Banque Populaire XI (Banque Populaire) et du Belem (Caisse d'Epargne).

Afin de partager avec le plus grand nombre possible cet événement exceptionnel, les Banques Populaires et les Caisse d'Epargne ont ouvert, le 1er juin 2023, une campagne de sélection des 900 futurs porteurs de la Flamme Olympique de Paris 2024. Celle-ci s'est terminée avec succès le 30 septembre, avec, au total, plus de 55 000 personnes qui se sont portées candidates partout en France. Les Banques Populaires



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

et les Caisse d'Epargne ont dévoilé, mi-janvier 2024, les noms des futurs relayeurs sélectionnés parmi leurs clients, sociétaires, collaborateurs, athlètes et le grand public.

Ce partenariat contribue à l'ambition du Groupe BPCE de devenir la banque du sport. Il s'appuie sur deux piliers : contribuer activement à la réussite de Paris 2024 et être un acteur de référence de l'écosystème du sport. Le Groupe BPCE veut saisir cette opportunité unique pour faire bouger les lignes et mettre en mouvement les Français et ainsi répondre aux enjeux de notre société : le développement de la pratique sportive pour tous, la lutte contre la sédentarité, l'égalité des chances, l'inclusion sociale par le sport, le changement de regard sur le handicap.

Des lieux de réception accueilleront les invités des entreprises du groupe, et notamment Le Petit Palais, localisé au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, où plus de 20 000 invités sont attendus.

Pour le Groupe BPCE, ce partenariat constitue une occasion exceptionnelle de fédérer ses 100 000 collaborateurs autour des valeurs d'esprit d'équipe et d'initiative, de dépassement de soi et de solidarité. Un dispositif ambitieux de mobilisation et d'engagement interne a ainsi été mis en place : Mission IMAGINE 2024. Celui-ci poursuit plusieurs objectifs : encourager la pratique du sport des collaborateurs ; renforcer la cohésion entre des équipes d'horizons très divers ; favoriser une dynamique d'engagement vis-à-vis de Paris 2024.

Au total, plus de 10 000 collaborateurs sont engagés pour célébrer Paris 2024 et contribuer directement à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour faire vivre à tous cette aventure unique, toutes les entreprises du Groupe BPCE sont mobilisées sur tout le territoire. Le dispositif Entreprendre 2024, initié début 2020 pour accompagner TPE, PME et ESS locales dans leurs réponses aux appels d'offres de Paris 2024, a facilité l'accès aux appels d'offres du COJOP (Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques). Sur un total de 3 500 entreprises attributaires des appels d'offres (supérieurs à 100 000 euros), 1 460 sont clientes⁴⁴ des entreprises du groupe. Le COJOP a confié à Payplug (la solution e-commerce du Groupe BPCE) la gestion et le processing des paiements de la plateforme en ligne <https://tickets.paris2024.org/> (site officiel d'achat pour les billets des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024).

Le Groupe BPCE va déployer des solutions innovantes à la demande de Visa, Partenaire Mondial du mouvement Olympique et Paralympique dans le domaine des paiements. Pour les spectateurs et les supporters qui ne seraient pas équipés de cartes Visa, Xpollens, filiale du groupe, va émettre en coopération avec Visa des cartes Visa prépayées virtuelles (via l'application Visa dédiée aux Jeux de Paris 2024) et des cartes Visa prépayées en PVC 100% recyclé (qui seront proposées par les équipes Visa sur les sites des compétitions).

Les entreprises du groupe soutiennent également près de 240 athlètes individuellement : un collectif d'athlètes dont 30 % d'athlètes paralympiques, issus de tous les territoires métropolitains et d'outre-mer. 28 sports sont représentés, soit près de 90% des sports olympiques, dont les nouvelles disciplines comme le surf, l'escalade, le skateboard et encore le breakdance. Cela constitue le plus grand collectif de sportifs de haut niveau soutenu par une entreprise en France.

L'héritage de Paris 2024 se prépare dès maintenant. Dans ce sens, le groupe a lancé le programme Sport Santé & Engagement collectif afin d'encourager la pratique sportive des collaborateurs pour un impact positif sur leur santé. Ce programme contribue également à favoriser l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs ainsi que leur diversité.

Partie prenante de Paris 2024, la Caisse d'épargne Rhône Alpes accompagne 9 sportifs de la région, dans le cadre de conventions avec la Fondation pour le Pacte de Performance, dispositif soutenu par le Ministère des Sports. La Caisse d'épargne Rhône Alpes est fière de soutenir ces espoirs du sport français et de partager avec eux tous les moments qui marqueront leur préparation aux prochaines échéances

⁴⁴ Données à septembre 2023.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

olympiques et paralympiques de Paris 2024. Homme ou femme, sport valide, adapté ou handisport, individuel ou collectif... ils reflètent la mixité et la diversité de notre territoire :

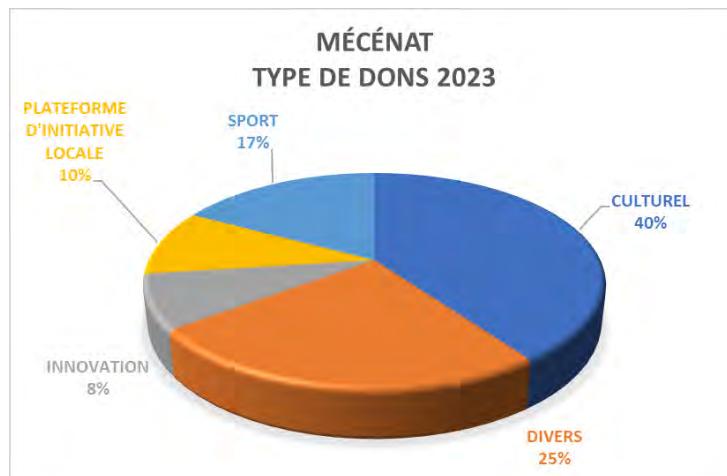
- Léo Anguenot, 25 ans, Ski alpin
- Marielle Berger, 33 ans, Ski cross
- Loan Bozzolo, 23 ans, Snowboard cross
- Justine Braisaz, 27 ans, Biathlon
- Mélissa Gal, 24 ans, Ski de fond
- Yann Guebey, 24 ans, Para ski de fond (Fédération de sport adapté)
- Marie Lamure, 22 ans, Ski alpin
- Maurice Manificat, 37 ans, Ski de fond
- Jeanne Richard, 20 ans, Biathlon.

Enfin, Les Caisses d'épargne œuvrent depuis des années pour la préservation du patrimoine de proximité. Elles disposent elles-mêmes d'un patrimoine important depuis leur création en 1818. Elles sont ainsi à l'origine de bâtiments remarquables sur le plan architectural, destinés à héberger agences ou sièges régionaux. C'est donc, déjà, à travers leur propre patrimoine que les Caisses d'épargne se mobilisent de longue date en faveur de la restauration du bâti ancien.

La politique de mécénat des Caisses d'épargne s'étend au patrimoine vivant : les Caisses d'épargne sont le mécène principal du trois-mâts Belem, mécénat pour lequel elles ont reçu la médaille de Grand Mécène du Ministère de la Culture.

La fondation Belem a été créée par les Caisses d'épargne en mars 1980 après le rachat du trois-mâts Belem, pour permettre au navire de continuer à naviguer (www.fondationbelem.com). Reconnue d'utilité publique, la fondation Belem a pour objet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle, classé monument historique depuis 1984.

Figure 3-8 : Mécénat culturel, sportif et divers : types de dons



Bénévolat et mécénat de compétences

La Caisse d'épargne Rhône Alpes souhaite développer son action en matière de mécénat de compétences afin d'enrichir le volet social de sa stratégie RSE.

Pour ce faire, la « semaine de la solidarité », au service des associations de son territoire est menée depuis 2014. Le contexte sanitaire et social n'a pas permis l'organisation de cet événement en 2021 et 2022. Cette année, la semaine de la solidarité a été organisée du 6 au 9 juin 2023, permettant à 200 collaborateurs d'intervenir dans 20 associations de notre territoire. A l'occasion de cette 7ème édition, une collecte de produits d'hygiène pour les étudiants a été organisée auprès des collaborateurs, sur

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

l'ensemble du territoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Cette collecte a atteint 40 Kg soit environ 200 produits (shampoings, dentifrices, brosses à dents, protections féminines...). Ces dons, récupérés par le Secours Populaire, sont redistribués auprès des étudiants en situation de précarité de l'Université Lyon II.

Par ailleurs, pour la 2ème année, il a été proposé aux collaborateurs de participer à une marche connectée dans le cadre d'Octobre Rose. Cette semaine de marche a eu lieu en octobre et a permis aux collaborateurs d'enregistrer 54 000 kms qui ont été monétisés au profit de 2 associations : GEFLUC sur Grenoble, et SYNERGIE LYON CANCER sur Lyon.

| GOUVERNANCE | | | | | |
|---|--|---------|---------|---------------------|----------------|
| Risque secondaire | Diversité des dirigeants | | | | |
| Description du risque | Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectifs 2023 |
| % de femmes au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) ⁴⁵ | 41,18 % | 41,18 % | 41,18 % | + 0 % | Non défini |

La politique mise en place

Le réseau des Caisse d'Epargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisse d'Epargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Les actions mises en place en 2023

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisse d'Epargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres. La Caisse d'épargne Rhône Alpes est sensibilisée à coopter des femmes dans les Conseils d'Administration des SLE. Pour le COS, la parité est respectée, et ce depuis le renouvellement de 2021

| GOUVERNANCE | | | | | |
|---|---|--------|----------------|---------------------|----------------|
| Risque secondaire | Vie coopérative | | | | |
| Description du risque | Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe. | | | | |
| Indicateurs de suivi : | | | | | |
| | 2023 | 2022 | 2021 | Evolution 2022/2023 | Objectifs 2023 |
| % de sociétaires parmi les clients (personnes physiques uniquement) | 32 % | 31.9 % | Non Disponible | + 0.3 % | Non défini |

⁴⁵ Les membres du COS représentant l'ensemble des salariés de la CERA et de ses filiales, directes ou indirectes, ayant leur siège sur le territoire français, n'entrent pas en compte dans ce calcul, conformément à l'article L.225-79-2 du Code de commerce.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

| Principe n° | Nom du principe coopératif | Détail du principe coopératif | Indicateurs 2023 | Indicateurs 2022 |
|-------------|--|--|--|--|
| 1 | Adhésion volontaire et ouverte à tous | Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'épargne. | <ul style="list-style-type: none"> ■ 453 967 sociétaires ■ 32 % sociétaires parmi les clients ■ 99.1 % des sociétaires sont des particuliers personnes physiques ■ 52.5 % de femmes sociétaires | <ul style="list-style-type: none"> ■ 458 192 sociétaires ■ 31.9 % sociétaires parmi les clients ■ 99.1 % des sociétaires sont des particuliers personnes physiques ■ 52.4 % de femmes sociétaires |
| 2 | Pouvoir démocratique exercé par les membres | Les sociétaires votent lors des assemblées générales de sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe « une personne, une voix ». | <ul style="list-style-type: none"> ■ 149 administrateurs de SLE, dont 34.2 % de femmes ■ 17 membres du COS, dont 41,18 % de femmes, outre 2 autres membres représentant l'ensemble des salariés ■ 0.49 % de participation aux AG de SLE, dont 2948 personnes présentes y compris accompagnants ■ 94.07 % de participation au COS (y compris les pouvoirs) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 151 administrateurs de SLE, dont 35 % de femmes ■ 17 membres du COS, dont 41,18 % de femmes, outre 2 autres membres représentant l'ensemble des salariés ■ 0.39 % de participation aux AG de SLE, dont 2310 personnes présentes y compris accompagnants ■ 96 % de participation au COS (y compris les pouvoirs) |
| 3 | Participation économique des membres | La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable. | <ul style="list-style-type: none"> ■ 20 € Valeur de la part sociale ■ 3129 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire ■ 2.75 % Rémunération des parts sociales | <ul style="list-style-type: none"> ■ 20 € Valeur de la part sociale ■ 2995 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire ■ 1.50 % Rémunération des parts sociales |
| 4 | Autonomie et indépendance | La Caisse d'épargne Rhône Alpes est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. | 100 % du capital social de la Caisse d'épargne est détenu par les SLE | 100 % du capital social de la Caisse d'épargne est détenu par les SLE |
| 6 | Coopération entre les coopératives | Les Caisses d'épargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Aux niveaux national et international : <ul style="list-style-type: none"> -Alliance Coopérative Internationale -Conseil supérieur de la coopération -Conseil supérieur de l'ESS -Coop FR ■ Au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> -Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire | <ul style="list-style-type: none"> ■ Aux niveaux national et international : <ul style="list-style-type: none"> -Alliance Coopérative Internationale -Conseil supérieur de la coopération -Conseil supérieur de l'ESS -Coop FR ■ Au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> -Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire |
| 7 | Engagement envers la communauté | La Caisse d'épargne Rhône Alpes mène une politique d'engagement soutenue sur ses territoires. | Voir les chapitres ci-après concernant l'engagement sociétal de la Caisse d'épargne. | Voir les chapitres ci-après concernant l'engagement sociétal de la Caisse d'épargne. |

Animation du sociétariat

Les orientations RSE & coopératives constituent la feuille de route pour les deux prochaines années ; plusieurs objectifs sont fixés dans le cadre de l'ambition « Coopération active », parmi lesquels un objectif de rééquilibrage de la pyramide des âges du sociétariat et de promotion du sociétariat auprès des collaborateurs.

Le sociétariat des Caisses d'Epargne est composé de 4 412 392 sociétaires en 2023, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 176 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

En 2023, les Caisses d'Epargne ont développé leurs actions pour mieux associer les sociétaires, partie prenante essentielle, à la vie de leur banque. Les nouvelles orientations RSE et coopératives 2022-2024 ont conforté l'ambition des Caisses d'Epargne en matière de sociétariat. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre de sociétaires parmi les clients et de leur offrir un accès privilégié à l'information et aux offres du club des sociétaires, via le portail unique societaires.caisse-epargne.fr. Sur son territoire, chacune des 15 Caisses d'Epargne régionales met en place des actions d'animation et de communication destinées à renforcer sa relation avec les sociétaires. En complément de ces supports, certaines Caisses d'Epargne mettent en place des dispositifs d'écoute des sociétaires, ainsi que des actions pour assurer l'animation du sociétariat, telles que les web conférences. Certaines Caisses d'Epargne ont également mis en œuvre des actions de sensibilisation des collaborateurs au modèle coopératif, notamment lors des journées d'accueil de nouveaux entrants des semaines dédiées au sociétariat, afin de renforcer et de rajeunir le sociétariat.

La Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), en concertation avec les Caisses d'Epargne, a conduit en 2022 une réflexion visant à donner au modèle coopératif Caisse d'Epargne une définition simple, unique et différenciante : une Caisse d'Epargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires ». Pour en savoir plus : www.federation.caisse-epargne.fr.

En plus des actions dédiées aux sociétaires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a mis en place des actions afin d'accompagner au mieux les collaborateurs :

- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives lors du parcours des nouveaux entrants (PNE) : intervention à chaque session pour évoquer le modèle coopératif, présenter la gouvernance et le fonctionnement comptable des SLE, apporter des informations sur l'histoire et les valeurs du modèle de la CERA
- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives à chaque session de l'école des managers : intervention sur le modèle (acculturation sur l'histoire et les valeurs de la CERA, apprendre à « pitcher » pour présenter le modèle aux collaborateurs des agences et aux clients, informations sur le rôle de l'administrateur...)
- Mise à disposition d'un e-learning à l'ensemble des collaborateurs sur le modèle coopératif des Caisses d'Epargne
- Elaboration d'un projet d'entreprise (déploiement en 2024) sur l'adhésion, la promotion et le déploiement du modèle coopératif, avec plusieurs volets : les sociétaires, les administrateurs, les réseaux commerciaux, salariés
- Animations en agence (cafés sociétaires, participations à des briefs et réunions dans les agences et les groupes) afin de favoriser les échanges entre administrateurs et collaborateurs
- Déploiement de totems sociétaires dans les agences servant d'appui aux salariés pour évoquer le modèle coopératif

L'accompagnement pour une montée en compétences quotidienne des administrateurs.

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau des Caisses d'Epargne, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), en liaison avec BPCE et les Caisses d'Epargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence :

- Pour les administrateurs : un séminaire d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre la Caisse d'Epargne, son histoire, son modèle de banque de proximité sur son territoire, son modèle coopératif et son modèle de banque sociétale depuis toujours. Des formations viennent approfondir ce socle initial tout au long du mandat. Des thématiques de culture bancaire générale et le digital complètent le dispositif de formation continue.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Pour les membres de conseils d'orientation et de surveillance, la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret : système de gouvernance, Information comptable et financière, marchés bancaires et financiers, exigences légales et réglementaires, gestion des risques et contrôle interne, planification stratégique. Des formations d'approfondissement sont proposées tout au long du mandat.
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations et les comités des rémunérations.

Un dispositif de formation à distance complète le dispositif par un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques.

En 2023, la FNCE a développé des thématiques liées à la transition environnementale, aux risques climatiques et au modèle coopératif.

| Principe n° | Nom du principe coopératif | Détail du principe coopératif | Indicateurs 2023 | Indicateurs 2022 |
|-------------|--|---|--|--|
| 5 | Éducation, formation et information | La Caisse d'épargne Rhône Alpes propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur la connaissance de l'identité de la Caisse d'épargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire. | <ul style="list-style-type: none"> Conseil d'orientation et de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 9 heures 50 de formation par personne Conseils d'administration de SLE : <ul style="list-style-type: none"> - 12 % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 00 heures 20 min de formation par personne | <ul style="list-style-type: none"> Conseil d'orientation et de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - ND % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, ND heures de formation par personne Conseils d'administration de SLE : <ul style="list-style-type: none"> - ND % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, ND heures de formation par personne |

En plus des sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisse d'épargne. Ils sont notamment impliqués dans les projets de mécénat de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Cette implication peut prendre deux formes : la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général.

| GOUVERNANCE | |
|---|--|
| Risque secondaire | Droits de vote |
| Description du risque | Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Caisse d'épargne Rhône Alpes détient une participation. |
| Indicateurs de suivi (qualitatif) : | |
| Existence d'une ambition forte de la Caisse d'épargne Rhône Alpes sur le respect et le développement des critères ESG dans les sociétés dont elle est ou devient actionnaire ou associée. | |

La Caisse d'épargne Rhône Alpes forme et sensibilise ses collaborateurs sur la RSE et le respect des critères ESG à travers de nombreuses initiatives (formations, économie d'énergie avec le principe de la tour de Pise, incitation aux déplacements « doux » etc...)

Cette acculturation :

- Milite en faveur d'un vote éclairé par les représentants de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, dans les instances des sociétés dont elle est actionnaire /associée.



3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

- Incite les représentants de la Caisse d'épargne Rhône Alpes à faire usage de leurs droits de vote, en considérant à la fois l'intérêt social et économique de ces sociétés mais aussi leur capacité à atteindre des critères ESG qui soient satisfaisants et en adéquation avec les valeurs de la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

A travers une formation spécifique, les mandataires de la Caisse d'épargne Rhône Alpes dans les Conseils sont invités à prendre part à toutes les assemblées des sociétés françaises et étrangères dont elle détient des actions.

| GOUVERNANCE | |
|---|---|
| Risque secondaire | Rémunérations des dirigeants |
| Description du risque | Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme. |
| Indicateurs de suivi : Présence de critères extra-financiers prédéfinis dans le plan de rémunération des membres du Directoire (20% d'indicateurs groupe et 80% d'indicateurs de l'établissement dont NPS et critères de management durable) | |

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Orientation et de Surveillance concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération des membres du Directoire

Dans ce cadre les objectifs ci-après ont été intégrés dans la part variable des rémunérations des membres du Directoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes :

- Au titre de la transition climatique notamment la diminution de l'empreinte carbone,
- Au titre de la qualité de la gouvernance notamment la création d'un Comité du COS « Impact et Climat »,
- Au titre du nouveau pacte social, des actions de fidélisation des nouveaux collaborateurs,
- Au titre de la satisfaction client, des objectifs de NPS.

4. Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La déclaration de performance extra-financière permet aux parties prenantes de la Caisse d'épargne Rhône Alpes d'avoir une approche plus globale et plus complète des résultats de la banque dans la perspective d'une approche renouvelée de la notion de performance qui n'est pas basée uniquement sur des critères économiques.

Dès son exercice 2011, la Caisse d'épargne Rhône Alpes insérait un reporting extra-financier dans son rapport de gestion, avec deux ans d'avance sur ses obligations réglementaires. Puis, pour son exercice 2013, la Caisse d'épargne Rhône Alpes décida de devancer une nouvelle fois ses obligations réglementaires (de trois ans) en sollicitant ses commissaires aux comptes (Mazars) pour un audit approfondi de ses données extra-financières.

Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

La trame des schémas « modèle d'affaire » et « écosystème » proposés ci-après ont été construits par le Groupe BPCE et la FNCE. Ces schémas ont ensuite été complétés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes, en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire, ils figurent pages 8 et 9.

| NOS RESSOURCES | | | |
|----------------------------|---|---|--|
| THEMATIQUE | INDICATEUR | SOURCE | PRECISIONS |
| Nos clients et sociétaires | XXX millions de clients | Fourni par la FNCE : indicateurs coopératifs sociétariat (source tableau de bord ACS) / ou à collecter en local | Nombre total de clients (toutes clientèles y compris les non-bancarisés Caisses d'Epargne) |
| | % de sociétaires parmi les clients | Fourni par la FNCE : indicateurs coopératifs sociétariat (source tableau de bord ACS) | Nombre de sociétaires au 31.12/nombre total de clients |
| | XX administrateurs de SLE | Fourni par la FNCE : indicateurs coopératifs (source AGESFA) | Nombre total d'administrateurs et administratrices de sociétés locales d'épargne (SLE). Donnée saisie dans AURA/ AGESFA par les équipes du secrétariat général sur la vie coopérative. |
| Notre capital humain | XX collaborateurs au siège et en agences | SIRH | Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.4.1 du bilan social du Groupe BPCE |
| | XX % indice égalité femmes-hommes | SIRH | BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible |
| Notre capital financier | XX Md€ de capitaux propres | A collecter en local: Direction financière | Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats) |
| | Ratio de solvabilité | A collecter en local: Direction financière | Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle 1. INDICATEUR OPTIONEL |
| Notre patrimoine | XXX agences et centres d'affaires dont X bâtiment(s) certifié(s) durable(s) | A collecter en local: Direction Immobilier et Service (Donnée saisie dans Spider pas la DISG, et CIRSE par le contributeur RSE et restituée dans CIRSE) | Ne pas compter les agences virtuelles Précisez le label |



Informations sociales, environnementales et sociétales

4. Note méthodologique

| NOS RESSOURCES | | | |
|--|--|---|---|
| THÉMATIQUE | INDICATEUR | SOURCE | PRÉCISIONS |
| Pour nos clients et sociétaires | X€ d'intérêt aux parts sociales | BPCE: tableau de bord sociétariat consultables sur le club métier : « Animation Commerciale du Sociétariat », dans la rubrique « pilotage » en local ; SG | Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Caisses d'Epargne. Le secrétariat général dispose de ces données. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée "N-1" sur la DPEF. Il est également possible de calculer ce taux en multipliant les taux de rémunération brut des parts sociales (p.4 du tableau de bord sociétariat ACS) avec le capital social par Caisse d'Epargne (p. 7 du tableau de bord sociétariat ACS). |
| | X€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir | A collecter en local: Direction financière | Contribution annuelle aux réserves impartageables (a minima 15% des résultats); nb: Donnée N-1 disponible en juin de l'année N, |
| Pour l'économie du territoire <i>Via nos financements</i> | XX Mds € de Prêts Garantis par l'Etat (environ XX prêts) | A collecter en local: Contrôle de gestion ou communication financière | Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés. |
| | XX Mds € d'encours de fonds ISR et solidaires | CIRSE "Commercialisation de Fonds ISR" | Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA) |
| | XX Mds € d'encours de financement à l'économie dont... | A collecter en local: Contrôle de gestion ou communication financière | |
| | XX Mds € auprès des collectivités territoriales | CIRSE "Financement ESS LS SPT" | Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |
| | XX Mds € auprès de l'ESS | CIRSE "Financement ESS LS SPT" | Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |
| | XX Mds € auprès des PME | A collecter en local ou à BPCE; panorama mensuel BDR (MLT+ (CT+CCD-comptes couverts débiteurs) sur demande | Définition INSEE : < ou = à 50 millions d'euros |
| | XX Mds € pour le logement social | CIRSE "Financement ESS LS SPT" | Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |

| NOS RESSOURCES | | | |
|--|--|--|---|
| THÉMATIQUE | INDICATEUR | SOURCE | PRÉCISIONS |
| Pour l'économie du territoire <i>Via notre fonctionnement</i> | X M€ d'achats auprès de XX% de fournisseurs locaux | Achats : à collecter en local: Direction Achat | Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée Information à intégrer pour les banques disposant de la donnée n. Vous avez également la possibilité de publier la donnée n-1 en précisant via une note de bas de page. |
| | XX M€ d'impôts locaux | A collecter en local: Direction financière (fiscale) | Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclus : impôt sur les sociétés car impact national); nb: Les données de l'année N-1 sont disponibles au 1er juin de l'année N (écart d'exercice); |
| Pour nos salariés | X M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences | SIRH | Indicateur : 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intérêsement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales. |
| | X recrutements en CDD, CDI et alternants | SIRH | Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE |
| Pour la société civile | XX M€ de mécénat d'entreprise | CIRSE pour le mécénat : «Mécénat»; autres: à collecter en local | Mécénat et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux) |
| | XX M€ de microcrédit | CIRSE "Microcrédits - Parcours Confiance" | Microcrédits personnels et professionnels accordés directement par les Caisses d'Epargne (sur leur bilan). Concernant le microcrédit personnel, il s'agit des crédits octroyés dans le cadre de Parcours Confiance, identifiés par leur code produit. Concernant les microcrédits professionnels, il s'agit des microcrédits faisant l'objet d'une garantie France Active, identifiés par le libellé garant |
| | Et/ou XX interventions auprès de XX stagiaires réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie | Applicatif utilisé par Finances & Pédagogie A collecter en local auprès des salariés FP ou demander à la FNCE | Nombre d'interventions : il s'agit de l'ensemble des interventions réalisées sur le volet intérêt général (prestation non marchande/activité non fiscalisée) de l'association Finances & Pédagogie. Nombre de stagiaires : ensemble des stagiaires sur l'activité d'intérêt général (scolaires, personnes éloignées de l'emploi et en insertion, travailleurs sociaux, etc.). |
| Pour l'environnement | XX% d'achats d'électricité renouvelable | Direction RSE ou Direction Achat (en local) | |



Choix des indicateurs

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'appuie sur une analyse de ses risques RSE proposée par BPCE.

Cette analyse fera l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE du groupe BPCE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est appuyée pour la réalisation de sa déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Le financement de la transition énergétique

Le financement de la transition énergétique comprend deux grandes catégories d'actifs financés : les projets de transition de nos clients et le renouvellement du parc immobilier français. Ces actifs « verts », contribuant à la transition énergétique et environnementale de nos clients personnes physiques et personnes morales, sont identifiés par la Direction financière dans le cadre du dispositif de « fléchage green ». Ce dispositif permet de justifier de l'émission de green bonds ou de la collecte d'épargne bilancielle « verte ». La première catégorie d'actifs financés, les projets de transition, se concentre sur les univers suivants : la rénovation énergétique de l'habitat, la mobilité verte, l'accompagnement de la transition des activités de nos clients personnes morales (incluant l'Agriculture durable) et les énergies renouvelables. La deuxième catégorie de financement, l'immobilier neuf, intègre les crédits immobiliers participant à l'acquisition neuve ou à la construction d'un bien immobilier.

Emissions de gaz à effet de serre

Améliorations apportées à la mesure des émissions de CO2 :

En 2023, les Facteurs d'Emission ont été mis à jour pour le calcul du Bilan Carbone en cohérence avec les évolutions des calculs de l'ADEME et en s'appuyant sur l'expertise de cabinets de conseils spécialisés.

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

Exclusions

Du fait de l'activité de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. Compte tenu de son activité de services, c'est le cas pour l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Du fait de ses implantations géographiques, la Caisse d'épargne Rhône Alpes n'a pas déployé d'actions spécifiques en faveur du respect des droits de l'Homme.

Du fait de l'activité de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, la thématique « émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité » de l'article 138 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, n'a pas été jugée pertinente.



Comparabilité

La Caisse d'épargne Rhône Alpes fait le choix de ne communiquer que sur un seul exercice pour certains indicateurs dont la définition aurait été modifiée par rapport à l'année précédente, ainsi que pour les indicateurs publiés pour l'exercice en cours mais pas l'exercice précédent. En l'absence de donnée, la mention « Non disponible » apparaît.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans⁴⁶.

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion de l'année passée s'avère être erronée, dans la mesure du possible, une rectification est effectuée dans le présent rapport et la donnée est notée en italique. Si la publication d'une donnée N-1 mise à jour s'avère impossible a posteriori, la mention « Non disponible » en italique figure alors pour l'année N-1.

Source des données

Tous les indicateurs comportant le signe « # » sont des données Caisse d'épargne Rhône Alpes produites par le Groupe BPCE. L'utilisation de cette source de donnée (Groupe BPCE) étant intervenue à partir de l'année 2022, les données des années 2021 ont été harmonisées selon la même source. Tous les autres indicateurs sans mention spécifique sont des données Caisse d'épargne Rhône Alpes produites par la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2023, le périmètre de reporting extra-financier concerne la Caisse d'épargne Rhône Alpes (code SIREN : 384 006 029) excepté la Banque du Léman, filiale à 100% de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Cette banque créée par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et basée à Genève est immatriculée en Suisse.

L'objectif visé par la Caisse d'épargne Rhône Alpes est de répondre à son obligation réglementaire d'une consolidation de son reporting extra-financier sur un périmètre de consolidation statutaire (le même que celui utilisé pour la publication des comptes financiers). Toutefois, l'activité de la Banque du Léman étant marginale au regard du reste des activités, il a été décidé de ne pas l'intégrer dans le périmètre du reporting extra-financier. A titre comparatif, le résultat de 2023 de la Banque du Léman correspond à un équivalent de 3 M€ contre un résultat de 110 M€ pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes (Normes Françaises).

⁴⁶ Lien : <https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/votre-banque/reglementation/documents-et-informations/> dans la rubrique « Déclaration de performance extra-financière (DPEF) ».

4. Note méthodologique

Néanmoins, en 2023, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a commencé à collecter des données de la Banque du Léman (exercice « à blanc ») en vue de la mise en place d'un reporting consolidé dans le cadre de l'application de la Directive Européenne CSRD à partir de l'exercice 2024 (début 2025). Par ailleurs, début 2024, il est prévu de sensibiliser l'équipe dirigeante de la Banque du Léman aux exigences et enjeux du reporting extra-financier.



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



5. Rapport de l'organisme tiers indépendant

(Voir pages suivantes.)



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 – 384 006 029 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (tierce partie) sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes

Société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 1 150 000 000 €

Siège social : 116, cours Lafayette 69 003 Lyon

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 384 006 029

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (tierce partie) sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), également commissaire aux comptes de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1901 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-dessus.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Ces dispositions nous ont permis d'établir un programme de vérification (RSE_SQ_Annexe N°2_Programme de vérification_DPEF) **décrivant notamment l'ensemble des méthodologies** appliquées conformément aux dispositions de la norme ISO 17029. Le présent rapport de l'Organisme Tiers Indépendant est établi conformément à ce programme.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et avril 2024 **sur une durée totale d'intervention de 3 semaines**. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une **dizaine d'entretiens avec** les responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment le Directoire, le Secrétariat Général, la Direction des projets Transition Climatique / ESG, la Direction Transformation et Innovation RH, les Directions des marchés ESS et Economie territoriale, la Direction département support bancaire, la Direction Banquier Green, la Direction de la stratégie client, la Direction de la conformité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau des directions concernées au siège de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à

rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant

Mazars

Lyon, le 12 avril 2024

DocuSigned by:
 Emmanuel CHARNAVEL
6D723299586740F...

Emmanuel Charnavel

Associé

DocuSigned by:
 Paul-Armel JUNNE
004ECA0B346F40B...

Paul-Armel Junne

Associé

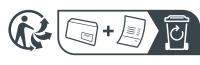
Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Employabilité et transformation des métiers
- Diversité des salariés
- Conditions de travail
- Attractivité employeur
- Ethique des affaires
- Sécurité et confidentialité des données
- Empreinte territoriale
- Finance inclusive
- Protection des clients
- Relation durable client
- Financer les territoires
- Financement de la transition énergétique et environnementale
- Risques ESG

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif au 31.12.2023
- Taux de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année
- Pourcentage de femmes cadres (et évolution)
- Taux d'absentéisme pour maladie (CDI)
- Taux de sortie des CDI
- Pourcentage de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite
- Pourcentage de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)
- Montant des dons décaissés par la Caisse d'épargne Rhône Alpes au profit d'organismes éligibles au régime fiscal du mécénat
- Taux d'équipement OCF
- Nombre de clients ayant bénéficié de l'offre destinée aux clients fragiles - production annuelle et stock
- Part des réclamations "information/conseil" traitées en 2023 avec une réponse favorable
- Part des réclamations "opération non autorisée" traitées en 2023 avec une réponse favorable
- Net Promoter Score (Particulier)
- Net Promoter Score (Professionnel)
- Montant de financement du logement social – Production annuelle et encours de crédit
- Montant de financement de l'économie sociale et solidaire - Production annuelle et encours de crédit
- Montant de financement du secteur public territorial – Production annuelle et encours de crédit
- Montant de financement des entreprises – Production annuelle et encours de crédit
- Encours moyen de financement des projets de transition
- Encours moyen de financement de renouvellement du parc immobilier
- Pourcentage de déploiement auprès des clients « corporate » des dialogues ESG



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)

